



La présente description de la province de l'Ontario, datée du 10 décembre 2009, est annexée comme pièce (d) au Rapport annuel que la province de l'Ontario a déposé sur le formulaire 18-K auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS ICI NE SERONT PAS NÉCESSAIREMENT EXACTS APRÈS LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT. SAUF DANS LE CADRE D'UN PROSPECTUS CONTENU DANS UNE NOTE D'INFORMATION EN VERTU DE LA *SECURITIES ACT OF 1933* DES ÉTATS-UNIS ET DE SES MODIFICATIONS, LE PRÉSENT DOCUMENT EST PUBLIÉ À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT ET NE DOIT PAS SERVIR AUX FINS DE LA VENTE OU DE L'ACHAT DE TITRES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO. CE DOCUMENT NE CONSTITUE EN AUCUNE MANIÈRE UN PROSPECTUS, UNE NOTICE D'INFORMATION OU AUTRE DOCUMENT SIMILAIRE NI UNE OFFRE DE VENTE OU UN AVIS DE SOLlicitation D'OFFRE D'ACHAT DE TITRES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
SOMMAIRE – PROVINCE DE L'ONTARIO	4
1. APERÇU	5
2. ÉCONOMIE	7
PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES	7
ÉVÉNEMENTS RÉCENTS DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	9
STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE	10
POPULATION ACTIVE	13
RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE	13
RESPONSABILITÉS DES GOUVERNEMENTS ET RELATIONS ENTRE LES DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT	15
3. FINANCES PUBLIQUES	16
PRODUCTION DE RAPPORTS FINANCIERS	16
SITUATION FINANCIÈRE.....	20
REVENUS	23
CHARGES.....	30
APERÇU DES PRINCIPALES INSTITUTIONS PROVINCIALES	33
FONDS D'AMORTISSEMENT	35
4. DETTE PUBLIQUE	36
DETTE	36
ACTIF ET PASSIF	37
DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PUBLIC DE L'ONTARIO	50
STATISTIQUES CHOISIES SUR LA DETTE	51
TABLEAUX FINANCIERS	52

Dans le présent document, sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Toutes les conversions de devises sont faites au taux de change en vigueur à la date de l'état, sauf indication contraire. Le taux de change à midi du dollar canadien par rapport au dollar américain publié par la Banque du Canada le 10 décembre 2009 s'établissait à environ 1,00 \$ pour 0,9507 \$ US. Voir « 4. Dette publique – (4) Statistiques choisies sur la dette – Le dollar canadien ».

Dans le présent document, les statistiques de l'économie de la province de l'Ontario (« Ontario » ou « la province ») représentent les prix du marché sur l'année civile, sauf indication contraire. Les statistiques économiques fournies pour les années les plus récentes sont souvent des chiffres estimatifs ou préliminaires qui pourront être modifiés. Les statistiques financières de la province représentent les chiffres sur l'exercice (soit du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante), sauf indication contraire.

Dans le présent document, sauf indication contraire, le taux de croissance moyen représente le taux de croissance annuel moyen composé. On établit ce taux en calculant la croissance durant la période de référence à un taux annuel constant, composé annuellement. La méthode de calcul utilisée est la moyenne géométrique des taux annuels des variables observées du début à la fin de l'année.

Le présent document constitue une annexe du Rapport annuel de la province présenté à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission ») sur le formulaire 18-K pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Des renseignements supplémentaires sur la province se trouvent dans ledit Rapport annuel et les modifications qui y ont été apportées. Le Rapport annuel, les annexes et les modifications sont accessibles au public sur le site Web de la SEC (<http://www.sec.gov>) et peuvent être consultés et copiés à la salle de référence publique de la Commission (100 F Street, N.E., Room 1580, Washington, D.C. 20549). Pour de plus amples renseignements sur la salle de référence publique et les frais de télécopie applicables, veuillez appeler la SEC au 1 800 SEC-0330. On peut également obtenir des exemplaires de ces documents, sans frais, auprès de la province de l'Ontario, Office ontarien de financement, Division des marchés financiers, 1, rue Dundas Ouest, 14^e étage, Toronto (Ontario) M5G 1Z3, téléphone : 416 325-8053.

SOMMAIRE – PROVINCE DE L'ONTARIO

L'information présentée ici constitue un sommaire seulement et doit être interprétée conjointement avec les renseignements détaillés contenus dans le présent document. **Sauf indication contraire, les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.**

	Année prenant fin le 31 décembre				
	2004	2005	2006	2007	2008
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Économie(1)					
Produit intérieur brut aux prix du marché.....	516 106 \$	537 383 \$	560 286 \$	585 723 \$	587 827 \$
Revenu des particuliers.....	400 994	419 457	442 615	464 593	482 086
Indice des prix à la consommation (variation annuelle).....	1,9 %	2,2 %	1,8 %	1,8 %	2,3 %
Chômage (taux annuel moyen).....	6,8 %	6,6 %	6,3 %	6,4 %	6,5 %
				À court terme	Perspectives
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010(2)
	(en millions de dollars)				
Finances de la province					
Revenus	84 225 \$	90 397 \$	97 122 \$	90 472 \$	90 180 \$
des charges					
Programmes.....	74 908	79 297	87 608	88 315	104 290
Intérêt sur la dette	9 019	8 831	8 914	8 566	9 406
Total des charges.....	<u>83 927</u>	<u>88 128</u>	<u>96 522</u>	<u>96 881</u>	<u>113 696</u>
Excédent/(déficit) avant la réserve.....	298 \$	2 269 \$	600 \$	(6 409) \$	(23 516) \$
Réserve	– \$	– \$	– \$	– \$	1 200 \$
Excédent/(déficit)	<u>298 \$</u>	<u>2 269 \$</u>	<u>600 \$</u>	<u>(6 409) \$</u>	<u>(24 716) \$</u>
Dette nette(3)(4)(5)(6)	141 928	141 100	142 418	153 325	184 110
Déficit accumulé(6)	<u>109 155 \$</u>	<u>106 776 \$</u>	<u>105 617 \$</u>	<u>113 238 \$</u>	<u>137 954 \$</u>
				Au 31 mars	
	2005	2006	2007	2008	2009
	(en millions de dollars)				
Dette du secteur public					
Dette nette(3)(4)(5)(6)	140 921 \$	141 928 \$	141 100 \$	142 418 \$	153 325 \$
Obligations garanties.....	3 200	3 300	2 600	2 300	721
Autre dette du secteur public.....	12 863	14 691	18 187	20 168	21 505
Total	<u>156 984 \$</u>	<u>159 919 \$</u>	<u>161 887 \$</u>	<u>164 886 \$</u>	<u>175 551 \$</u>

Sources : Ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

- (1) Pour connaître les indicateurs économiques les plus récents, voir « 2. Économie – (2) Événements récents dans le contexte économique ».
- (2) Prévisions financières telles qu'elles sont présentées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.
- (3) Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Le total des charges antérieures à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte des éléments ajoutés à la présentation de la situation financière.
- (4) La dette nette équivaut à la différence entre le passif et l'actif financier. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, auquel s'ajoutent la variation des immobilisations corporelles, la variation de l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges et, depuis le 1^{er} avril 2007, la variation de la juste valeur des fonds créés en vertu de l'ONFA.
- (5) La dette nette a été redressée en 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des terrains des couloirs de transport de l'électricité qu'Hydro One Inc. a cédés à la province.
- (6) Le déficit accumulé désigne le passif moins le total de l'actif y compris les immobilisations corporelles et l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé est égale à l'excédent ou au déficit, auquel s'ajoute, depuis le 1^{er} avril 2007, la variation de la juste valeur marchande des fonds créés en vertu de l'ONFA. Pour l'exercice 2005-2006, la variation du déficit accumulé comprend l'actif net combiné d'ouverture des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui a été comptabilisé à la suite de la fusion de ces entités du secteur parapublic. Pour l'exercice 2006-2007, la variation du déficit accumulé comprend un rajustement de la dette non provisionnée de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) effectué en début d'exercice. Pour l'exercice 2007-2008, la baisse de 1,2 milliard de dollars du déficit accumulé est attribuable à un changement apporté à la politique comptable et comprend 0,6 milliard de dollars de l'excédent de fonctionnement de la province. En vertu de ce changement, les fonds créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement sont comptabilisés à leur juste valeur dans les livres d'Ontario Power Generation Inc. et, à la consolidation, dans les états financiers consolidés de la province.

1. APERÇU

Territoire et population

La province de l'Ontario couvre un territoire d'approximativement 1 076 395 kilomètres carrés (415 598 milles carrés), ce qui représente environ 10,8 % de la superficie du Canada et 11,0 % de celle des États-Unis. Au 1^{er} juillet 2009, on estimait la population de l'Ontario à 13,1 millions d'habitants, soit 38,7 % de la population du Canada, qui en compte 33,7 millions. Depuis 1992, les populations de l'Ontario et du Canada ont augmenté à des taux annuels moyens de 1,3 % et de 1,0 % respectivement. Bien qu'elle ne constitue que 12 % du territoire de la province, la région du sud de l'Ontario regroupe environ 93,7 % de sa population. Selon les estimations, la région du grand Toronto, la plus importante région métropolitaine au Canada, comptait 6 millions d'habitants au 1^{er} juillet 2008.

Gouvernement

Le Canada est une fédération dont le gouvernement repose sur un régime parlementaire. Les responsabilités constitutionnelles sont réparties entre le gouvernement fédéral, les dix provinces et les trois territoires.

Le premier ministre de l'Ontario est traditionnellement le chef du parti politique qui fait élire le plus grand nombre de députés à l'Assemblée législative de la province. C'est le Conseil des ministres qui détient le pouvoir exécutif par l'intermédiaire du lieutenant-gouverneur de la province, qui représente la Couronne. Les ministres sont normalement choisis parmi les membres du parti au pouvoir. L'Assemblée législative se compose de 107 députés qui représentent chacun une circonscription de la province et qui sont élus pour un mandat de quatre ans. L'Assemblée législative peut être dissoute avant la fin du mandat de quatre ans à la demande du premier ministre ou à la suite d'un vote de défiance à l'endroit du gouvernement sur une question importante.

Les dernières élections provinciales ont eu lieu le 10 octobre 2007. À l'heure actuelle, les sièges sont répartis comme suit à l'Assemblée législative : Parti libéral de l'Ontario, 72 sièges; Parti progressiste conservateur de l'Ontario, 25 sièges; Nouveau parti démocratique de l'Ontario, 10 sièges. C'est le Parti libéral de l'Ontario qui forme actuellement le gouvernement de la province.

Situation économique

En 2008, le produit intérieur brut (« PIB ») de la province, exprimé aux prix courants du marché, se chiffrait à 587 827 millions de dollars, soit 36,7 % du PIB du Canada. La même année, le revenu des particuliers par habitant était de 37 287 \$ dans la province, soit 1,0 % de plus que la moyenne nationale.

Les chiffres suivants donnent une bonne idée de l'importance que revêt l'Ontario dans plusieurs secteurs de l'activité économique au Canada.

PART DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CANADIENNE DÉTENUE PAR L'ONTARIO, 2007-2008

	Total de l'activité économique au Canada (en millions de dollars) 2007	Part détenue par l'Ontario (%) 2007	Total de l'activité économique au Canada (en millions de dollars) 2008	Part détenue par l'Ontario (%) 2008
Produit intérieur brut.....	1 532 944 \$	38,2	1 600 081 \$	36,7
Investissements des entreprises.....	302 246	31,4	309 173	30,9
Exportations	534 557	63,3	562 174	58,5
Consommation	850 921	39,3	891 197	39,0
Revenu des particuliers.....	1 170 715	39,7	1 226 585	39,3

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

L'économie de la province possède plusieurs des caractéristiques d'une économie arrivée à maturité, entre autres de solides secteurs secondaire et tertiaire. En termes généraux, le secteur primaire est constitué des industries agricole, minière et forestière, tandis que le secteur secondaire se compose des industries de la fabrication, de la construction et

des services d'utilité publique. Les autres domaines d'activité, soit le transport, les communications, le commerce de gros et de détail, les services aux entreprises et la fonction publique, forment le secteur tertiaire, ou secteur des services. L'économie ontarienne est plus fortement concentrée sur la fabrication que l'économie des États-Unis et que celle du Canada dans son ensemble.

RÉPARTITION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL PAR SECTEUR, 2007-2008
(prix de 2002)

	Ontario		Canada		États-Unis(1)	
	2007 (%)	2008 (%)	2007 (%)	2008 (%)	2007 (%)	2008 (%)
Biens(2)	27,5	26,2	30,5	29,5	21,2	20,5
Dont : secteur primaire	1,6	1,6	7,0	6,8	2,1	2,0
Fabrication	18,5	17,1	14,9	13,9	14,2	13,7
Services	<u>72,5</u>	<u>73,8</u>	<u>69,5</u>	<u>70,5</u>	<u>78,8</u>	<u>79,5</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Sources : Statistique Canada et département du Commerce des États-Unis

- (1) Le produit intérieur brut réel par secteur des États-Unis est déclaré en prix de 2000.
(2) Est constitué des secteurs primaire, manufacturier, des services publics et de la construction.

Relations extérieures

La province n'entretient aucune relation diplomatique directe avec les pays étrangers, mais elle a engagé de nombreuses activités à l'échelle internationale en vue de favoriser les investissements en Ontario.

2. ÉCONOMIE

(1) Principaux indicateurs économiques

Aperçu

En 2008, le PIB de l'Ontario se chiffrait à 587 827 millions de dollars aux prix courants du marché. La même année, son PIB en dollars constants de 2002 (PIB réel) s'élevait à 532 209 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 0,5 % par rapport à 2007. En cinq ans, soit de 2004 à 2008, le PIB réel a augmenté à un rythme annuel moyen de 1,9 %. En 2009, le PIB réel a diminué à un rythme trimestriel de 2,1 % au premier trimestre et de 1,0 % au deuxième trimestre. Ces diminutions faisaient suite à des baisses respectives de 0,1 % et de 1,5 % au troisième trimestre et au quatrième trimestre de 2008.

L'économie de l'Ontario s'est contractée de 0,5 % en 2008, après avoir connu une croissance de 2,3 % en 2007. Les dépenses de consommation se sont accrues de 2,6 %, tandis que la construction résidentielle affichait un recul de 2,3 %. L'investissement des entreprises dans le matériel et l'outillage a connu une hausse de 1,3 %. L'investissement réel dans la construction non résidentielle a diminué de 6,3 %, après un gain de 10,9 % en 2007. Les exportations ont chuté de 6,3 % en 2008, après avoir connu une croissance modeste de 1,5 % en 2007.

Le tableau qui suit constitue un sommaire des principaux indicateurs économiques de l'Ontario de 2004 à 2008. Pour connaître les indicateurs économiques les plus récents, voir « 2. Économie – (2) Événements récents dans le contexte économique ».

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

	Année prenant fin le 31 décembre					Taux de croissance annuel moyen 2004-2008 (%)
	2004	2005	2006	2007	2008	
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)					
Dépenses des particuliers en biens de consommation et services	289 469 \$	304 303 \$	318 256 \$	334 104 \$	347 779 \$	4,7
Dépenses publiques en biens et services	106 229	112 008	119 234	127 313	135 500	6,2
Formation de capital immobilisé brut des entreprises	79 711	85 261	90 810	94 776	95 458	4,9
Exportations de biens et services	325 325	329 858	333 519	338 474	328 849	1,1
Importations de biens et services.....	286 138	297 198	306 356	314 230	324 085	3,6
Ajustement aux fins de la variation des stocks .	1 587	2 738	4 431	6 125	5 231	–
Divergence statistique et autres opérations.....	(78)	412	390	(835)	(905)	S.O.
Produit intérieur brut aux prix du marché.....	516 106	537 383	560 286	585 723	587 827	3,6
Produit intérieur brut en prix constants de 2002.....	496 780	510 509	522 845	534 880	532 209	1,9
Indice de dégonflement du produit intérieur brut	103,9	105,3	107,2	109,5	110,5	1,7
Revenu des particuliers (Ontario)	400 994	419 457	442 615	464 593	482 086	4,8
Revenu des particuliers (Canada).....	984 164	1 035 586	1 106 195	1 170 715	1 226 585	5,7
Revenu des particuliers par habitant (population au mois de juillet) :						
Ontario (en dollars)	32 363	33 480	34 947	36 315	37 287	3,7
Canada (en dollars).....	30 812	32 116	33 957	35 555	36 822	4,6
Population (au mois de juillet, en milliers)(1) :						
Ontario.....	12 391	12 528	12 665	12 795	12 936	1,1
Canada.....	31 941	32 245	32 576	32 932	33 327	1,1

	<u>Année prenant fin le 31 décembre</u>					<u>Moyenne</u>
	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2004-2008</u>
Indice des prix à la consommation (variation annuelle) :						
Ontario.....	1,9 %	2,2 %	1,8 %	1,8 %	2,3 %	2,0 %
Canada.....	1,8 %	2,2 %	2,0 %	2,2 %	2,3 %	2,1 %
Chômage (taux annuel moyen) :						
Ontario.....	6,8 %	6,6 %	6,3 %	6,4 %	6,5 %	6,5 %
Canada.....	7,2 %	6,8 %	6,3 %	6,0 %	6,1 %	6,5 %

Sources : Ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada

Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les dernières estimations de la population disponibles sont établies en date du 1^{er} juillet 2009.

Dépenses des particuliers

En 2008, les dépenses des particuliers en services et biens de consommation, qui représentent la composante la plus importante du PIB, avaient augmenté de 4,1 % par rapport à 2007. De 2004 à 2008, les dépenses des particuliers ont progressé au taux annuel moyen de 4,7 %.

Dépenses publiques

Les dépenses du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des administrations municipales en Ontario (à l'exclusion des paiements de transfert et des subventions) ont représenté 23,1 % de la production provinciale en 2008.⁽¹⁾ De 2004 à 2008, les dépenses publiques ont augmenté au taux annuel moyen de 6,2 %.

Charges d'immobilisations

En 2008, les charges d'immobilisations ont totalisé 112 290 millions de dollars, soit 19,1 % du PIB, ce qui représente une hausse de 0,8 % par rapport au montant de 111 361 millions de dollars enregistré en 2007. Voici comment se répartissent ces dépenses : logement (31,1 %); échanges, finances, commerce et industries de l'information et de la culture (26,5 %); services institutionnels et ministères gouvernementaux (16,1 %); fabrication (9,0 %); transports, entreposage et services publics (11,3 %); industries primaires et construction (4,6 %); services professionnels, scientifiques et techniques (1,4 %). Entre 2004 et 2008, les dépenses totales en immobilisations ont augmenté au taux annuel moyen de 5,0 %.

La formation de capital immobilisé brut des entreprises s'élevait à 95 458 millions de dollars en 2008, soit 85,0 % du total des dépenses en immobilisations et 16,2 % du PIB aux prix courants du marché.

Exportations et importations

En 2008, les exportations de biens et services de l'Ontario ont atteint 328 849 millions de dollars, ou 55,9 % du PIB nominal de la province, dans les proportions suivantes : 65,8 % au chapitre des exportations internationales et 34,2 % à celui des exportations interprovinciales. Par comparaison, les exportations internationales de l'Ontario ont représenté 38,5 % des exportations totales du Canada. L'Ontario a importé des biens et services d'une valeur de 324 085 millions de dollars en 2008, ce qui a porté l'excédent de la balance commerciale à 4 764 millions de dollars.

Parmi les biens exportés par l'Ontario à destination d'autres pays, mentionnons les véhicules et les pièces automobiles, qui ont représenté 32,5 % des exportations totales de marchandises internationales en 2008; les biens de production comme les machines ainsi que les biens électriques et électroniques, le matériel scientifique et professionnel (22,5 %); les matériaux industriels comme l'acier, les produits chimiques, le plastique et le caoutchouc (26,9 %); les produits agricoles, forestiers, énergétiques et miniers (10,1 %); et les biens de consommation comme les meubles, les médicaments et les vêtements (5,5 %).

Les exportations interprovinciales de l'Ontario touchent surtout les services financiers et immobiliers et l'assurance, le commerce de gros, les produits alimentaires, le matériel de transport, les produits chimiques et le matériel électrique.

(1) Dans les Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada, les dépenses publiques excluent les paiements de transfert et les subventions.

Aux termes de l'Accord de libre-échange (« ALE »), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989, les tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis ont été complètement éliminés le 1^{er} janvier 1999. L'Accord de libre-échange nord-américain (« ALÉNA ») entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, libéralise les échanges avec le Mexique et améliore bon nombre des dispositions de l'ALE. En outre, le Canada a conclu une entente bilatérale avec le Chili qui est entrée en vigueur le 5 juillet 1997. Cette entente libéralise les échanges entre les deux pays et se veut un tremplin qui mènera à l'inclusion du Chili dans l'ALÉNA. Enfin, un nouvel Accord sur l'Organisation mondiale du commerce (« OMC ») [anciennement Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 1995. Cet accord a entraîné une réduction de 40 % des tarifs douaniers moyens à l'échelle mondiale et fait grandement avancer le remaniement des règles régissant le commerce dans les domaines de l'agriculture, des services et de la propriété intellectuelle.

(2) Événements récents dans le contexte économique

Au deuxième trimestre de 2009, la production réelle de l'Ontario a diminué de 1,0 % en dollars de 2002 (taux annualisé de -4,0 %), après avoir reculé de 2,1 % au premier trimestre. Exprimé en dollars courants, le PIB nominal a affiché une baisse de 0,7 %, pour atteindre un niveau annualisé de 560 131 milliards de dollars.

La demande intérieure finale a légèrement augmenté de 0,2 % (taux annualisé de 0,8 %) en termes réels au deuxième trimestre de 2009.

Au cours des 10 premiers mois de 2009, l'Ontario comptait 171 800 emplois ou 2,6 % de moins que pendant la même période en 2008. Le taux de chômage était de 9,3 % en octobre 2009.

En octobre 2009, l'indice des prix à la consommation (« IPC ») en Ontario a augmenté de 0,2 % par rapport à l'année précédente.

Perspectives économiques de l'Ontario : 2009 à 2012

Le document intitulé *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*, publié le 22 octobre 2009, présente les prévisions économiques de l'Ontario pour les années 2009 à 2012. À l'instar de celle d'autres territoires de compétence du monde entier, l'économie de l'Ontario a été touchée par la récession et la crise financière mondiale. À des fins de planification, le ministère des Finances présume que le PIB réel connaîtra une baisse de 3,5 % en 2009 suivie d'une croissance de 2,0 % en 2010, de 3,0 % en 2011 et de 3,3 % en 2012. Ces projections, arrêtées le 15 octobre 2009, étaient plus prudentes que les prévisions moyennes du secteur privé à cette même date. Le PIB nominal de l'Ontario devrait connaître une baisse de 3,8 % en 2009 suivie d'une croissance de 3,6 % en 2010, de 4,7 % en 2011 et de 5,1 % en 2012.

L'inflation devrait demeurer modérée au cours de la période de prévision. Le taux d'inflation ontarien moyen selon l'IPC devrait s'établir à 0,4 % en 2009, en baisse par rapport au taux de 2,3 % constaté en 2008. Cette diminution de l'inflation est principalement attribuable à la baisse des prix du pétrole. L'inflation selon l'IPC devrait passer à 1,9 % en 2010, à 2,5 % en 2011 et à 2,0 % en 2012.

Les facteurs externes ont une grande incidence sur les résultats de l'économie ontarienne et les écarts par rapport aux prévisions peuvent ralentir ou accélérer la croissance de l'économie provinciale. En conséquence, les prévisions présentées dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009* sont fondées sur des hypothèses relatives aux principales caractéristiques de l'environnement externe, notamment la croissance économique aux États-Unis, le taux de change, les taux d'intérêt et les prix du pétrole.

La vigueur et la composition de l'économie américaine sont les principaux facteurs déterminants du rythme de la croissance en Ontario. L'économie des États-Unis constitue le plus important marché d'exportation de l'Ontario. Au moment de la parution des *Perspectives économiques et de la revue financière de l'Ontario de 2009*, les économistes prévoient que le PIB réel des États-Unis connaîtrait une baisse de 2,5 % en 2009 suivie de hausses de 2,5 % en 2010, de 3,1 % en 2011 et de 3,3 % en 2012.

Le taux de change moyen devrait s'établir à 88 cents US en 2009, à 95 cents US en 2010, à 96 cents US en 2011 et à 97 cents US en 2012, en baisse par rapport à un taux moyen de 93,7 cents US en 2008. Le taux moyen des bons du Trésor canadiens à trois mois devrait passer de 2,3 % en 2008 à 0,3 % en 2009, puis remonter à 0,7 % en 2010, à 2,4 % en 2011 et à 3,7 % en 2012. Le rendement moyen des obligations du Canada à dix ans devrait baisser, passant de 3,6 % en 2008 à 3,3 % en 2009, puis remonter à 3,8 % en 2010, à 4,3 % en 2011 et à 4,8 % en 2012. Ces hypothèses relatives aux taux d'intérêt étaient conformes aux prévisions du secteur privé au moment de la parution des perspectives économiques et de la revue financière. À des fins de planification, il est prévu que les prix moyens du brut devraient passer de 99,6 \$ US le baril en 2008 à 61,2 \$ US en 2009, à 78,5 \$ US en 2010, à 81,8 \$ US en 2011 et à 83,7 \$ US en 2012.

(3) Structure de l'économie

Secteur secondaire

Fabrication. L'Ontario est le chef de file du Canada dans le secteur de la fabrication. En 2008, le volume de production de biens manufacturés (mesuré en dollars de 2002) a totalisé près de 84 milliards de dollars ou 49 % du niveau total pour le pays. La part du secteur de la fabrication dans le PIB total de l'Ontario (en dollars de 2002) a été de 17 %.

PIB RÉEL DU SECTEUR MANUFACTURIER (en dollars chaînés de 2002)

	Année prenant fin le 31 décembre				
	2004	2005	2006	2007	2008
	(en millions de dollars)				
Matériel de transport	25 966 \$	27 223 \$	27 162 \$	26 110 \$	20 761 \$
Véhicules automobiles	14 015	14 623	14 377	13 647	10 469
Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles.....	671	701	723	807	477
Pièces de véhicules automobiles	9 413	9 530	8 980	8 512	6 524
Aliments.....	7 691	8 005	8 059	8 050	8 179
Boissons et produits du tabac.....	2 684	2 816	2 470	1 966	1 743
Usines de textiles et de produits textiles.....	911	941	730	673	629
Vêtements	710	622	601	562	389
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	72	53	51	54	44
Produits en bois	2 342	2 387	2 362	2 037	1 756
Papier	4 091	3 920	3 426	3 093	2 884
Impression et activités connexes de soutien	2 912	3 253	3 150	2 930	2 717
Produits du pétrole et du charbon.....	1 626	1 387	1 286	1 308	1 282
Produits chimiques.....	7 611	6 854	7 211	7 500	7 304
Produits en plastique et en caoutchouc	5 744	5 824	5 481	5 079	4 242
Produits minéraux non métalliques.....	2 592	2 707	2 759	2 637	2 487
Première transformation des métaux et produits métalliques.....	13 178	13 282	12 852	12 484	11 599
Produits informatiques et électroniques.....	3 963	4 159	4 355	4 606	4 674
Matériel, appareils et composants électriques.....	1 961	1 942	1 676	1 609	1 522
Machines	6 702	6 396	6 264	6 493	6 121
Meubles et produits connexes	2 843	2 577	2 433	2 385	2 148
Activités diverses de fabrication.....	1 888	1 803	1 850	1 992	2 144
Total – Fabrication(1)	<u>95 292 \$</u>	<u>95 639 \$</u>	<u>93 360 \$</u>	<u>90 873 \$</u>	<u>83 568 \$</u>

Source : Statistique Canada

(1) Les données sur le PIB ayant été arrondies et exprimées en dollars chaînés, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

En matière de production, l'industrie manufacturière la plus importante en Ontario est celle du matériel de transport. En 2008, la valeur de la production de ce secteur s'est chiffrée à 20,8 milliards de dollars, soit environ 25 % de la production totale de biens manufacturés dans la province. En 2008, l'Ontario a assuré pour près de 92 % du PIB du secteur de la production de véhicules, pièces et accessoires automobiles au Canada et pour 16,6 % de la production dans le secteur de l'assemblage des véhicules automobiles en Amérique du Nord. Le déficit commercial international de l'Ontario au chapitre des produits automobiles a atteint 3,0 milliards de dollars en 2008. Les investissements dans le secteur du

matériel de transport se sont chiffrés à 3,4 milliards de dollars en 2008 et, d'après les données de Statistique Canada, les intentions d'investissements pour 2009 s'établissaient à 3,1 milliards de dollars.

En 2008, 59,9 % des produits électriques et électroniques du Canada étaient manufacturés en Ontario. Bon nombre d'entreprises ayant une réputation internationale dans la conception, la fabrication et la distribution de produits de haute technologie sont établies dans la province. La valeur des travaux industriels de recherche-développement réalisés par l'ensemble des sociétés ontariennes de fabrication a atteint un total estimé à 4,7 milliards de dollars en 2007, et cette somme représentait 56,8 % de la valeur de tous les travaux du même genre réalisés au Canada dans le secteur de la fabrication.

Construction – Dans le secteur de la construction, les dépenses en immobilisations de l'Ontario visent les immeubles, les routes et autres installations. Selon la plus récente enquête de Statistique Canada, les dépenses consacrées aux projets de construction devraient augmenter de 0,9 % en 2009 pour atteindre 61,8 milliards de dollars. La hausse la plus importante se retrouve dans le secteur du gouvernement et des institutions (17,8 %). En 2009, les intentions de dépenses en immobilisations au chapitre de la construction résidentielle représentaient la plus forte proportion du total, soit 51,6 %.

ONTARIO – DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

	Année prenant fin le 31 décembre					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009(1)
	(en millions de dollars)					
Logement	27 471 \$	28 297 \$	30 231 \$	31 152 \$	32 330 \$	31 866 \$
Entreprises	12 262	13 587	15 609	17 541	17 109	16 015
Gouvernement et institutions	9 259	10 190	10 882	11 713	11 777	13 870
Total	48 992 \$	52 075 \$	56 721 \$	60 406 \$	61 217 \$	61 751 \$

(1) Source : Investissements privés et publics au Canada : perspectives 2009, Statistique Canada.

Secteur primaire

Agriculture – L'Ontario possède un secteur agricole vaste et très diversifié. Même si l'on observe une activité agricole dans la plupart des régions ontariennes, la production est surtout concentrée dans le sud-ouest de la province, situé à peu près à la même latitude que le nord de la Californie, et dont le climat est tempéré par les Grands Lacs. Selon les recettes monétaires agricoles, la production agricole provinciale s'est chiffrée à 9,5 milliards de dollars en 2008, ce qui représente 22,6 % de la production agricole totale du Canada. Les recettes des productions animales totalisaient 4,8 milliards de dollars, tandis que les recettes des productions végétales s'élevaient à 4,7 milliards.

PRODUCTION AGRICOLE

	Année prenant fin le 31 décembre				
	2004	2005	2006	2007	2008
	(en millions de dollars)				
Production agricole(1)	7 923 \$	8 111 \$	8 191 \$	8 719 \$	9 456 \$

Source : Statistique Canada

(1) Total des recettes monétaires agricoles, exclusion faite des paiements directs.

Mines – En 2008, la valeur de la production minière de l'Ontario s'est chiffrée à 9 638 millions de dollars, soit 21,3 % de la production minérale du Canada pour cette année-là, à l'exclusion du pétrole et du gaz. Les minéraux les plus importants sur le plan de la valeur de production en 2008 ont été les suivants : nickel, 2 684 millions de dollars; cuivre, 1 423 millions de dollars; or, 1 481 millions de dollars; pierre, 665 millions de dollars; ciment, 635 millions de dollars; sable et gravier, 543 millions de dollars. La valeur de la production de minerais métalliques de l'Ontario s'est chiffrée à environ 6,6 milliards de dollars en 2008, en baisse par rapport à l'année précédente en raison d'une diminution des prix des minéraux.

PRODUCTION MINIÈRE

	Année prenant fin le 31 décembre				
	2004	2005	2006	2007	2008
	(en millions de dollars)				
Production minière	7 123 \$	7 438 \$	9 524 \$	10 821 \$	9 638 \$

Source : Ressources naturelles Canada; les données de 2008 sont préliminaires.

Foresterie – L'Ontario compte environ 568 000 kilomètres carrés de terrains forestiers productifs, soit 65,5 % de la superficie totale de la province. La récolte de bois provenant de ces terres s'est chiffrée à environ 14,7 millions de mètres cubes en 2007. La valeur des expéditions de diverses industries de fabrication de produits du bois et de papier de la province a atteint 12,1 milliards de dollars en 2008, soit 25,3 % du total canadien.

Énergie

En 2006, la consommation d'énergie primaire en Ontario s'est répartie comme suit : pétrole brut, 31,3 %; gaz naturel et liquides extraits du gaz naturel, 38,4 %; charbon, 16,4 %; et hydroélectricité, 13,9 %.

En 2006, la consommation totale d'énergie primaire a atteint 2 987 pétajoules, soit une diminution de 3,5 % par rapport au niveau de 3 094 pétajoules enregistré en 2005. La consommation de pétrole brut, de charbon et de gaz naturel a chuté de 5 %, 7 % et 2 % respectivement, alors que celle de l'électricité primaire a augmenté de 1 % au cours de la même période.

Secteur des services

Le secteur des services constitue la plus importante composante de l'économie ontarienne; en 2008, il représentait environ 74 % du PIB de la province (en dollars de 2002). L'Ontario possède un secteur des services moderne et diversifié qui regroupe une vaste gamme d'industries servant les entreprises, les particuliers et les gouvernements.

PIB RÉEL DU SECTEUR DES SERVICES (en dollars de 2002)

	Année prenant fin le 31 décembre				
	2004	2005	2006	2007	2008
	(en millions de dollars)				
Finances, assurances, immobilier et location(1).....	63 025	65 272 \$	67 822 \$	71 141 \$	71 448 \$
Commerce de gros et de détail	52 018	54 346	56 930	59 278	59 778
Services professionnels et administratifs	38 057	39 315	41 026	42 403	43 082
Industries de la culture et de l'information	18 207	18 661	19 543	20 059	20 322
Transports et entreposage	17 917	18 765	19 063	19 116	19 164
Hébergement et restauration	9 414	9 420	9 420	9 471	9 676
Arts, divertissements et loisirs.....	4 515	4 556	4 554	4 628	4 635
Soins de santé et aide sociale	27 522	28 099	28 937	29 950	30 586
Services gouvernementaux.....	23 990	24 345	25 265	25 751	26 514
Services d'éducation	20 877	21 872	22 509	23 301	23 861
Logements occupés par leur propriétaire	35 407	36 723	37 890	39 103	40 305
Autres services.....	11 344	11 516	11 670	12 018	12 304
Total(2)	322 314 \$	332 911 \$	344 431 \$	355 958 \$	361 228 \$

Source : Statistique Canada

(1) À l'exclusion des logements occupés par leur propriétaire.

(2) Les données sur le PIB ayant été arrondies et exprimées en dollars chaînés, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le secteur des finances, des assurances, de l'immobilier et de la location est le plus important sous l'angle de la contribution à la production du secteur des services de l'Ontario. En 2008, la part de l'Ontario représentait 48,7 % de la production de cette composante à l'échelle nationale, soit plus que n'importe quelle autre province.

La taille appréciable du secteur des services financiers de l'Ontario s'explique en bonne partie par le nombre élevé de sociétés industrielles et financières ayant leur siège dans la région de Toronto. La Bourse de Toronto (« TSX ») est la bourse la plus active au Canada. En 2008, la valeur totale de ses opérations boursières s'est chiffrée à 1,9 billion de dollars.

L'Ontario est aussi très actif dans le domaine des services professionnels et administratifs, dont le secteur ontarien représente 46,7 % du total canadien. Le commerce de gros et de détail aide à soutenir les dépenses des entreprises et des consommateurs, y compris l'investissement et les importations. L'Ontario compte pour 41,0 % de la valeur du commerce de gros et de détail au Canada, et pour 44,1 % de celle des industries de la culture et de l'information.

(4) Population active

De 2004 à 2008, la population active de l'Ontario s'est accrue au taux annuel moyen de 1,4 %, qui est légèrement inférieur à celui du Canada, soit 1,5 %. En 2008, la population active de la province comptait en moyenne quelque 7,2 millions de personnes. Cette même année, le taux de participation ontarien se situait à 68,1 %, supérieur de 0,3 point de pourcentage à celui du Canada. La presque totalité des emplois, soit 98,7 %, se trouvait ailleurs que dans le secteur agricole, ce qui reflète la forte structure industrielle de la province. Le secteur des services, qui est une importante source de croissance de l'emploi, représentait 77,2 % du marché du travail en Ontario, tandis que les secteurs de la fabrication et de la construction comptaient pour 20,1 % des emplois de la province. L'agriculture, les services publics et les autres industries primaires constituaient 2,9 % de l'emploi. En 2008, le taux de chômage de l'Ontario s'est chiffré en moyenne à 6,5 %, par rapport à 6,1 % pour celui de la moyenne nationale.

POPULATION ACTIVE

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Population active de l'Ontario					
Population active (en milliers)	6 775,4	6 849,1	6 927,3	7 043,5	7 154,5
Personnes occupées (en milliers)	6 316,5	6 397,7	6 492,7	6 593,8	6 687,3
Taux de chômage (%)	6,8	6,6	6,3	6,4	6,5
Taux de participation(1) (%)	68,4	68,0	67,7	68,0	68,1
Population active du Canada					
Taux de chômage (%)	7,2	6,8	6,3	6,0	6,1
Taux de participation(1) (%)	67,5	67,2	67,7	67,6	67,8

Source : Statistique Canada

(1) Pourcentage de personnes en âge de travailler qui occupent un emploi.

ONTARIO – EMPLOI SELON LE SECTEUR, 2008

	<u>En milliers</u>	<u>% du total</u>
Agriculture	85	1,3
Autres industries primaires.....	38	0,6
Fabrication.....	901	13,5
Construction	439	6,6
Services publics	65	1,0
Secteur des services.....	<u>5 160</u>	<u>77,2</u>
Total	<u>6 687</u>	<u>100,0</u>

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(5) Régime de sécurité sociale

La province offre aux Ontariens une large gamme de services en matière de soins de santé, d'aide sociale et de sécurité du revenu. Jusqu'à l'exercice 1995-1996, en vertu des ententes de financement des programmes établis (« FPE »), le gouvernement fédéral accordait à l'Ontario une aide financière pour les soins de santé. Ces ententes nationales servaient à financer les programmes provinciaux de soins de santé ainsi que l'enseignement postsecondaire.

En outre, la province offre à l'intention des particuliers et des familles des programmes de sécurité du revenu pour compenser la perte de revenu ou pour offrir un soutien au revenu. Jusqu'en 1995-1996, elle offrait, au besoin, un supplément du revenu en fonction de besoins définis, sur une base de coûts partagés avec le gouvernement fédéral, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (« RAPC »). Dans son budget de 1995, le gouvernement fédéral annonçait des compressions majeures aux transferts sociaux accordés aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Depuis 1996-1997, les ententes de FPE et le RAPC ont été remplacés par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (« TCSPS »). Le 1^{er} avril 2004, le TCSPS a été scindé en deux transferts, soit le Transfert canadien en matière de santé (« TCS »), destiné expressément aux soins de santé, et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (« TCPS »), destiné à l'enseignement postsecondaire et aux services sociaux. Voir « 3. Finances publiques – (3) Revenus – Paiements du gouvernement fédéral » ci-dessous.

Le gouvernement fédéral gère également le Programme d'assurance-emploi (« a.-e. »), qui est un régime contributif national d'assurance contre le chômage, et le Régime de pensions du Canada (« RPC »), régime contributif national de retraite lié au revenu. Le RPC assure divers types d'assistance, y compris des pensions de retraite, des prestations d'invalidité, une prestation au survivant, une prestation d'orphelin et une prestation de décès. En 2008, les Ontariens ont reçu quelque 14,0 milliards de dollars en prestations du RPC et environ 4,9 milliards de dollars en prestations d'a.-e. Ces deux programmes sont financés par les contributions des employeurs et des employés au moyen de cotisations prélevées à la source. En 2008, le gouvernement fédéral a créé l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada qui est responsable de la gestion de l'excédent des revenus de l'assurance-emploi et du maintien d'une réserve de trésorerie en vue de favoriser la stabilité des taux de cotisation. Le compte du RPC ne fait pas partie du budget fédéral et est géré de façon indépendante par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et ses fonds sont investis dans des titres négociables et non négociables.

Le gouvernement fédéral accorde également aux personnes âgées une aide universelle subordonnée au revenu par le biais de la pension de la Sécurité de la vieillesse (« SV »), du Supplément de revenu garanti (« SRG ») et de l'allocation versée aux personnes à faible revenu de 60 à 64 ans. Le gouvernement de l'Ontario, quant à lui, offre aux personnes âgées un supplément subordonné au revenu, soit les prestations du Régime de revenu annuel garanti (« RRAG ») destiné aux bénéficiaires du SRG dont le revenu est faible. En 2008, les aînés de l'Ontario ont touché quelque 12,1 milliards de dollars en vertu de ces trois programmes fédéraux et 103 millions de dollars environ dans le cadre du RRAG. En vigueur en 2009, le programme de Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario aidera les personnes âgées à faible revenu et à revenu modeste, qui sont propriétaires de leur propre logement, à alléger leurs impôts fonciers à l'aide d'une subvention de 250 \$, qui s'élèvera à 500 \$ pour 2010 et les années suivantes. Cela fournira une aide d'approximativement 1 milliard de dollars sur cinq ans.

De plus, les autorités fédérales et provinciales accordent des transferts de fonds aux familles qui ont des enfants. Le supplément de la prestation nationale pour enfants (« SPNE ») est une prestation en espèces du gouvernement fédéral accordée en fonction du revenu aux familles à faible revenu ayant des enfants. Cette prestation complète la prestation fiscale canadienne pour enfants (« PFCE »), une prestation en espèces connexe du gouvernement fédéral versée en fonction du revenu aux familles à revenu faible ou moyen ayant des enfants. Selon les plus récentes données disponibles, au cours de l'exercice 2006, les familles ontariennes ont touché environ 3,5 milliards de dollars en prestations dans le cadre de ces programmes. Environ 36 % des familles canadiennes ayant des enfants sont prestataires du SPNE, tandis que 80 % reçoivent la PFCE. Le gouvernement fédéral verse également la prestation universelle pour la garde d'enfants (« PUGE »). La PUGE, qui est entrée en vigueur en 2006, est une prestation imposable visant tous les enfants de moins de six ans. Le gouvernement de l'Ontario offre des prestations pour enfants dans le cadre de la prestation ontarienne pour enfants (« POE »). La POE est une prestation non imposable accordée en fonction du revenu aux familles à revenu faible et moyen ayant des enfants. Elle est entrée en vigueur en juillet 2007 sous forme de versement ponctuel. En juillet 2008, le gouvernement de l'Ontario a commencé à verser la POE tous les mois. La POE a versé des prestations familiales totalisant plus de 170 millions de dollars en 2007-2008 et plus de 300 millions de dollars en 2008-2009. Les versements de la POE ont été haussés de façon importante à partir de juillet 2009. Ces prestations fédérales et provinciales établies à l'intention des enfants sont accordées aux familles à revenu faible et moyen indépendamment du fait que les parents travaillent ou sont prestataires de l'aide sociale. Ces prestations sont fournies dans le cadre du régime fiscal. L'Ontario offre en outre des prestations pour enfants dans le cadre du Supplément du revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. L'admissibilité à ce supplément requiert que les prestataires touchent un minimum de revenu d'emploi. En 2008-2009, ce programme a versé environ 82 millions de dollars en prestations non imposables aux familles travailleuses à revenu faible et moyen qui ont de jeunes enfants. Ce programme

et les prestations pour enfants versées aux familles prestataires de l'aide sociale sont en voie d'être intégrés dans la POE.

Le gouvernement et les municipalités de l'Ontario sont conjointement responsables du soutien du revenu accordé aux personnes et aux familles dont le revenu ne suffit pas à répondre aux besoins fondamentaux de la vie. En 2008-2009, la province a versé quelque 5,7 milliards de dollars dans le cadre de l'aide sociale et des programmes connexes. La même année, 20 % des dépenses liées à l'aide financière aux personnes handicapées et aux prestations d'assurance-médicaments pour tous les bénéficiaires ont été récupérées auprès des municipalités.

(6) Responsabilités des gouvernements et relations entre les divers paliers de gouvernement

Cadre constitutionnel

Le Canada est une fédération et sa Constitution prévoit une division des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les gouvernements de chaque province et le gouvernement fédéral ont des sphères de compétence exclusives. L'établissement et l'administration des municipalités relèvent exclusivement des provinces.

Le gouvernement fédéral est habilité à recueillir des fonds au moyen de n'importe quel mode ou système d'imposition. Certaines questions relèvent exclusivement de lui, par exemple la réglementation des échanges et du commerce, les questions monétaires, les banques et les affaires bancaires, la défense nationale, les affaires étrangères, les services postaux, les chemins de fer et la navigation, de même que certains secteurs qui ne sont pas exclusivement dévolus aux provinces. Chaque province a le pouvoir de recueillir des fonds par voie d'imposition directe dans la province. Parmi les domaines qui relèvent des provinces en vertu de la Constitution, mentionnons les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, les institutions municipales, les droits civils et les droits en matière de biens, ainsi que les richesses naturelles.

La Constitution du Canada a été modifiée en 1982. *La Loi constitutionnelle de 1982* (la « Loi constitutionnelle ») établissait une Charte des droits et libertés ainsi qu'une procédure pour modifier la Constitution. Aucune disposition de la Loi constitutionnelle ne porte atteinte aux pouvoirs d'imposition et de dépense des provinces.

Cadre opérationnel

L'Ontario s'acquitte de ses responsabilités constitutionnelles par l'entremise de ses ministères et d'entités créées par la province, tels les sociétés appartenant au gouvernement (« sociétés d'État »), les organismes, conseils et commissions, les municipalités, les conseils scolaires et les conseils d'administration des hôpitaux. Le recours à ces entités quasi indépendantes a pour effet de décentraliser la gestion des responsabilités provinciales. La province a toutefois choisi de centraliser le financement de ces entités en conservant les principaux pouvoirs d'imposition et d'emprunt à l'échelon provincial. Certaines municipalités contractent des emprunts en leur propre nom sur divers marchés financiers (voir « 4. Dette publique – (3) Dette consolidée du secteur public de l'Ontario » ci-dessous), comme le faisait Ontario Hydro avant sa restructuration en avril 1999 (voir « 4. Dette publique – (2) Actif et passif, (iii) Passif – Secteur de l'électricité de l'Ontario » ci-dessous).

Répercussions sur les états financiers de la province

Pour s'acquitter de leurs responsabilités dans des domaines comme la santé, l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale, les provinces reçoivent une aide financière sous forme de paiements de transfert en vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Aux termes de ces ententes, le gouvernement fédéral distribue aux gouvernements provinciaux des fonds qui servent à financer des programmes relevant de leur compétence.

Les ententes fédérales-provinciales de financement reposent sur de vastes interrelations financières entre la province, le gouvernement fédéral et les organismes provinciaux. Ces interrelations financières jouent un rôle important dans le fonctionnement de la province en matière de revenus, de charges et de financement. Par exemple, pour l'exercice 2009-2010, environ 20,6 % des revenus de la province devraient provenir du gouvernement fédéral.

Les investissements dans les organismes provinciaux ont des répercussions sur la comptabilisation de l'actif. Au 31 mars 2009, environ 33,8 % (36,2 % en 2008) de l'actif financier de la province pouvait être attribué à ces activités intermédiaires (voir « 4. Dette publique – (2) Actif et passif » ci-dessous).

3. FINANCES PUBLIQUES

(1) Production de rapports financiers

Chaque année, la province publie ses Comptes publics, qui comprennent le Rapport annuel et les États financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 mars; les états des ministères et des annexes détaillées présentant leurs dépenses; les états financiers de grands conseils, sociétés d'État et commissions qui font partie de l'entité comptable gouvernementale; ainsi que d'autres états financiers divers. Le vérificateur général de l'Ontario examine les Comptes publics de la province et donne son opinion au sujet des États financiers consolidés à l'Assemblée législative. En outre, il est tenu de présenter son rapport annuel à l'Assemblée législative.

Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (« CNC ») de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Les hôpitaux publics, les hôpitaux psychiatriques spécialisés, les conseils scolaires et les collèges, qu'on appelle collectivement « organismes du secteur parapublic », sont consolidés par secteur dans les présents états financiers.

Les entreprises publiques et les autres organismes qui sont sous le contrôle de la province et qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) soit des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) soit des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable.

Principes de consolidation

Dans les états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques et des organismes du secteur parapublic, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme les organismes gouvernementaux qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et de l'exploitation, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissement dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé, Revenu d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

Les organismes du secteur parapublic (« OSP ») sont inscrits dans les états financiers selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, connue également sous le nom de « consolidation sur une seule ligne », les OSP font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux gouvernements. Les gains et pertes importants découlant d'opérations entre organismes à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement sont éliminés au moment de la consolidation. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Actifs nets des organismes du secteur parapublic de l'état consolidé de la situation financière. Leurs charges nettes cumulées, soit les charges annuelles totales de tous les organismes du secteur parapublic déduction faite des revenus tirés de sources autres que la province, sont incluses dans les charges dans l'état consolidé des résultats. Les charges nettes cumulées des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges nettes des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges nettes des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué ou divulgué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant constaté ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des charges à payer liées aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, à la valeur des paiements de transfert du gouvernement du Canada dans le domaine de la santé et des services sociaux et à la valeur du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers canadiens.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs sont source d'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée utile estimative des actifs et leur durée utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des prévisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus de l'année passée. L'estimation des contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière des programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la part estimée et la part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

L'incertitude rattachée à l'évaluation du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers canadiens est détaillée dans les états financiers.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- les comptes fournisseurs à payer;
- les paiements de transfert;
- les intérêts sur la dette accumulée;
- les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs;
- l'amortissement des immobilisations corporelles;
- les charges nettes des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements qui y donnent lieu, pourvu qu'ils soient autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur la charge ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des gains ou des pertes actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles et de l'infrastructure de transport appartenant à la province est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant la durée de vie utile estimative des biens. L'amortissement des immobilisations corporelles appartenant aux organismes gouvernementaux consolidés dans les présents états financiers est également inclus dans les charges.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Par conséquent, le coût d'acquisition d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, telles que l'ameublement et les véhicules, est imputé aux charges. En outre, pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une charge lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations actuelles à l'égard des coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Dettes

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés (les « instruments dérivés ») afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen prévu d'années de service non écoulées des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part gouvernementale de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part gouvernementale de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis sur leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant du rabais sur le prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants dus par les entreprises publiques.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Actifs nets des organismes du secteur parapublic

Les actifs nets des organismes du secteur parapublic sont constitués des biens corporels et de l'actif financier de ces organismes, déduction faite de leur passif. Bien que les actifs de ces organismes soient consolidés, ils appartiennent à ces organismes et ils sont gérés et exploités par ceux-ci. Les immobilisations corporelles des hôpitaux et des collèges sont comptabilisées selon le coût historique dans leurs états financiers. L'intérêt couru pendant la construction de projets importants est capitalisé et inclus dans les coûts historiques lorsque le projet fait l'objet d'un financement particulier. À l'heure actuelle, les conseils scolaires ne comptabilisent pas les immobilisations corporelles dans leurs états financiers, mais un redressement est effectué lors de la consolidation pour comptabiliser le coût historique estimé de leurs terrains et immeubles dans les états financiers consolidés de la province.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres, sont amorties pendant leur durée utile selon une méthode linéaire.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles appartenant à la province. Les catégories suivantes sont donc incluses dans les immobilisations corporelles et comptabilisées selon le coût historique : les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles appartenant à des organismes du gouvernement qui sont consolidés dans les présents états financiers. Les immobilisations corporelles qui restent, y compris les actifs loués, les ordinateurs, l'équipement, les véhicules et l'ameublement, sont passées en charges lors de leur acquisition. La province entend adopter les recommandations du CCSP pour les autres immobilisations corporelles qui restent en 2009-2010.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des revenus reportés et amorties selon la même méthode que les immobilisations corporelles apparentées.

Budget de l'Ontario

La tradition veut que le ministre des Finances dépose chaque année à l'Assemblée législative un budget faisant état des charges et des revenus prévus pour les activités entreprises aux fins de la province. De plus, la publication intitulée « Finances de l'Ontario » fournit une mise à jour trimestrielle pour tenir compte des faits survenus en cours d'exercice, du respect des engagements budgétaires et des mesures politiques adoptées; par ailleurs, « Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario » fait traditionnellement une mise à jour plus détaillée de la situation au deuxième trimestre.

(2) Situation financière

Le tableau qui suit donne un aperçu des revenus et des charges de la province pour chaque exercice de la période de quatre ans terminée le 31 mars 2009, ainsi que les perspectives actuelles pour 2009-2010 comme elles ont été présentées dans le document intitulé « Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009 ».

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

	<u>2004-2005</u>	<u>2005-2006(2)</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>	<u>Chiffres réels 2008-2009</u>	<u>À court terme Perspectives(1) 2009-2010</u>	<u>Taux de croissance 2008-2009 à 2009-2010 (%)</u>
	(en millions de dollars)						
Revenus							
Revenus fiscaux.....	55 975 \$	59 917 \$	64 310 \$	68 432 \$	62 395 \$	59 056 \$	(5,4)
Gouvernement du Canada.....	11 882	13 251	14 036	16 597	16 591	19 246	16,0
Revenu provenant de l'investissement dans les entreprises publiques.....	3 578	4 308	4 196	4 437	4 042	4 267	5,6
Autres revenus.....	<u>6 406</u>	<u>6 749</u>	<u>7 855</u>	<u>7 656</u>	<u>7 444</u>	<u>7 611</u>	<u>2,2</u>
Total des revenus.....	<u>77 841</u>	<u>84 225</u>	<u>90 397</u>	<u>97 122</u>	<u>90 472</u>	<u>90 180</u>	<u>(0,3)</u>
des charges							
Programmes.....	70 028	74 908	79 297	87 608	88 315	104 290	18,1
Intérêt sur la dette.....	<u>9 368</u>	<u>9 019</u>	<u>8 831</u>	<u>8 914</u>	<u>8 566</u>	<u>9 406</u>	<u>9,8</u>
Total des charges.....	<u>79 396</u>	<u>83 927</u>	<u>88 128</u>	<u>96 522</u>	<u>96 881</u>	<u>113 696</u>	<u>17,4</u>
Réserve.....	—	—	—	—	—	1 200	s.o.
Excédent/(déficit).....	<u>(1 555) \$</u>	<u>298 \$</u>	<u>2 269 \$</u>	<u>600 \$</u>	<u>(6 409) \$</u>	<u>(24 716) \$</u>	s.o.

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) Prévisions financières telles qu'elles sont présentées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.
- (2) Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Le total des charges antérieures à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte des éléments ajoutés à la présentation de la situation financière.

Perspectives financières 2009-2010

Rendement financier en cours d'exercice de 2009-2010

Les perspectives financières pour 2009-2010 sont tributaires d'une économie ontarienne plus faible que celle qui avait été prévue dans le Budget 2009 et d'une croissance des dépenses attribuable aux répercussions du ralentissement économique mondial. Même si l'on voit poindre les signes de stabilisation de l'économie, l'Ontario subit toujours les effets de la récession mondiale. On prévoit actuellement que le total des revenus en 2009-2010 s'élèvera à 90,2 milliards de dollars, accusant une baisse de 5,8 milliards ou 6,0 % par rapport aux prévisions budgétaires de 2009 sous l'effet de l'affaiblissement de l'économie mondiale et de ses répercussions sur l'Ontario.

Le total des charges en 2009-2010 devrait s'élever à 113,7 milliards de dollars, en hausse de 4,4 % par rapport aux prévisions budgétaires de 2009. Les mesures gouvernementales en cours visant à maintenir les services et à réduire les conséquences de la crise économique ont fait augmenter les dépenses affectées aux programmes essentiels du ministère de la Santé et des soins de longue durée, du ministère des Services sociaux et communautaires, et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. L'augmentation des charges a en outre été suscitée par le soutien provisoire accordé au secteur de l'automobile, des dépenses supplémentaires en matière d'aide sociale et la réaction de la province au virus de la grippe H1N1.

Le Budget 2009 comprenait également une réserve de 1,2 milliard de dollars destinée à protéger le plan financier contre les changements défavorables dans les perspectives économiques et financières de la province, y compris ceux qui résultent de l'évolution du rendement économique de l'Ontario. La province maintient cette réserve, ainsi que des fonds de prévoyance importants, pour tenir compte de l'incertitude économique mondiale qui pourrait avoir davantage de répercussions sur les finances de l'Ontario.

SOMMAIRE FINANCIER

	Chiffres réels 2008-2009 (en milliards de dollars)	À court terme Perspectives 2009-2010(1) (en milliards de dollars)
Revenus	90,5 \$	90,2 \$
des charges		
Programmes	88,3	104,3
Intérêt sur la dette	8,6	9,4
Total des charges.....	96,9	113,7
Réserve	-	1,2
Excédent/(déficit)	(6,4) \$	(24,7) \$

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

(1) Prévisions financières telles qu'elles sont présentées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*.

Revenus

Le total des revenus devrait diminuer de 0,3 milliard de dollars, ou 0,3 %, en 2009-2010 par rapport à 2008-2009. Les revenus fiscaux de 3,3 milliards de dollars, qui représentent une diminution de 5,4 % par rapport à 2008-2009, tiennent compte des dernières données sur les revenus et des projections actuelles du rendement économique en 2009. On prévoit que les transferts du gouvernement du Canada augmenteront de 2,7 milliards de dollars, ou 16,0 %, en 2009-2010 en raison principalement de nouveaux fonds affectés à l'infrastructure et aux programmes relatifs au marché du travail annoncés dans le budget fédéral de 2009. Tous les autres revenus augmentent de 0,4 milliard de dollars en 2009-2010 en raison principalement de la hausse des revenus provenant des entreprises publiques.

Charges

Le total des charges devrait passer de 96,9 milliards de dollars en 2008-2009 à 113,7 milliards en 2009-2010. Près de la moitié de l'augmentation des dépenses des programmes entre 2008-2009 et 2009-2010 est due aux investissements supplémentaires dans l'infrastructure et au soutien accordé au secteur de l'automobile. Le reste de la croissance des dépenses est attribuable aux investissements du ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans le programme de l'Assurance-santé de l'Ontario, aux investissements affectés à l'acquisition des compétences par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires au titre de l'aide sociale en raison de l'augmentation du nombre d'Ontariens nécessitant un soutien du revenu de la part du gouvernement.

(3) Revenus

Aperçu

Le tableau suivant présente les données historiques relatives aux revenus de l'exercice prenant fin le 31 mars 2005.

<u>Revenus</u>	<u>2004-2005</u>
Revenus fiscaux	
Impôt sur le revenu des particuliers	19 320
Taxe de vente au détail	14 855
<i>Loi sur l'imposition des sociétés</i>	9 883
Impôt-santé des employeurs	3 886
Contribution-santé de l'Ontario	1 737
Taxes sur l'essence	2 277
Droits de cession immobilière	1 043
Taxe sur le tabac	1 453
Taxe sur les carburants	727
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	511
Autres – Revenus fiscaux	283
	<u>55 975</u>
Gouvernement du Canada	
Transfert canadien en matière de santé (« TCS »)	5 640
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (« TCPS »)	2 912
Suppléments au titre du TCSPS	775
Logement social	522
Fonds pour la réduction des temps d'attente	242
Programmes d'infrastructure	209
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	387
Autres – Gouvernement du Canada	1 195
	<u>11 882</u>
Revenu d'investissement	
dans les entreprises publiques	
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 992
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	1 147
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	444
Autres – Entreprises publiques	(5)
	<u>3 578</u>
Autres revenus non fiscaux	
Remboursements	1 241
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	976
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	997
Ventes d'électricité	610
Ventes et locations	352
Autres droits et permis	506
Permis d'alcool	489
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	236
Redevances	278
Autres – Revenus non fiscaux	721
	<u>6 406</u>
Total des revenus	<u><u>77 841</u></u>

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

REVENUS DE L'ONTARIO

Le tableau suivant présente les données historiques relatives aux revenus pour chacun des exercices au cours de la période de quatre ans terminée le 31 mars 2009, ainsi que les prévisions pour 2009-2010 présentées dans le document intitulé « Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009 ».

Le total des revenus de l'exercice 2009-2010 devrait s'élever à 90 180 millions de dollars. Les revenus fiscaux devraient s'élever à 59 056 millions de dollars ou 65,5 % du total des revenus. Les transferts du gouvernement du Canada, qui s'établissent à 19 246 millions de dollars, représentent 21,3 % du total des revenus. Les revenus d'investissement dans les entreprises publiques devraient s'élever à 4 267 millions de dollars, soit 4,7 % du total des revenus. Tous les autres revenus non fiscaux devraient s'élever à 7 611 millions de dollars, soit 8,4 % du total des revenus.

REVENUS DE L'ONTARIO

<u>Revenus</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>	<u>Chiffres réels 2008-2009</u>	<u>Planification 2009-2010</u>	<u>% du total Revenus 2009-2010</u>
	(en millions de dollars)					
Revenus fiscaux						
Impôt sur le revenu des particuliers	21 041	23 655	24 538	24 727	22 735	25,2
Taxe de vente au détail	15 554	16 228	16 976	17 267	17 100	19,0
<i>Loi sur l'imposition des sociétés</i>	9 984	10 845	12 990	6 748	5 868	6,5
Impôt-santé des employeurs.....	4 197	4 371	4 605	4 617	4 597	5,1
Contribution-santé de l'Ontario	2 350	2 589	2 713	2 776	2 704	3,0
Taxes sur l'essence.....	2 281	2 310	2 360	2 323	2 367	2,6
Droits de cession immobilière	1 159	1 197	1 363	1 013	895	1,0
Taxe sur le tabac.....	1 379	1 236	1 127	1 044	995	1,1
Taxe sur les carburants.....	729	723	733	698	732	0,8
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	951	757	546	830	685	0,8
Autres – Revenus fiscaux	292	399	481	352	378	0,4
	59 917	64 310	68 432	62 395	59 056	65,5
Gouvernement du Canada						
Transfert canadien en matière de santé	7 148	7 702	8 487	8 942	9 722	10,8
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 324	3 478	3 778	4 079	4 213	4,7
Péréquation	–	–	–	–	347	0,4
Programmes d'infrastructure.....	285	191	207	151	1 746	1,9
Programmes relatifs au marché du travail	127	289	664	797	1 193	1,3
Logement social	520	532	525	520	509	0,6
Fonds pour la réduction des temps d'attente.....	243	467	468	235	97	0,1
Autres paiements fédéraux	1 604	1 377	2 468	1 867	1 419	1,6
	13 251	14 036	16 597	16 591	19 246	21,3
Revenu d'investissement dans les entreprises publiques						
Société des loteries et des jeux de l'Ontario.....	2 027	1 945	1 857	1 921	1 966	2,2
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	1 197	1 307	1 374	1 410	1 326	1,5
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	1 107	947	1 214	713	983	1,1
Autres – Entreprises publiques	(23)	(3)	(8)	(2)	(8)	(0,0)
	4 308	4 196	4 437	4 042	4 267	4,7
Autres revenus non fiscaux						
Remboursements.....	1 295	1 415	1 464	1 379	1 297	1,4
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules.....	763	970	1 051	1 034	1 065	1,2
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 021	991	982	970	955	1,1
Ventes d'électricité	779	863	929	953	964	1,1
Ventes et locations	465	1 108	553	733	619	0,7
Autres droits et permis	550	624	668	674	815	0,9
Permis d'alcool.....	516	467	475	468	457	0,5
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité....	396	412	398	373	348	0,4
Redevances	191	215	193	205	211	0,2
Autres – Revenus non fiscaux	773	790	943	655	880	1,0
	6 749	7 855	7 656	7 444	7 611	8,4
Total des revenus	84 225	90 397	97 122	90 472	90 180	100,0

Imposition

Aux termes de la Constitution, le pouvoir d'imposition est réparti entre les autorités fédérales et provinciales. Les administrations locales tirent leur pouvoir d'imposition du gouvernement provincial. Conformément à sa politique de centralisation du financement, la province a délégué aux administrations locales son pouvoir d'imposition touchant l'impôt foncier.

Impôt sur le revenu des particuliers (« IRP ») – L'Ontario assujettit à un impôt le revenu des particuliers qui résident en Ontario le dernier jour de l'année d'imposition et celui des particuliers qui ne résident pas en Ontario, mais qui ont gagné un revenu en Ontario pendant l'année. Cet impôt constitue la plus importante source de revenus de la province.

L'IRP de base de l'Ontario représente un pourcentage du revenu imposable, tel qu'il est défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est perçu par l'Agence du revenu du Canada pour le compte de la province. En 2009, les taux d'imposition étaient les suivants : 6,05 % sur la première tranche de 36 848 \$ de revenu imposable, plus 9,15 % sur la tranche suivante (de 36 848 \$ à 73 698 \$), plus 11,16 % sur tout revenu imposable au-delà de 73 698 \$. L'Ontario prévoit des crédits d'impôt non remboursables qui varient selon la situation individuelle ou familiale (p. ex., montant personnel de base, montant pour conjoint ou conjoint de fait, frais médicaux et dons de bienfaisance); en 2009, ces crédits étaient accordés au taux de 6,05 % (et de 11,16 % pour les dons de bienfaisance supérieurs à 200 \$); les crédits s'utilisent avant le calcul de la surtaxe et de la Réduction d'impôt de l'Ontario (« RIO »). Le Budget de l'Ontario 2009 propose de réduire le premier taux d'IRP de un point de pourcentage, soit de 6,05 à 5,05 %, à partir du 1^{er} janvier 2010. Les paramètres de la RIO demeureront en place.

L'Ontario perçoit également une surtaxe sur les revenus élevés. Pour l'année d'imposition 2009, cette surtaxe représente 20 % de l'IRP de base de l'Ontario au-delà de 4 257 \$, plus 36 % de l'IRP de base de l'Ontario au-delà de 5 370 \$. Pour les déclarants à revenu faible ou moyen, la RIO peut réduire ou éliminer l'IRP de l'Ontario. Le Budget de l'Ontario de 2009 propose de rajuster les deux seuils de surtaxe, à 3 978 \$ et 5 091 \$ respectivement, en plus d'en effectuer l'indexation, à partir du 1^{er} janvier 2010, afin de maintenir la progressivité du régime d'impôt sur le revenu en permettant une répartition plus proportionnelle des avantages aux contribuables en raison de la réduction du taux.

La Contribution-santé de l'Ontario (« CSO ») est une composante du système d'IRP et repose sur le revenu imposable des particuliers. Elle compte cinq niveaux, avec des taux progressifs entre les niveaux. Les personnes dont le revenu annuel est de 20 000 \$ ou moins ne sont pas tenues de payer la CSO. Le premier niveau de contribution de 300 \$ s'appliquait progressivement au taux de 6 % du revenu imposable supérieur à 20 000 \$, pour atteindre la contribution intégrale à un revenu imposable de 25 000 \$. Le deuxième niveau de contribution de 450 \$ s'appliquait progressivement à un taux de 6 % du revenu imposable de 36 000 \$ à 38 500 \$. Chaque augmentation subséquente du niveau de contribution s'appliquait progressivement au taux de 25 % sur la première tranche de 600 \$ de revenu imposable de ce palier. Le troisième niveau de contribution de 600 \$ s'appliquait à un revenu imposable de 48 600 \$, le quatrième niveau de contribution de 750 \$ s'appliquait à un revenu imposable de 72 600 \$ et le montant annuel maximum de la CSO (900 \$) est atteint à un revenu imposable de 200 600 \$.

Taxe de vente au détail – L'Ontario impose actuellement une taxe de vente au détail (TVD) de 8 % à l'achat de la plupart des biens meubles corporels et de certains services. Le taux est de 10 % pour les droits d'entrée à un lieu de divertissement qui dépassent 4 \$ et les boissons alcoolisées vendues dans des établissements pourvus d'un permis, de 12 % pour les boissons alcoolisées vendues dans des points de vente au détail, et de 5 % pour les logements provisoires. Les primes d'assurance sont généralement imposées à un taux de 8 %; les primes d'assurance automobile, d'assurance-vie individuelle et d'assurance-santé, les réparations et remplacements faits en vertu de garanties sont toutefois exonérés d'impôt. Il existe nombre d'exemptions à la TVD, dont celles qui s'appliquent aux produits d'épicerie de base, aux médicaments sur ordonnance, à l'électricité, aux vêtements pour enfants, à l'équipement agricole, aux matériaux pour bâtiments agricoles, ainsi qu'aux machines et à l'outillage de production.

En vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail* actuelle, la taxe sur les véhicules à forte consommation de carburant s'applique à l'achat ou à la location à long terme d'une voiture de tourisme ou d'un véhicule utilitaire sport neuf, en fonction de la consommation routière des divers modèles. Les camions, les autobus et les fourgonnettes ne sont pas assujettis à cette taxe. La taxe s'applique à toutes les voitures de tourisme consommant 6 litres d'essence ou de carburant diesel ou plus aux 100 kilomètres sur route et à tous les véhicules utilitaires sport consommant 8 litres

d'essence ou de carburant diesel ou plus aux 100 kilomètres sur route; plus le véhicule consomme de carburant, plus la taxe est élevée. Un crédit d'impôt de 100 \$ est accordé à la personne qui achète un véhicule de tourisme neuf affichant une consommation de moins de 6 litres d'essence ou de carburant diesel aux 100 kilomètres sur route.

Le Budget de l'Ontario de 2009 propose qu'à compter du 1^{er} juillet 2010, la TVD de l'Ontario soit remplacée par une structure fiscale sur la valeur ajoutée et soit combinée à la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») afin de créer une taxe de vente harmonisée (« TVH ») administrée par le gouvernement fédéral. La TVH aurait un taux combiné de 13 %. La portion provinciale serait de 8 % – la même que le taux général de la TVD – et la portion fédérale, de 5 %. Afin d'en simplifier l'administration, la TVH reposerait généralement sur les mêmes règles et la même assiette fiscale que la TPS fédérale. Les entreprises qui vendent des produits et services taxables ou détaxés pourraient réclamer des crédits de taxe sur les intrants à l'égard de leurs achats, comme c'est le cas pour la TPS fédérale, sous réserve de quelques exceptions. La TVD continuerait de s'appliquer aux assurances ainsi qu'aux véhicules non assujettis à la TVH (en règle générale, les véhicules d'occasion) à un taux de 13 %. La TVD serait maintenue pour les logements provisoires, mais à un taux établi en fonction de la région ne dépassant pas 3 %.

Impôt sur les sociétés – Les revenus des sociétés attribués à l'Ontario sont assujettis à l'impôt provincial. Toutes les sociétés par actions exerçant des activités en Ontario et y possédant un établissement permanent sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (« IS »). Chaque société membre d'un groupe est imposée séparément. Pour les années d'imposition prenant fin après 2008, l'IS est perçu par l'Agence du revenu du Canada pour le compte de l'Ontario.

Le taux général d'IS est de 14 % et le taux d'IS applicable aux sociétés de fabrication et de transformation (« ISFT ») est de 12 %. Le taux d'ISFT s'applique au revenu provenant des activités de fabrication et de transformation, d'exploitation minière, forestière et agricole et de la pêche. Le Budget de l'Ontario de 2009 propose de réduire le taux général d'IS de 14 à 12 % et le taux d'ISFT de 12 à 10 % le 1^{er} juillet 2010. Le taux général d'IS serait réduit de nouveau à 11,5 % le 1^{er} juillet 2011, à 11 % le 1^{er} juillet 2012 et à 10 % le 1^{er} juillet 2013.

Les sociétés privées sous contrôle canadien sont admissibles au taux d'IS de 5,5 % pour petites entreprises. Le seuil de revenu visé par ce taux préférentiel est passé de 400 000 \$ à 500 000 \$ le 1^{er} janvier 2007. L'avantage que procure le faible taux d'IS applicable aux petites entreprises est éliminé progressivement entre 500 000 \$ et 1 500 000 \$ au moyen d'une surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises de 4,25 % qui s'ajoute au taux ordinaire d'IS. Le Budget de l'Ontario de 2009 propose de réduire le taux d'IS applicable aux petites entreprises de 5,5 à 4,5 % et d'éliminer la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises le 1^{er} juillet 2010.

L'Ontario soutient la recherche scientifique et le développement expérimental (« RSDE ») en offrant : 1) un crédit d'impôt à l'innovation remboursable de 10 % au titre des dépenses de RSDE admissibles engagées par les petites et moyennes entreprises; 2) la possibilité de déduire la totalité d'une dépense admissible dans l'année où elle est engagée; 3) un crédit d'impôt remboursable de 20 % pour les travaux de RSDE exécutés dans des établissements désignés et 4) un crédit d'impôt non remboursable de 4,5 % sur les dépenses de RSDE admissibles engagées en Ontario.

Pour les années d'imposition prenant fin avant 2009, la province offre une déduction relative aux ressources équivalant à 25 % des bénéfices tirés des ressources, qui détermine par approximation les redevances de la Couronne et l'impôt sur l'exploitation minière qui ont été payés et qui ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu de l'Ontario. En raison de l'harmonisation avec la définition fédérale du revenu imposable, pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008, la déduction ontarienne relative aux ressources est remplacée par un mécanisme de crédit et de débit qui comprend le crédit d'impôt pour ressources de l'Ontario, un crédit non remboursable disponible lorsque la déduction relative aux ressources hypothétique dépasse le montant payé au titre des redevances de la Couronne.

L'Ontario offre aux nouvelles sociétés créées après le 24 mars 2008 et avant le 25 mars 2012, qui commercialisent des éléments de propriété intellectuelle conçus dans des universités, des collèges ou des établissements de recherche canadiens admissibles, un remboursement de l'impôt sur les sociétés payé durant leurs 10 premières années d'imposition.

L'Ontario offre plusieurs autres crédits d'impôt remboursables pour les coûts à l'égard d'autres activités commerciales réalisées dans la province : un crédit d'impôt pour l'apprentissage de 25 à 30 % pour l'embauche d'apprentis admissibles (le Budget de l'Ontario de 2009 propose de hausser les taux à 35 et 45 %); un crédit d'impôt pour l'éducation coopérative de 25 à 30 % pour l'embauche d'étudiants admissibles; un crédit d'impôt de 30 % pour les maisons d'édition; un crédit

d'impôt de 20 % pour la réalisation d'animation informatique et d'effets spéciaux; un crédit d'impôt de 35 % pour les productions télévisuelles et cinématographiques canadiennes (40 % dans le cas d'une première production) assorti d'un crédit supplémentaire de 10 % pour les productions régionales admissibles; un crédit d'impôt de 25 % pour les services de productions télévisuelles et cinématographiques étrangères et non certifiées; un crédit d'impôt de 25 à 30 % pour les produits multimédias interactifs numériques (le Budget de l'Ontario de 2009 propose de porter ces taux à 35 et 40 %) et un crédit d'impôt de 20 % pour les enregistrements sonores.

Toute société ou tout groupe de sociétés dont l'actif total dépasse 5 millions de dollars ou dont le revenu brut est supérieur à 10 millions de dollars est assujéti à un impôt minimum sur les sociétés (« IMS »). L'IMS s'applique à un taux de 4 % sur le bénéfice comptable moins certaines déductions comme le revenu de dividendes. L'IS payable dans l'année est déduit de l'IMS. L'IMS fait généralement fonction de paiement anticipé de l'IS en offrant un crédit reporté égal au montant d'IMS payé. Le crédit peut être reporté sur une période maximale de 20 ans et peut être déduit de l'IS dans les années où l'IS est supérieur à l'IMS. Le Budget de l'Ontario de 2009 propose, pour les années d'imposition prenant fin après le 30 juin 2010, de réduire le taux de l'IMS de 4 à 2,7 % et d'augmenter le seuil d'exemption de sorte qu'une société ou un groupe de sociétés dont l'actif total est inférieur à 50 millions de dollars ou dont le revenu brut annuel est inférieur à 100 millions de dollars n'ait pas à payer d'IMS.

Taxe sur les primes d'assurance – Les compagnies d'assurance versent une taxe de 2 % sur les primes nettes d'assurance contre les accidents, d'assurance-maladie et d'assurance-vie que paient les résidents de l'Ontario. Une taxe de 3 % est prélevée sur les primes nettes dans le cas de l'assurance sur les biens et des autres types de contrats d'assurance en Ontario. Les polices d'assurance sur les biens comportent aussi une taxe supplémentaire de 0,5 % des primes nettes. Les employeurs doivent en outre acquitter une taxe de 2 % sur les primes versées à l'égard d'avantages sociaux non couverts par un régime d'assurance.

La province perçoit aussi auprès des compagnies d'assurance-vie une taxe spéciale de 1,25 % sur le capital libéré imposable. La première tranche de 10 millions de dollars du capital libéré est exemptée. Cette taxe est réduite par l'impôt ordinaire sur le revenu des sociétés et l'impôt minimum sur les sociétés payables dans l'année.

Impôt sur le capital – La province perçoit un impôt sur le capital libéré attribué à l'Ontario. Les compagnies d'assurance ne sont pas soumises à cet impôt. La première tranche de 15 millions de dollars de capital libéré imposable est exonérée de l'impôt sur le capital. Le taux général de l'impôt sur le capital est de 0,225 % en 2009 et de 0,15 % en 2010. L'impôt sur le capital des institutions financières est généralement fixé à un taux à deux niveaux. En 2009, les institutions financières devaient verser un impôt de 0,45 % sur la première tranche de 400 millions de dollars de capital libéré imposable rajusté et de 0,3 % en 2010. Les institutions financières n'acceptant pas de dépôts étaient assujétiées à un impôt de 0,54 % en 2009 et de 0,36 % en 2010 sur la première tranche de 400 millions de dollars de capital libéré imposable. Les institutions financières acceptant des dépôts étaient assujétiées à un impôt de 0,675 % en 2009 et de 0,45 % en 2010 sur la première tranche de 400 millions de dollars de capital libéré imposable. Les credit unions, les caisses populaires de l'Ontario et les entreprises familiales d'agriculture et de pêche en sont exonérées.

Le Budget de l'Ontario 2004 annonçait un plan pour l'élimination graduelle de l'impôt sur le capital d'ici 2012. Le budget de l'Ontario de 2006 a fait fond sur le plan original du gouvernement en accélérant la réduction de l'impôt sur le capital. À compter du 1^{er} janvier 2007, toutes les sociétés qui payaient encore l'impôt sur le capital bénéficiaient d'une réduction de 5 % du taux en vigueur en 2006 – deux ans plus tôt que la date prévue pour la première réduction de l'impôt dans le cadre du plan original. Dans son budget de 2007, l'Ontario proposait d'accélérer l'élimination de l'impôt sur le capital au 1^{er} juillet 2010, soit 18 mois plus tôt que ce qui avait été prévu dans le plan d'élimination annoncé dans le budget de 2004. Le document intitulé « Perspectives économiques et revue financière de 2007 » offre à toutes les entreprises un allègement de 21 % du taux, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. Le Budget de l'Ontario 2008 élimine l'impôt sur le capital rétroactivement au 1^{er} janvier 2007 pour les entreprises qui exercent des activités surtout dans les secteurs de la fabrication et des ressources.

Les grandes institutions financières qui effectuent des investissements admissibles dans des petites entreprises de l'Ontario donnant lieu à un crédit d'impôt à l'investissement dans les petites entreprises pour ces institutions peuvent réduire leur impôt à payer sur le capital.

Impôt sur l'exploitation minière – Aux termes de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*, un impôt provincial est prélevé sur les profits tirés de l'extraction des minéraux (à l'exception des diamants) dans la province. Cet impôt

s'applique au bénéfice d'exploitation de l'entreprise dès qu'il dépasse 500 000 \$. Le taux de l'impôt sur l'exploitation minière est de 10 %. Les exploitants d'une nouvelle mine ou d'une mine dont l'exploitation est élargie peuvent se prévaloir d'un congé fiscal de trois ans ou d'une exemption de 10 millions de dollars. Le gouvernement, désireux de donner un coup de pouce aux mines situées dans des régions isolées de la province, a prolongé le congé fiscal à dix ans pour les nouvelles exploitations en région éloignée. De plus, le taux d'imposition passe à 5 % après cette période de dix ans ou cette exemption de 10 millions de dollars.

Redevance sur les diamants – La redevance sur les diamants fondée sur les bénéfices prévoit une structure tarifaire graduelle allant de 5 % à un taux maximal global de 13 %. Le taux effectif de redevance de 13 % ne s'appliquera que si le bénéfice net au cours d'une année est égal ou supérieur à 225 millions de dollars. L'Ontario a annoncé des déductions spéciales qui pourraient donner lieu à un taux effectif de redevance sur les diamants au cours d'une année donnée de 4,0 à 10,4 % au maximum. Le taux effectif pourrait être réduit encore davantage en effectuant des investissements dans les collectivités autochtones et du Nord.

Impôt-santé des employeurs – L'Ontario prélève un impôt sur la masse salariale. Pour les employeurs dont la masse salariale annuelle versée en Ontario ne dépasse pas 200 000 \$, le taux d'imposition est de 0,98 %; dans la tranche située entre 200 000 \$ et 400 000 \$, il va de 1,101 à 1,829 %; tous les autres employeurs sont assujettis au taux maximum de 1,95 %. La première tranche de 400 000 \$ de masse salariale annuelle des employeurs du secteur privé est exemptée.

Droits de cession immobilière – L'Ontario perçoit des droits de cession immobilière sur la valeur de la contrepartie de la plupart des transferts enregistrés et dispositions non enregistrées d'intérêt bénéficiaire dans des terrains en Ontario. Les droits de cession immobilière s'appliquent selon des taux progressifs allant de 0,5 % lorsque la valeur de la contrepartie est de 55 000 \$ ou moins, à 1,0 % lorsque cette valeur varie de 55 000 \$ à 250 000 \$ et à 1,5 % lorsqu'elle dépasse 250 000 \$. Lorsque la valeur de la contrepartie dépasse 400 000 \$ et que le bien immobilier comporte une ou deux résidences unifamiliales, il y a des droits supplémentaires de 0,5 % (en sus des droits de 1,5 %) sur le montant dépassant 400 000 \$. Le montant maximal des droits de cession immobilière remboursé aux acheteurs d'un premier logement admissibles est de 2 000 \$.

Autres taxes importantes – Des taxes s'appliquent également à l'achat d'essence (*Loi de la taxe sur l'essence*) et à l'utilisation de carburant diesel (*Loi de la taxe sur les carburants*) pour les véhicules motorisés circulant sur les routes et certains véhicules motorisés hors route (c.-à-d. bateaux de plaisance, motoneiges, tondeuses). En vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence*, la taxe est de 14,7 cents le litre pour l'essence, de 4,3 cents le litre pour le propane et de 2,7 cents le litre pour les carburants d'aviation. En vertu de la *Loi de la taxe sur les carburants*, la taxe est de 14,3 cents le litre pour le carburant diesel et de 4,5 cents le litre pour le carburant diesel servant à propulser le matériel de chemin de fer sur rail.

Taxe sur la bière et le vin. À compter du 1^{er} juillet 2010, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, certains droits imposés aux fabricants de bière et de vin de l'Ontario seraient convertis en taxes de vente au détail. Ces taxes s'appliqueraient en règle générale au vin de l'Ontario acheté dans des magasins de vente au détail exploités par des établissements vinicoles et à la bière de l'Ontario (à l'exception de la bière achetée à la Régie des alcools de l'Ontario).

Taxe sur le tabac – Depuis le 1^{er} février 2006, le taux de la taxe sur le tabac de l'Ontario est de 12,35 cents par cigarette ou par gramme ou fraction de gramme de tabac haché. La taxe sur les cigares est de 56,6 % du prix de vente au détail.

Taxe sur le pari mutuel – L'Ontario prélève également une taxe de 0,5 % sur les paris sur les courses de chevaux.

Paiements du gouvernement fédéral

Environ 21,3 % (19 246 millions de dollars) des revenus de la province pour l'exercice 2009-2010 proviendront des paiements de transfert en espèces versés par le gouvernement fédéral. Ces paiements devraient augmenter de 2 655 millions de dollars par rapport aux 16 591 millions de dollars versés en 2008-2009. Ces paiements visent à aider la province à fournir les services nécessaires dans des domaines relevant de sa compétence.

Transfert canadien en matière de santé (« TCS ») et Transfert canadien en matière de programmes sociaux (« TCPS »). Les versements faits au titre du TCS et du TCPS constituent les plus importants transferts en espèces du

gouvernement fédéral et ils ont pour objet d'aider la province à fournir des programmes en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire et d'autres programmes sociaux. Pour l'exercice 2009-2010, l'Ontario devrait recevoir 13 935 millions de dollars, dont 9 722 millions de dollars en vertu du TCS et 4 213 millions en vertu du TCPS.

Le TCS et le TCPS ont été créés le 1^{er} avril 2004, date où le gouvernement du Canada a scindé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (« TCSPS ») en deux volets : le TCS, conçu expressément pour les soins de santé, et le TCPS, pour l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux. Le TCSPS était une contribution fédérale versée en bloc au titre des programmes sociaux en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Il avait remplacé le financement des programmes établis (« FPE ») et le Régime d'assistance publique du Canada (« RAPC ») en 1996-1997. Pour avoir droit aux versements en espèces prévus au titre du TCP, les provinces doivent se conformer à la *Loi canadienne sur la santé*. Pour avoir droit aux versements en espèces prévus au titre du TCSPS, les provinces ne peuvent imposer des critères de résidence pour l'admissibilité à l'aide sociale.

Depuis 2007-2008, le TCPS est attribué de manière équitable, sous forme de versements en espèces par habitant. Les versements faits en vertu du TCS seront toujours calculés au moyen d'une formule qui tient compte de la valeur des points de l'IRP et de l'impôt sur les sociétés (« IS ») jusqu'en 2013-2014. Les versements effectués en vertu du TCS en 2009-2010 sont déterminés par la loi fédérale et comprennent un paiement distinct de 489 millions de dollars à l'Ontario afin d'égaliser le montant en espèces de TCS par habitant reçu par d'autres provinces bénéficiaires de la péréquation.

La péréquation est le programme de transfert du gouvernement du Canada qui vise à compenser les disparités fiscales entre les provinces. Les paiements de péréquation permettent aux gouvernements des provinces moins prospères de fournir à leurs résidents des services publics qui sont raisonnablement comparables à ceux des autres provinces, à des niveaux raisonnablement comparables d'imposition. Les paiements de péréquation ne sont assortis d'aucune condition – les provinces bénéficiaires ont la liberté de dépenser les fonds reçus en fonction de leurs priorités. Les paiements sont assujettis à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. L'Ontario est admissible à recevoir un paiement de péréquation de 347 millions de dollars en 2009-2010.

En 2009-2010, l'Ontario s'attend à recevoir au total un montant de 4 964 millions de dollars en vertu d'autres programmes fédéraux que le TCP, le TCPS et la péréquation, dont 1 746 millions de dollars pour l'infrastructure, 1 193 millions pour la formation liée au marché du travail, 509 millions pour le logement social, 97 millions provenant du Fonds pour la réduction des temps d'attente et 1 419 millions dans le cadre d'autres transferts fédéraux.

Cinq fiducies fédérales à verser aux provinces et aux territoires ont été annoncées dans le budget fédéral de 2006. La part de l'Ontario des affectations de fonds annuelles provenant de quatre de ces fiducies était de 456 millions de dollars en 2006-2007, de 456 millions de dollars en 2007-2008 et de 223 millions de dollars en 2008-2009. Quatre fiducies fédérales à verser aux provinces et aux territoires ont été annoncées dans le budget fédéral de 2007. La part de l'Ontario des affectations de fonds annuelles provenant des quatre fiducies était de 876 millions de dollars en 2007-2008, de 303 millions de dollars en 2008-2009 et de 304 millions de dollars en 2009-2010. Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 2008 la création de trois fiducies supplémentaires à verser aux provinces et aux territoires. La part de l'Ontario des affectations de fonds annuelles provenant des trois fiducies était de 247 millions de dollars en 2008-2009, de 248 millions de dollars en 2009-2010, de 151 millions de dollars en 2010-2011 et de 31 millions de dollars en 2011-2012 et en 2012-2013. Dans le budget fédéral de 2009, le gouvernement fédéral a annoncé l'augmentation des fonds accordés aux provinces et territoires pour les projets de formation liée au marché du travail et d'infrastructure.

Stabilisation fiscale – L'obligation qu'a le gouvernement fédéral de protéger les revenus des provinces fait partie intégrante des relations fédérales-provinciales en matière de fiscalité. Le gouvernement fédéral verse des paiements en espèces à toute province dont les revenus d'un exercice sont inférieurs de 5 % ou plus aux revenus de l'exercice précédent en raison d'un ralentissement de l'activité économique. Le plus récent versement reçu par l'Ontario en vertu de ce programme remonte à 1995-1996; il s'appliquait à l'exercice 1992-1993 et aux exercices précédents.

PAIEMENTS FÉDÉRAUX À L'ONTARIO

	Chiffres réels 2008-2009	Planification 2009-2010
	(en millions de dollars)	
Transfert canadien en matière de santé (« TCS »).....	8 942 \$	9 722 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (« TCPS »)	4 079	4 213
Péréquation	–	347
Programmes d'infrastructure	151	1 746
Programmes relatifs au marché du travail	797	1 193
Logement social	520	509
Fonds pour la réduction des temps d'attente.....	235	97
Autre.....	<u>1 867</u>	<u>1 419</u>
Total – Paiements fédéraux	<u>16 591 \$</u>	<u>19 246 \$</u>

Autres revenus

En 2009-2010, la province devrait tirer 13,2 % de ses revenus de sources autres que l'impôt et les transferts du gouvernement du Canada. Se retrouve notamment dans cette catégorie le bénéfice net des entreprises comme la Régie des alcools de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Hydro One Inc. et Ontario Power Generation Inc. qui appartiennent à la province. Y sont également incluses diverses recettes non fiscales comme les revenus provenant des droits d'immatriculation des véhicules et de délivrance des permis de conduire, des ventes et des locations, des redevances et des remboursements de dépenses provinciales affectées à divers services, provenant principalement des municipalités.

(4) Charges

Aperçu

Le tableau suivant présente les données historiques relatives aux charges de l'exercice prenant fin le 31 mars 2005.

<u>Total des charges</u>	<u>2004-2005</u> (en millions de dollars)
Charges des ministères	
Affaires autochtones(1)	21
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales(1)	795
Procureur général	1 195
Commission de régie interne	145
Services à l'enfance et à la jeunesse.....	2 793
Affaires civiques et Immigration	62
Services sociaux et communautaires	6 360
Sécurité communautaire et Services correctionnels.....	1 732
Culture(1)	346
Développement économique(1)	66
Éducation(1).....	365
Charges nettes des conseils scolaires.....	10 274
Énergie et Infrastructure(1)	246
Environnement(1).....	305
Bureaux du corps exécutif.....	34
Finances (1)	534
Office des affaires francophones	3
Services gouvernementaux(1)	1 077
Santé et Soins de longue durée.....	17 512
Charges nettes des hôpitaux	13 877
Promotion de la santé	236
Commerce international et Investissement(4)	–
Travail.....	129
Affaires municipales et Logement(1)	770

Richesses naturelles	557
Développement du Nord et Mines.....	320
Recherche et Innovation(1).....	236
Revenus	523
Petites entreprises et Services aux consommateurs.....	20
Tourisme	167
Formation, Collèges et Universités(1).....	3 297
Charges nettes des collèges(1)	1 289
Transports(1).....	1 744
Intérêt sur la dette(2).....	9 368
Autres charges(1).....	2 998
Économies de fin d'exercice(3).....	—
Total des charges.....	<u>79 396</u>

1 Le détail des autres charges des ministères se trouve dans le tableau ci-dessous. – Voir « Autres charges ».

2 L'intérêt sur la dette ne tient pas compte de l'intérêt capitalisé au cours de la construction d'immobilisations corporelles de 78 millions de dollars en 2009-2010.

3 Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en œuvre de projets.

4 Le total des charges pour l'exercice 2004-2005 n'a pas été redressé pour tenir compte de la formation du ministère du Commerce International et de l'Investissement et du transfert des Services aux consommateurs au ministère des Petites entreprises et de l'Entrepreneuriat.

Nota : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le tableau suivant présente des données historiques sur les charges de la province pour les exercices 2005-2006 à 2009-2010.

TOTAL DES CHARGES DE L'ONTARIO

<u>Total des charges</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>	<u>Chiffres réels 2008-2009</u>	<u>À court terme Perspectives 2009-2010</u>	<u>% du total des charges 2009-2010</u>
Charges des ministères						
Affaires autochtones(1).....	50	25	33	55	71,1	0,1
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales(1)	861	796	731	877	1 116,1	1,0
Procureur général	1 282	1 343	1 648	1 662	1 665,8	1,5
Commission de régie interne	150	163	257	188	173,3	0,2
Services à l'enfance et à la jeunesse.....	3 284	3 277	3 733	4 056	4 406,5	3,9
Affaires civiques et Immigration	89	112	90	89	106,7	0,1
Services sociaux et communautaires	6 714	7 178	7 544	7 998	8 581,5	7,5
Sécurité communautaire et Services correctionnels.....	1 728	1 856	1 982	2 142	2 260,0	2,0
Services aux consommateurs(2,3).....	39	39	46	45	48,8	0,0
Culture(1)	478	414	350	381	476,7	0,4
Développement économique et Commerce(1,2)	176	199	297	218	398,9	0,4
Éducation(1).....	440	423	446	443	492,9	0,4
Charges nettes des conseils scolaires	10 886	11 290	11 830	12 722	13 723,5	12,1
Énergie et Infrastructure(1)	325	525	401	263	764,7	0,7
Environnement(1).....	274	314	349	365	367,2	0,3
Bureaux du corps exécutif.....	31	37	36	35	36,6	0,0
Finances (1)	578	564	455	750	670,6	0,6
Office des affaires francophones	4	4	5	5	5,3	0,0
Services gouvernementaux(1)	749	978	950	953	1 311,4	1,2
Santé et Soins de longue durée(1)	17 797	19 119	20 373	21 780	23 576,2	20,7
Charges nettes des hôpitaux.....	14 816	16 145	17 381	18 585	19 293,6	17,0
Promotion de la santé(1).....	290	391	364	382	398,9	0,4
Travail.....	141	146	170	177	174,1	0,2
Affaires municipales et Logement(1)	926	843	744	756	703,9	0,6
Richesses naturelles(2).....	626	731	794	780	788,2	0,7
Développement du Nord, Mines et Forêts (2,4,5).....	332	314	341	491	378,4	0,3

Recherche et Innovation(1).....	332	316	301	295	482,7	0,4
Revenus	442	563	554	557	820,2	0,7
Tourisme	210	204	234	185	216,4	0,2
Formation, Collèges et Universités(1).....	3 509	4 115	4 384	4 581	5 126,4	4,5
Charges nettes des collèges(1).....	1 185	1 273	1 403	1 495	1 549,5	1,4
Transports(1).....	1 795	1 787	1 892	2 044	2 112,6	1,9
Intérêt sur la dette(6).....	9 019	8 831	8 914	8 566	9 406,0	8,3
Autres charges(1).....	4 369	3 813	7 490	2 960	13 141,1	11,6
Économies de fin d'exercice(7).....	—	—	—	—	(1 150)	s.o.
Total des charges	83 927	88 128	96 522	96 881	113 695,9	100,0

- 1 Le détail des autres charges des ministères se trouve dans le tableau ci-dessous. – Voir « Autres charges ».
- 2 Les mises à jour à venir tiendront compte des incidences des détails annoncés antérieurement relativement aux restructurations touchant les ministères.
- 3 Les charges présentées sont celles de l'ancien ministère des Petites entreprises et des Services aux consommateurs.
- 4 Les charges présentées sont celles de l'ancien ministère du Développement du Nord et des Mines.
- 5 Les montants de 2008-2009 tiennent compte d'un redressement comptable de 112,1 millions de dollars résultant de la reclassification de la Commission de transport Ontario Northland désignant celle-ci comme organisme gouvernemental plutôt que comme entreprise publique.
- 6 L'intérêt sur la dette ne tient pas compte de l'intérêt capitalisé au cours de la construction d'immobilisations corporelles de 78 millions de dollars en 2009-2010.
- 7 Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en œuvre de projets.

Nota : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

<u>Autres charges</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>	<u>Chiffres réels 2008-2009</u>	<u>À court terme Perspectives 2009-2010</u>
	(en millions de dollars)				
Charges des ministères					
Affaires autochtones					
Charge ponctuelle pour l'Entente de partage des recettes de jeux avec les Premières nations	—	—	201	—	—
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales					
Aide ponctuelle extraordinaire.....	125	259	274	—	—
Investissements provisoires dans l'infrastructure.....	—	—	—	—	1 055,8
Aide provisoire.....	157	19	76	13	164,0
Culture					
Investissements ponctuels	—	—	57	—	—
Développement économique et Commerce					
Investissements ponctuels	—	—	152	—	—
Éducation					
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants(1).....	295	345	342	50	259,0
Énergie et Infrastructure					
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	—	—	—	—	200,0
Investissements ponctuels dans l'infrastructure municipale	—	140	450	—	—
Investissements provisoires dans l'infrastructure.....	—	—	—	—	676,5
Environnement					
Investissements ponctuels	—	—	—	68	—
Finances					
Soutien ponctuel accordé au secteur de l'automobile.....	—	—	—	—	4 000,0
Investissements en vertu de la <i>Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario</i>	—	—	1 149	—	—
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario.....	714	758	907	905	782,9
Fonds de prévoyance – fonctionnement	—	—	—	—	1 880,0
Achat d'électricité	803	863	929	953	964,1
Services gouvernementaux					
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	729	557	531	971	932,0
Santé et Soins de longue durée					
Dépense ponctuelle en réaction au virus H1N1	—	—	—	—	650,0

Promotion de la santé					
Investissements provisoires dans l'infrastructure.....	–	–	–	–	192,6
Affaires municipales et Logement					
Investissements provisoires dans le parc de logements sociaux et abordables municipal	–	–	100	–	585,3
Recherche et Innovation					
Investissements ponctuels	–	–	87	–	20,0
Formation, Collèges et Universités					
Investissements provisoires – Formation, Collèges et Universités.....	–	–	699	–	695,2
Investissements provisoires – Charges nettes des collèges	–	–	–	–	83,7
Transports					
Investissements ponctuels dans les transports en commun et l'infrastructure	1 546	872	1 536	–	–
Total des autres charges	4 369	3 813	7 490	2 960	13 141,1

(1) Les montants tiennent compte des charges du CCSP en matière de retraite. Les contributions de contrepartie de l'Ontario au régime sont passées de 740 millions de dollars en 2005-2006 à 1 070 millions en 2008-2009 et à 1 249 millions en 2009-2010.

Nota : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Secteur de la santé – Le secteur de la santé comprend le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Promotion de la santé. Le secteur de la santé représente le poste le plus important des charges de la province, soit une proportion estimée à 39 % du total des charges pour l'exercice 2009-2010. La majeure partie du financement du système de santé de l'Ontario provient des revenus provinciaux. Les postes les plus importants des charges de la province au chapitre de la santé comprennent les dépenses nettes de fonctionnement des hôpitaux publics, les versements aux médecins et autres praticiens de la santé et aux programmes de médicaments.

Secteur de l'éducation – Le secteur de l'éducation comprend le ministère de l'Éducation. L'élément de coût le plus important des charges de ce secteur constitue les dépenses nettes des conseils scolaires, lesquels reçoivent d'importantes subventions de la province. D'autres fonds destinés à l'éducation publique proviennent de l'impôt foncier local. Les charges du secteur de l'éducation devraient se chiffrer à 12 % du total des charges en 2009-2010.

Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation – Ce secteur comprend le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Les postes les plus importants des charges de ce secteur incluent les subventions de fonctionnement aux universités ainsi que les dépenses nettes des collèges d'arts appliqués et de technologie. Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation devraient s'élever à 7 % du total des charges en 2009-2010.

Secteur des services à l'enfance et des services sociaux – Ce secteur comprend le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de Services à l'enfance et à la jeunesse. La province fournit un vaste éventail de services sociaux, dont l'aide sociale, les médicaments, la garde d'enfants, les services de protection de l'enfance et les programmes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux devraient s'élever à 11 % du total des charges en 2009-2010.

Secteur de la justice – Le secteur de la justice comprend le ministère du Procureur général et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Les charges du secteur de la justice devraient s'élever à 3 % du total des charges en 2009-2010.

Secteur des autres programmes – Toutes les autres charges, à l'exception de l'intérêt de la dette, sont imputées au secteur des autres programmes. Elles devraient représenter 19 % du total des charges en 2009-2010.

Intérêt sur la dette – L'intérêt sur la dette devrait représenter 8 % du total des charges en 2009-2010.

(5) Aperçu des principales institutions provinciales

La province a créé des sociétés d'État dont l'objectif principal est de fournir les biens et services nécessaires à la mise en œuvre des politiques et programmes adoptés par le gouvernement ou de réglementer des activités autorisées par la

loi. Parmi les plus connues figurent la Régie des alcools de l'Ontario, l'Office ontarien de financement, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la Société ontarienne de travaux d'infrastructure et la Commission de transport Ontario Northland.

Jusqu'à la restructuration d'Ontario Hydro en avril 1999 et depuis sa nouvelle incarnation sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), l'organisme a pour mandat de produire et de distribuer l'électricité dans la province. Une description d'Ontario Hydro, de sa restructuration et des activités de ses sociétés remplaçantes est donnée ci-dessous à la rubrique « 4. Dette publique – (2) Actif et passif, (iii) Passif – Secteur de l'électricité de l'Ontario ».

Le tableau suivant offre un sommaire des revenus, des charges et du bénéfice net (ou de la perte nette) des entreprises publiques pour les exercices 2004-2005 à 2008-2009.

ENTREPRISES PUBLIQUES	TOTAL DES REVENUS					TOTAL DES CHARGES					BÉNÉFICE NET/(PERTE NETTE)				
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	(en millions de dollars)					(en millions de dollars)					(en millions de dollars)				
Agence de foresterie du parc Algonquin	29	28	28	24	21	28	28	28	24	23	1	-	-	-	(2)
Hydro One Inc.	4 241	4 382	4 663	4 599	4 690	3 737	3 878	4 211	4 192	4 160	504	504	452	407	530
Régie des alcools de l'Ontario	3 532	3 683	3 928	4 133	4 298	2 385	2 486	2 621	2 759	2 888	1 147	1 197	1 307	1 374	1 410
Commission des parcs du Niagara	77	80	79	77	77	74	78	80	78	81	3	2	(1)	(1)	(4)
Agence ontarienne des eaux	112	113	122	132	141	111	132	117	128	137	1	(19)	5	4	4
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	5 899	6 090	6 085	6 261	6 486	3 923	4 063	4 140	4 404	4 565	1 976	2 027	1 945	1 857	1 921
Commission de transport Ontario Northland*	132	134	144	140	-	126	140	151	151	-	6	(6)	(7)	(11)	-
Ontario Power Generation Inc.	4 934	5 948	5 613	5 761	5 994	4 994	5 345	5 118	4 954	5 811	(60)	603	495	807	183
TOTAL	18 956	20 458	20 662	21 127	21 707	15 378	16 150	16 466	16 690	17 665	3 578	4 308	4 196	4 437	4 042

* La Commission de transport Ontario Northland ne répond plus aux critères de classification en tant qu'entreprise publique.

(6) Fonds d'amortissement

L'Ontario ne possède pas de système de fonds d'amortissement.

4. DETTE PUBLIQUE

(1) Dette

La province obtient le financement dont elle a besoin par le biais d'emprunts contractés sur les marchés publics et ailleurs que sur les marchés publics et d'augmentations de l'encaisse et des investissements temporaires. Il n'y a pas de limite constitutionnelle à l'emprunt.

Dette contractée sur les marchés publics

L'Ontario emprunte sur les marchés publics pour répondre à la plus grande partie de ses besoins financiers. Voir ci-dessous « 4. Dette publique – (2) Actif et passif – (iii) Passif – Dette contractée sur les marchés publics ».

Dette contractée ailleurs que sur les marchés publics

Régime de retraite des fonctionnaires (« RRF »), Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») et Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« RREEO »). Avant le 1^{er} janvier 1990, le RRF et le RREEO étaient tenus d'investir leurs rentrées nettes de fonds dans les titres d'emprunt de la province. La loi autorise maintenant ces régimes à investir dans les marchés financiers publics; ils ne constituent donc plus une source de financement direct pour la province. Le Régime de retraite du SEFPO a été constitué en juin 1994 par une loi en vertu de laquelle le RRF a été divisé et un régime distinct a été mis sur pied pour les membres du SEFPO et certains autres employés syndiqués ne faisant pas partie des cadres. Voir ci-dessous « 4. Dette publique – (2) Actif et passif – (iii) Passif – Dette contractée ailleurs que sur les marchés publics ».

Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC est un régime de pensions national à contribution obligatoire auquel participent toutes les provinces, à l'exception du Québec. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Office d'investissement du RPC ») est une société d'État sans lien de dépendance avec le gouvernement qui est gérée de manière indépendante du RPC et qui investit les fonds dont n'a pas besoin le RPC pour verser les prestations actuelles dans un portefeuille diversifié d'actifs. Avant la création de l'Office d'investissement du RPC, les rentrées nettes de fonds du RPC étaient investies dans des obligations non négociables émises par les provinces participantes, les mandataires de l'État et le gouvernement du Canada. Ces investissements ont été transférés à l'Office d'investissement du RPC. Le montant à la disposition des provinces était fondé sur leur proportion respective des contributions totales. Les provinces ont toujours accès aux fonds du RPC et peuvent choisir de faire acheter par l'Office d'investissement du RPC un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans.

PROGRAMME D'EMPRUNT

	<u>2005-2006(1)</u>	<u>2006-2007(1)</u> (en millions de dollars)	<u>2007-2008(1)</u>	<u>2008-2009(1)</u>
Titres d'emprunt	19 955 \$	19 210 \$	20 761 \$	35 877 \$
Remboursements :				
Dette contractée sur les marchés publics	18 855	15 362	13 476	19 281
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 214	232	42	-
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	1 070	1 185	1 945	1 465
Régime de retraite des fonctionnaires	180	204	241	269
Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »)	86	97	115	128
Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario	-	103	-	-
Autre	19	48	36	36
	<u>21 424</u>	<u>17 231</u>	<u>15 855</u>	<u>21 179</u>
Nouveaux remboursements nets/(emprunts)	1 469	(1 979)	(4 906)	(14 698)
Autres(2)	5 005	3 841	2 117	1 996
Acquisition moins l'amortissement des immobilisations corporelles	856	1 211	1 867	2 559
Augmentation/(diminution) des espèces, quasi-espèces et investissements temporaires	<u>(7 032)</u>	<u>(804)</u>	<u>1 522</u>	<u>3 734</u>
<u>Excédent/(déficit)</u>	<u>298 \$</u>	<u>2 269 \$</u>	<u>600 \$</u>	<u>(6 409) \$</u>

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) Les chiffres réels de 2005-2006 à 2008-2009 renvoient à l'information présentée dans les Comptes publics de l'Ontario, État consolidé des flux de trésorerie.
- (2) Le poste « Autres » regroupe les produits à recevoir, les consolidations et les emprunts nets pour le compte d'organismes, ainsi que le passif au titre des prestations de retraite.

(2) Actif et passif

(i) Généralités

Deux aspects des politiques comptables et financières de l'Ontario ont une incidence importante sur la façon dont l'actif et le passif sont présentés : la manière dont l'actif matériel est traité et le rôle d'intermédiaire du gouvernement qui découle de la centralisation du financement.

Depuis 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, bâtiments et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations matérielles appartenant à la province seront comptabilisées au cours des exercices suivants.

La province sert d'intermédiaire en empruntant au nom d'entités qu'elle a constituées, ce qui crée des éléments d'actif et de passif. Ceux-ci ne figureraient pas dans les états financiers si les entités étaient financées de façon indépendante ou par l'entremise d'une garantie de la province. Ces emprunts augmentent la dette de la province. L'actif qui s'y rapporte découle du fait que le gouvernement finance, par l'entremise de prêts et d'investissements, des dépenses qui ne sont pas gérées par ses ministères.

Les activités financées de cette manière sont censées produire des rendements suffisants pour assurer le remboursement du principal et des intérêts. Toutefois, les bénéficiaires de ces avances et investissements ne sont pas toujours tenus de réaliser des profits et certains d'entre eux ne sont pas autosuffisants.

(ii) Actif

SOMMAIRE DE L'ACTIF

	<u>31 mars 2009</u>	<u>% du Total</u>
	<u>(en millions de dollars)</u>	
Actif financier :		
Espèces et quasi-espèces	5 746 \$	13,3
Placements temporaires	6 132	14,2
Débiteurs	4 942	11,4
Prêts en cours et autres éléments d'actif	11 816	27,3
Investissement dans les entreprises publiques	<u>14 655</u>	<u>33,8</u>
	<u>43 291 \$</u>	<u>100,0</u>
Actif non financier :		
Actifs nets des organismes du secteur parapublic.....	18 416 \$	45,9
Immobilisations corporelles.....	<u>21 671</u>	<u>54,1</u>
	<u>40 087 \$</u>	<u>100,0</u>

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Placement de fonds liquides et à court terme

Les investissements temporaires sont inscrits au coût ou, si celle-ci est moindre, à la juste valeur du marché; ils sont principalement constitués de titres négociables à court terme ou garantis par des banques à charte canadiennes et par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, le niveau de liquidités et d'investissements temporaires de fin de mois a fluctué, ayant été d'environ 4 831 millions de dollars à son point le plus bas et d'environ 12 464 millions de dollars à son point le plus haut. On se sert des liquidités et des investissements temporaires pour combler les écarts entre les revenus et les charges au cours de chaque exercice et pour assurer une certaine flexibilité sur le plan de la gestion de la dette.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Prêts en cours et autres éléments d'actif

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis sur leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant du rabais sur le prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants dus par les entreprises publiques.

Investissement dans les entreprises publiques

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Les entreprises publiques sont définies comme les organismes gouvernementaux qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et de l'exploitation, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissement dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé, Revenu d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

Actifs nets des organismes du secteur parapublic

Les actifs nets des organismes du secteur parapublic sont constitués des biens corporels et de l'actif financier de ces organismes, déduction faite de leur passif. Bien que les actifs de ces organismes soient consolidés, ils appartiennent à ces organismes et ils sont gérés et exploités par ceux-ci. Les immobilisations corporelles des hôpitaux et des collèges sont comptabilisées selon le coût historique dans leurs états financiers. L'intérêt couru pendant la construction de projets importants est capitalisé et inclus dans les coûts historiques lorsque le projet fait l'objet d'un financement particulier. À l'heure actuelle, les conseils scolaires ne comptabilisent pas les immobilisations corporelles dans leurs états financiers, mais un redressement est effectué lors de la consolidation pour comptabiliser le coût historique estimé de leurs terrains et immeubles dans les états financiers consolidés de la province.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres, sont amorties pendant leur durée utile selon une méthode linéaire.

(iii) Passif

Aperçu

Le passif se compose entre autres de la dette contractée pour les besoins de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, des créiteurs, des charges à payer, du passif découlant du Régime de retraite des fonctionnaires, du Régime de retraite du SEFPO et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, des marchés d'achat d'électricité, du passif au titre du financement de l'énergie nucléaire, ainsi que d'autres éléments de passif.

SOMMAIRE DU PASSIF

	31 mars 2009	% du total
	(en millions de dollars)	
Passif :		
Dette contractée sur les marchés publics(1).....	<u>158 211 \$</u>	<u>80,5</u>
Dette contractée ailleurs que sur les marchés publics		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.....	10 233	5,2
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	3 001	1,6
Société canadienne d'hypothèques et de logement	811	0,4
Régime de retraite des fonctionnaires	1 991	1,0
Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »)	946	0,5
Autre.....	<u>1 632</u>	<u>0,8</u>
	<u>18 614</u>	<u>9,5</u>
Total des titres d'emprunt a)	176 825	90,0
Créiteurs et autres éléments de passif(*).....	17 181	8,7
Contrats d'achat d'électricité(*)	2 206	1,1

	31 mars 2009	% du total
	(en millions de dollars)	
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs(*)	404	0,2
Total du passif	<u>196 616 \$</u>	<u>100,0</u>
Total des obligations garanties(2)(*)	<u>721 \$</u>	<u>100,0</u>
Total des revenus(b)	<u>90 472 \$</u>	
Proportion de (a) sur (b)	<u>195,4 %</u>	

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

(*) Selon les comptes publics de l'Ontario en date du 31 mars 2009.

(1) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus reflètent l'incidence des contrats dérivés connexes conclus par la province. Voir « 4. Dette publique – (5) Tableaux financiers – I. Sommaire de la dette nette et du déficit accumulé – Gestion du risque et instruments financiers dérivés ».

(2) Il s'agit de garanties d'emprunts à rembourser et d'autres éventualités au 31 mars 2009. En plus des obligations signalées ci-dessus, la province a conclu les ententes suivantes :

Ententes d'assurance-prêts pour le logement social

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario. Au 31 mars 2009, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 7,7 milliards de dollars par rapport à 8,0 milliards de dollars en 2008. Étant donné que les subventions de fonctionnement fournies par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Ontario Nuclear Funds Agreement

Voir ci-dessous « 4. Dette publique – (2) Actif et passif, (iii) Passif – Secteur de l'électricité de l'Ontario ».

Le tableau suivant présente l'encours de la dette provinciale pour chacun des exercices de la période de cinq ans terminée le 31 mars 2009.

DETTE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

	2005	2006	2007	2008	2009
Dette intérieure.....	<u>113 437 \$</u>	<u>118 112 \$</u>	<u>119 158 \$</u>	<u>128 736 \$</u>	<u>139 910 \$</u>
Dette extérieure.....	<u>42 940</u>	<u>36 794</u>	<u>37 835</u>	<u>33 320</u>	<u>36 915</u>
Total	<u>156 377</u>	<u>154 906</u>	<u>156 993</u>	<u>162 056</u>	<u>176 825 \$</u>

Dette contractée sur les marchés publics

La dette contractée sur les marchés publics est constituée de sommes empruntées du grand public. Au 31 mars 2009, le total de la dette contractée sur les marchés publics s'élevait à 158 211 millions de dollars, dont 126 742 millions en dollars canadiens (y compris 9 051 millions en bons du Trésor), 21 604 millions en dollars américains (y compris 2 006 millions en papier commercial américain), 1 084 millions en yens japonais, 4 101 millions en euros et 4 680 millions en d'autres devises.

Du 1^{er} avril au 20 novembre 2009, la province a annoncé des émissions publiques d'obligations et d'effets totalisant environ 18,0 milliards de dollars. De ce montant, 17,1 milliards ont été empruntés aux fins de la province et 0,9 milliard pour le compte de la SFIEO. Les tableaux ci-dessous résument la dette contractée par la province sur les marchés publics à ses propres fins entre le 1^{er} avril et le 20 novembre 2009.

DETTE CONTRACTÉE PAR LA PROVINCE À SES PROPRES FINS

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt (%)</u> (en millions de dollars)	<u>Devise</u>	<u>Principal</u>	<u>Références</u>
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	105,0	(1)(4)
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	280,0	(1)(4)
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	65,0	(1)(4)
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	50,0	(1)(4)
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	25,0	(1)(4)
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	150,0	(1)(4)
DMTN193	02-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	25,0	(1)(4)
DMTN193	07-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	25,0	(1)(4)
DMTN193	07-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	75,0	(1)(4)
DMTN93	07-avr-2009	08-mars-2014	5,000	\$ canadien	550,0	(2)(5)
DMTN182	07-avr-2009	02-juin-2039	4,600	\$ canadien	250,0	(2)(6)
DMTN194	09-avr-2009	09-avr-2012	TCAB 3 +0,70	\$ canadien	25,0	(1)(7)
DMTN194	09-avr-2009	09-avr-2012	TCAB 3 +0,70	\$ canadien	50,0	(1)(7)
DMTN193	14-avr-2009	02-avr-2013	TCAB 3 +0,99	\$ canadien	27,0	(1)(4)
DMTN195	17-avr-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	600,0	(2)(8)
DMTN158	20-avr-2009	01-déc-2036	2,000	\$ canadien	70,0	(2)(9)
EMTN96	20-avr-2009	11-avr-2014	2,940	\$ Hong Kong	300,0	(1)(13)
EMTN97	23-avr-2009	23-avr-2019	4,750	Euro	1 500,0	(3)(14)
EMTN95	29-avr-2009	29-avr-2019	3,375	Franc suisse	225,0	(3)(15)
DMTN195	27-avr-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	475,0	(2)(8)
DMTN93	27-avr-2009	08-mars-2014	5,000	\$ canadien	325,0	(2)(5)
DMTN93	01-mai-2009	08-mars-2014	5,000	\$ canadien	525,0	(2)(5)
DMTN182	07-mai-2009	02-juin-2039	4,600	\$ canadien	150,0	(2)(6)
DMTN195	07-mai-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	600,0	(2)(8)
PW	22-mai-2009	22-mai-2012	TIOL \$US BBA 3M+0,45	\$ US	1 525,0	(1)(16)
PX	16-juin-2009	16-juin-2014	4,100	\$ US	4 000,0	(2)(17)
OSB2009	21-juin-2009	Divers	Divers	\$ canadien	1 073,0	(12)
DMTN196	24-juin-2009	24-juin-2016	TCAB 3 +0,62	\$ canadien	100,0	(1)(10)
DMTN196	24-juin-2009	24-juin-2016	TCAB 3 +0,62	\$ canadien	150,0	(1)(10)
DMTN195	24-juin-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	450,0	(2)(8)
DMTN196	24-juin-2009	02-juin-2019	TCAB 3 +0,62	\$ canadien	25,0	(1)(10)
DMTN197	30-juin-2009	08-sep-2014	3,250	\$ canadien	1 000,0	(2)(11)
DMTN182	10-juil-2009	02 juin 2039	4,600	\$ canadien	500,0	(2)(6)
DMTN197	30-juil-2009	08-sep-2014	3,250	\$ canadien	600,0	(2)(11)
DMTN195	10-août-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	600,0	(2)(8)
PY	14-août-2009	30-juil-2018	2,525	Franc suisse	100,0	(3)(18)
PZ	14-août-2009	14-déc-2018	2,590	Franc suisse	100,0	(3)(19)
DMTN195	31-août-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	650,0	(2)(8)
DMTN182	31-août-2009	02-juin-2039	4,600	\$ canadien	150,0	(2)(6)
DMTN195	02-oct-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	575,0	(2)(8)
DMTN182	02-oct-2009	02-juin-2039	4,600	\$ canadien	250,0	(2)(6)
G44-USD	07-oct-2009	07-oct-2019	4,000	\$ US	2 000,0	(2)(20)
DMTN197	09-oct-2009	08-sep-2014	3,250	\$ canadien	600,0	(2)(11)
DMTN182	09-oct-2009	02-juin-2039	4,600	\$ canadien	150,0	(2)(6)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	900,0	(1)(21)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	300,0	(1)(21)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	75,0	(1)(21)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	50,0	(1)(21)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	105,0	(1)(21)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	25,0	(1)(21)
DMTN198	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	40,0	(1)(21)
DMTN198	06-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	25,0	(1)(21)
DMTN198	09-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	25,0	(1)(21)
DMTN198	09-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	33,0	(1)(21)
DMTN198	19-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	82,0	(1)(21)

Série	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt (%) (en millions de dollars)	Devise	Principal	Références
DMTN195.....	19-nov-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	750,0	(2)(8)
G45-USD.....	19-nov-2009	19-nov-2012	1,875	\$ US	1 000,0	(2)(22)
G45-USD.....	19-nov-2009	19-nov-2012	1,875	\$ US	2 000,0	(2)(22)
G46-USD.....	19-nov-2009	19-nov-2012	TIOL \$US BBA 3M+0,15	\$ US	500,0	(1)(23)
DMTN158.....	20-nov-2009	01-déc-2036	2,000	\$ canadien	200,0	(2)(9)
DMTN198.....	03-nov-2009	28-oct-2014	TCAB 3 + 0,25	\$ canadien	900,0	(1)(21)

* TCAB 3 est le taux canadien d'acceptation bancaire de trois mois.

** TIOL \$US BBA 3 est le taux interbancaire offert à Londres sur trois mois.

- (1) Intérêt versé trimestriellement.
- (2) Intérêt versé semestriellement.
- (3) Intérêt versé annuellement.
- (4) DMTN193 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN193 a été rouverte neuf fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 827 millions de dollars.
- (5) DMTN93 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN93 a été rouverte six fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 6 300 millions de dollars, dont 1 200 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
- (6) DMTN182 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN182 a été rouverte sept fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 4 850 millions de dollars, dont 100 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
- (7) DMTN194 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN194 a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 75 millions de dollars.
- (8) DMTN195 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN195 a été rouverte onze fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 5 250 millions de dollars, dont 550 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
- (9) DMTN158 : Cette obligation à rendement réel porte un intérêt rajusté en fonction de l'Indice d'ensemble des prix à la consommation du Canada (l'« IPC »), qui comportait un indice de base de 127,54839 le 8 mars 2006. Après le changement de la période de référence de base officielle de 1992 à 2002 effectué par la Banque du Canada, l'indice de base est passé à 107,18352 le 19 juin 2007. La province déclare ces obligations à rendement réel comme une dette normale plutôt que de comptabiliser la valeur indexée. Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN158 a été rouverte deux fois, ce qui a porté la valeur indexée totale du principal à 2 844 millions de dollars, dont 700 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
- (10) DMTN196 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN196 a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 275 millions de dollars.
- (11) DMTN197 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN197 a été rouverte trois fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 2 350 millions de dollars, dont 150 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
- (12) Obligations d'épargne de l'Ontario, série 2009, de types, d'échéances et de taux d'intérêt variables. Il s'agissait de la quinzième émission d'obligations d'épargne provinciales. Le total du produit tiré de cette émission s'est élevé à 1 073 millions de dollars.
- (13) EMTN96 : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 300 millions de dollars de ces obligations en dollars de Hong Kong en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,15973 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 2,8663 %.
- (14) EMTN97 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série EMTN97 a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 500 millions d'euros. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 1 500 millions de dollars de ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,45238 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette à un taux fixe de 4,4856 % sur 750 millions de dollars et à un taux variable de 2,0198 % sur le solde de 750 millions de dollars.
- (15) EMTN95 : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 225 millions de dollars de ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,09183 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,3288 %.
- (16) PW : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série PW a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 750 millions de dollars américains, dont 225 millions de dollars américains aux fins de la SFIEO. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 1 750 millions de dollars de ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,15452 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette à un taux variable de 1,0269 % sur 1 525 millions de dollars américains et à un taux variable de 0,6918 % sur 225 millions de dollars américains.
- (17) PX : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 4 000 millions de dollars de ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,09429 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,5404 %.
- (18) PY : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 100 millions de dollars de ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,01687 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,9866 %.
- (19) PZ : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 100 millions de dollars de ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,01687 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,59 %.

- (20) G44-USD : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 2 000 millions de dollars de ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,07528 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette à un taux fixe sur 1 100 millions de dollars américains et à un taux variable sur 1 051 millions de dollars américains, donnant lieu à un taux effectif de 2,6225 %.
- (21) DMTN198 : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série DMTN198 a été rouverte dix fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 660 millions de dollars.
- (22) G45-USD : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série G45-USD a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 3 000 millions d'euros. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 3 000 millions de dollars de ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,05292 \$.
- (23) G46-USD : Au cours de l'exercice 2009-2010, la série G46-USD a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 000 millions de dollars américains, dont 500 millions de dollars américains aux fins de la SFIEO. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 1 000 millions de dollars de ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,05147 \$.

**DETTE CONTRACTÉE PAR LA PROVINCE AUX FINS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO
(« SFIEO »)**

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt (%)</u>	<u>Devise</u>	<u>Principal</u>	<u>Références</u>
			(en millions de dollars)			
DMTN93	07-avr-2009	08-mars-2014	5,500	\$ canadien	50,0	(2)
DMTN93	27-avr-2009	08-mars-2014	5,500	\$ canadien	75,0	(2)
DMTN195	27-avr-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	125,0	(2)
DMTN93	01-mai-2009	08-mars-2014	5,000	\$ canadien	75,0	(2)
PW	22-mai-2009	22-mai-2012	TIOL \$US BBA 3M+0,45	\$ US	225,0	(1)
DMTN195	24-juin-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	150,0	(2)
DMTN182	10-juil-2009	02-juin-2039	4,600	\$ canadien	100,0	(2)
DMTN195	31-août-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	100,0	(2)
DMTN195	02-oct-2009	02-juin-2019	4,400	\$ canadien	175,0	(2)
DMTN197	09-oct-2009	08-sep-2014	3,250	\$ canadien	150,0	(2)
G46-USD	19-nov-2009	19-nov-2012	TIOL \$US BBA 3M+0,15	\$ US	500,0	(1)

* TIOL \$US BBA 3 est le taux interbancaire offert à Londres sur trois mois.

- 1) Intérêt versé trimestriellement.
- 2) Intérêt versé semestriellement.

Secteur de l'électricité en Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), société d'État qui a pris la relève d'Ontario Hydro, est chargée d'administrer la dette et d'autres éléments de passif de celle-ci qui n'ont pas été transférés aux nouvelles sociétés créées lors de la restructuration d'Ontario Hydro en 1999, et notamment d'administrer certaines conventions d'achat d'électricité passées avec des producteurs indépendants. Au 31 mars 2009, la dette totale de la SFIEO s'élevait à 27,590 milliards de dollars (28,239 milliards de dollars en 2008), à l'exclusion des prêts au jour le jour à court terme de la province. La partie de cette dette que la province a prise à sa charge s'élevait à 19,7 milliards de dollars au 31 mars 2009 (18,9 milliards de dollars en 2008) et elle est comptabilisée dans le total de la dette et des autres éléments de passif.

Diverses sociétés ont pris la relève d'Ontario Hydro, dont Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), société de production d'énergie, et Hydro One Inc. (« Hydro One »), entreprise de transport et de distribution, qui appartiennent toutes deux à la province en propriété exclusive. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui, jusqu'en décembre 2004, était la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGMÉ »), est chargée de gérer le réseau d'électricité et le marché de l'électricité, tandis que l'Office de la sécurité des installations électriques est chargé des inspections de sécurité dans ce domaine. En vertu de diverses ordonnances de transfert, les éléments d'actif de l'ancienne société Ontario Hydro ont été transférés à OPG, à Hydro One et à la SIERE en échange de titres de créance. La province prenait à sa charge une partie de la dette d'OPG et d'Hydro One contre une participation, afin de leur procurer une structure de capital acceptable du point de vue commercial. Au 31 mars 2009, la SFIEO détenait des effets à recevoir d'OPG totalisant 3,6 milliards de dollars, de la SIERE (78 millions de dollars) et de la province (8,9 milliards de dollars).

Sous réserve de franchises de 10 millions de dollars, la SFIEO s'engage à indemniser OPG et Hydro One relativement : (i) au défaut des ordonnances de transférer tout bien, droit, élément ou intérêt à cet égard concernant leurs activités respectives; (ii) aux demandes ou intérêts contraires, y compris ceux de la Couronne, sous réserve de certaines exclusions, ainsi qu'à des vices de titre se rapportant à tout bien, droit, élément ou intérêt en découlant, qui devaient être transférés; (iii) à la création, au traitement et à toute opération sur un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris relativement à toute poursuite judiciaire qui s'y rapporte. La province s'engage à garantir le paiement de toutes les sommes exigibles de la SFIEO en vertu de ces ententes d'indemnisation.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* désigne par l'expression « dette insurmontable » les dettes et autres éléments de passif de la SFIEO dont le service ne peut raisonnablement être assuré et qui ne peuvent raisonnablement être liquidés dans un marché de l'électricité concurrentiel de l'avis du ministre des Finances. Au 1^{er} avril 1999, le ministère des Finances estimait cette dette insurmontable à environ 20,9 milliards de dollars. Le passif non provisionné de la SFIEO correspond à

l'insuffisance nette de son actif par rapport à son passif. Il correspond à la dette insurmontable, déduction faite de l'actif supplémentaire de 1,5 milliard de dollars transféré à la SFIEO le 1^{er} avril 1999, date à laquelle le passif non provisionné s'établissait à 19,433 milliards de dollars. Au 31 mars 2009, il s'élevait à 16,182 milliards de dollars.

Dans la foulée de la restructuration du secteur de l'électricité, un plan à long terme a été mis en place en vertu duquel les revenus de certaines sources sont consacrés au service et au remboursement de la dette et d'autres éléments de passif de la SFIEO. Ces sources de revenus, décrétées dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, comprennent les paiements tenant lieu d'impôt foncier ainsi que l'impôt fédéral et provincial sur les bénéfices et sur le capital des sociétés versés par OPG, Hydro One et les services municipaux d'électricité.

La province touche des dividendes sur les parts d'OPG et d'Hydro One qu'elle détient. Conformément à l'engagement du gouvernement de conserver dans le secteur de l'électricité les recettes produites par ce secteur, le revenu net combiné cumulatif d'OPG et d'Hydro One au-delà du rendement cumulatif de l'investissement de la province dans ces sociétés sera attribué à la SFIEO aux fins du remboursement de la dette.

Le reliquat de la dette insurmontable est la partie de celle-ci dont le service ne peut être assuré par les revenus provenant des sources susmentionnées. Ce reliquat était estimé à 7,8 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit une redevance de liquidation de la dette de 0,7 cent le kilowatt-heure payable par les usagers d'électricité de la province. Perçue par la SIERE, les distributeurs et les détaillants, cette redevance doit être versée à la SFIEO jusqu'au plein remboursement du reliquat de la dette insurmontable.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* établissent le cadre législatif général d'un marché de l'électricité en Ontario et de la restructuration d'Ontario Hydro, en plus d'assurer l'accès libre et non discriminatoire aux réseaux de transport et de distribution à compter du 1^{er} mai 2002. Depuis 2005, le prix de l'électricité payable par les consommateurs reflète un prix composite, soit le prix du marché, le prix contractuel et les prix réglementés pour l'électricité produite par les installations réglementées de l'OPG, qui comprennent ses centrales nucléaires et ses grandes centrales hydroélectriques. L'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») a fixé le prix de l'électricité pour les usagers à consommation modeste et certains autres consommateurs spécifiés conformément à la grille tarifaire réglementée (« GTR »). L'OEO finance toute différence entre les prix réglementés selon la GTR et le coût réel de l'offre d'électricité, tout manque à gagner ou excédent devant être couvert ou remboursé par l'établissement des prix de la GTR au cours de la période suivante.

La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu une entente (Ontario Nuclear Funds Agreement ou ONFA) qui régit l'établissement, l'approvisionnement et la gestion de fonds distincts de façon à pouvoir assumer les coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires.

Aux termes de l'ONFA, si le coût estimé de la gestion du combustible nucléaire épuisé s'élève au-delà de certains seuils pour un volume donné de combustible épuisé, la province assumera la responsabilité des paiements. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

Aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. Si le rendement du fonds dépasse le taux garanti, la province a droit à tout excédent.

Deux ententes sont en vigueur pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations liées au déclassement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires d'OPG. Une de ces ententes donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente assure à la CCSN une garantie provinciale directe au nom d'OPG. Cette garantie, jusqu'à concurrence de 760 millions de dollars au 1^{er} janvier 2008, a trait à la partie des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par la valeur des fonds distincts au moment où le niveau de garantie provinciale a été établi de nouveau. En retour, la province recevra d'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Dettes contractées ailleurs que sur les marchés publics

La dette contractée ailleurs que sur les marchés publics représente les emprunts contractés à l'égard de certains régimes de retraite du secteur public ou du gouvernement fédéral et de ses organismes. Au 31 mars 2009, environ 9,5 % du passif total se composait de la dette contractée ailleurs que sur des marchés publics. Cette dette se compose presque exclusivement de la dette contractée à l'égard des régimes de retraite, les deux plus importants éléments étant la dette auprès du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (1,5 % du passif total) et la dette auprès du RPC (5,2 % du passif total).

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer se composent des paiements de transfert, de l'intérêt sur la dette contractée sur les marchés publics, des salaires, des traitements, des avantages sociaux, du matériel, des fournitures et des revenus reportés.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

	Au 31 mars			
	2009	2009	2009	2008
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs				
Obligation au titre des prestations de retraite	68 081 \$	6 348 \$	74 429 \$	70 828 \$
Moins : Actif des régimes de retraite.....	(76 396)	(426)	(76 822)	(75 251)
Gains actuariels non amortis (pertes)	1 745	(699)	1 046	3 833
Redressements(1).....	1 751	—	1 751	1 614
Total	(4 819) \$	5 223 \$	404 \$	1 024 \$

- (1) Les redressements pour les prestations de retraite sont fonction de ce qui suit :
- i) les différences qui résultent du fait que les montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
 - ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
 - iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
 - iv) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
 - v) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

	Pour l'exercice terminé le 31 mars			
	2009	2009	2009	2008
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs				
Coût des avantages sociaux.....	1 756 \$	265 \$	2 021 \$	1 936 \$
Amortissement de pertes actuarielles (gains)	(533)	65	(468)	(391)
Cotisations salariales	(220)	—	(220)	(200)
Coût des modifications du régime.....	—	280	280	—
Frais d'intérêt (revenu)	(620)	233	(387)	(217)
Redressements(1).....	(12)	—	(12)	(24)
Total(2).....	371 \$	843 \$	1 214 \$	1 104 \$

- (1) Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de :
- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
 - ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique;
 - iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.
- (2) Le total des charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs figure à l'Annexe 3 des états financiers consolidés de 2008-2009. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 50 millions de dollars (342 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont

divulguées séparément à l'Annexe 4 des états financiers consolidés de 2008-2009. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 321 millions de dollars (131 millions de dollars en 2007-2008), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 650 millions de dollars (400 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. Le total combiné des charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élève à 971 millions de dollars (531 millions de dollars en 2007-2008) et est divulguée séparément à l'Annexe 4 des états financiers consolidés de 2008-2009. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 4 des états financiers consolidés de 2008-2009.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant du Régime de retraite du Syndicat des employées et des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« RREEO »).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent entre 7 % et 9 % de leurs salaires. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2008-2009, la province a versé 1 073 millions de dollars au RREEO (809 millions de dollars en 2007-2008), 227 millions de dollars (y compris 4 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (213 millions de dollars en 2007-2008, y compris un paiement spécial de 59 millions de dollars) et 157 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (153 millions de dollars en 2007-2008). Au cours de l'année civile 2008, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,2 milliards de dollars (4,0 milliards de dollars en 2007); celles versées par le RRF ont été de 881 millions de dollars (856 millions de dollars en 2007) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO, de 590 millions de dollars (542 millions de dollars en 2007). En vertu d'ententes conclues entre la province et le SEFPO et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 10 à 14 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux ci-dessus.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des autres avantages sociaux futurs (à l'exception des prestations de retraite) pour 2008-2009 est de 4,95 % (4,95 % pour 2007-2008).

Avantages de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 137 millions de dollars à ce régime au cours de

l'exercice 2008-2009 (127 millions de dollars en 2007-2008). Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 3,5 milliards de dollars au 31 mars 2009 (3,0 milliards de dollars en 2008), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 650 millions de dollars en 2008-2009 (400 millions de dollars en 2007-2008) sont incluses dans les charges des autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres prestations de retraite pour 2008-2009 est de 5,10 % (5,10 % en 2007-2008).

Avantages postérieurs à l'emploi

La province fournit aux employés qui ont cinq années de service complètes une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à un maximum de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont une année de service complète mais moins de cinq années ont également droit à une indemnité de départ en cas de décès, de retraite ou de licenciement. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et sont administrées par la province. En 2008-2009, la province a versé 84 millions de dollars (46 millions de dollars en 2007-2008) en indemnités de départ. Le passif lié aux indemnités de départ, qui s'élevait à 858 millions de dollars au 31 mars 2009 (859 millions de dollars en 2008), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 83 millions de dollars en 2008-2009 (71 millions de dollars en 2007-2008) sont incluses dans les charges des autres avantages sociaux futurs.

La province fournit aussi, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. Le passif lié aux indemnités d'accident du travail, qui s'élevait à 405 millions de dollars au 31 mars 2009 (408 millions de dollars en 2008), moins les dépôts de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2008), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2008-2009, qui s'élèvent à 43 millions de dollars (35 millions de dollars en 2007-2008), ce qui comprend des paiements de 46 millions de dollars versés en 2008-2009 (43 millions de dollars en 2007-2008), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le passif non capitalisé lié aux prestations d'invalidité de longue durée, qui s'élevait à 224 millions de dollars au 31 mars 2009 (250 millions de dollars en 2008), fait abstraction des dépôts de 425 millions de dollars (404 millions de dollars en 2008) et est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 2008-2009, qui s'élevaient à 57 millions de dollars (99 millions de dollars en 2007-2008) sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Un paiement de 82 millions de dollars au titre des prestations d'invalidité de longue durée a été versé en 2008-2009 (72 millions de dollars en 2007-2008).

Autres éléments de passif

Les autres fonds et éléments de passif comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les passifs réglementaires et les fonds grevés d'affectations d'origine externe.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne du chef de l'Ontario au 31 mars 2009, 66 (72 en 2008) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune telles qu'elles sont déclarées dans la Note 11 des états financiers consolidés des Comptes publics de l'Ontario 2008-2009. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, etc. Au 9 décembre 2009, 112 créances exigibles de la Couronne du chef de l'Ontario visaient des montants de plus de 50 millions de dollars chacune. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

DETTE
CARACTÉRISTIQUES CHOISIES PAR TYPE DE DETTE
 Au 31 mars 2009

<u>Dettes</u>	<u>Pourcentage du total (%)</u>	<u>Échéance moyenne (en années)</u>	<u>Coût annuel moyen pour la province (%)</u>	<u>Taux de croissance annuel moyen 2004-2008 (%)</u>
Dettes contractées sur les marchés publics				
Débiteures et obligations(1)	75,9	11,3	5,0	4,7
Bons du Trésor	4,6	0,2	2,2	21,9
Dettes contractées ailleurs que sur les marchés publics				
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada ...	5,2	11,5	7,1	-
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	1,5	1,5	10,8	(20,6)
Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »)	0,5	3,5	11,5	(8,2)
Régime de retraite des fonctionnaires	1,0	3,5	11,5	(8,2)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	0,4	7,0	7,3	(5,0)
Autre	<u>0,8</u>	<u>9,0</u>	<u>2,9</u>	<u>10,4</u>
	<u>89,9</u>	<u>10,4</u>	<u>5,2</u>	<u>-</u>
Autres éléments de passif	<u>10,1</u>	<u>N.D.</u>	<u>-</u>	<u>(1,6)</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>N.D.</u>	<u>N.D.</u>	<u>3,0</u>

(1) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus reflètent l'incidence des contrats dérivés connexes conclus par la province. Voir « 4. Dette publique – (5) Tableaux financiers – I. Sommaire de la dette nette et du déficit accumulé – Gestion du risque et instruments financiers dérivés ».

Antécédents de la province en matière de règlement de la dette

La province a toujours honoré ses dettes et payé le principal ou les intérêts sur toutes ses obligations. Les versements ont été faits à temps, sous réserve des lois et règlements adoptés en période de guerre interdisant de tels versements.

Échéances des dettes et intérêts

Au 31 mars 2009, environ 47,8 % de la dette totale contractée aux fins de la province et de la SFIEO devait arriver à échéance dans les cinq années suivantes et 63,1 % dans les dix années suivantes. Les frais d'intérêt sur la dette totale étaient de 8 566 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009 et on estime qu'ils seront de 9 406 millions de dollars pour l'exercice 2009-2010 selon les méthodes de la comptabilité d'exercice et de la consolidation.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE
 Au 31 mars 2009

<u>Exercice prenant fin le 31 mars</u>	<u>Dettes totale(1)</u>		<u>Total</u>	<u>% du total</u>
	<u>Dettes contractées sur les marchés Dettes</u>	<u>Dettes contractées ailleurs que sur les marchés Dettes</u>		
	(en millions de dollars)			
2010	22 359 \$	3 023 \$	25 382 \$	14,3
2011	14 369	2 025	16 394	9,3
2012	11 390	2 352	13 742	7,8
2013	9 696	2 279	11 975	6,8
2014	<u>16 003</u>	<u>935</u>	<u>16 938</u>	<u>9,6</u>
1-5 ans	73 817	10 614	84 431	47,8
6-10 ans	26 121	980	27 101	15,3
11-15 ans	8 068	3 029	11 097	6,3
16-20 ans	14 735	1 923	16 658	9,4

21-25 ans	8 484	332	8 816	5,0
26-50 ans	26 986	1 736	28 722	16,2
	<u>158 211 \$</u>	<u>18 614 \$</u>	<u>176 825 \$</u>	<u>100,0</u>

(1) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus reflètent l'incidence des contrats dérivés connexes conclus par la province. Voir « 4. Dette publique – (5) Tableaux financiers – I. Sommaire de la dette nette et du déficit accumulé – Gestion du risque et instruments financiers dérivés ».

Le tableau suivant présente les remboursements prévus de l'encours de la dette extérieure de la province en devises pour les cinq exercices en question.

REMBOURSEMENT PRÉVU EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DE LA DETTE EXTÉRIEURE DE LA PROVINCE

	Devise	Encours de la	Montant des remboursements				
		de la dette extérieure Au 31 mars 2009	2010	2011	2012	2013	2014
		(en millions de dollars)					
Remboursement en capital	AUD	675	150	–	–	125	100
Remboursement en intérêts	AUD	–	39	31	31	31	24
Remboursement en capital	CAD*	3 957	–	200	725	250	425
Remboursement en intérêts	CAD	–	217	217	209	173	150
Remboursement en capital	CHF	1 775	250	–	–	–	300
Remboursement en intérêts	CHF	–	50	45	45	45	45
Remboursement en capital	EUR	2 582	857	–	–	–	1
Remboursement en intérêts	EUR	–	111	69	69	69	69
Remboursement en capital	GBP	400	200	–	–	200	–
Remboursement en intérêts	GBP	–	21	10	10	10	–
Remboursement en capital	HKD	1 445	–	–	–	–	930
Remboursement en intérêts	HKD	–	52	52	52	52	52
Remboursement en capital	JPY	97 000	70	–	–	–	14
Remboursement en intérêts	JPY	–	1	364	365	365	352
Remboursement en capital	NZD	968	–	250	–	–	–
Remboursement en intérêts	NZD	–	61	61	45	45	45
Remboursement en capital	USD	15 559	1	3	4	2	1
Remboursement en intérêts	USD	–	601	530	445	283	203
Remboursement en capital	ZAR	960	–	300	300	–	–
Remboursement en intérêts	ZAR	–	76	76	53	29	29

* Dollars canadiens émis sur le marché étranger.

(3) Dette consolidée du secteur public de l'Ontario

Aperçu

Bien que la centralisation du financement soit la pratique la plus répandue en Ontario, il ne faut pas en conclure que tout le financement du secteur public figure dans les états financiers du gouvernement provincial. Puisque la Constitution confie les mêmes responsabilités à toutes les provinces canadiennes (même si elles n'ont pas nécessairement décidé d'assumer le même ensemble de responsabilités), il est plus facile d'établir des comparaisons interprovinciales en présentant la dette sous forme de dette consolidée. Cette méthode de présentation de la dette du secteur public ne tient pas compte du degré de centralisation ou de décentralisation du financement du secteur public provincial. La dette des municipalités ayant des sources de revenus propres est comprise dans le total, ainsi que toutes les sources de revenus du secteur relevant de la compétence de la province.

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PUBLIC DE L'ONTARIO

	<u>31 mars</u> <u>2009</u>	<u>% du total</u>
	<u>(en millions de dollars)</u>	
Dettes nettes(1)	153 325 \$	87,3
Obligations garanties(2)	721	0,4
Autre dette du secteur public(3)	<u>21 505</u>	<u>12,3</u>
Dettes consolidées totales du secteur public de l'Ontario	<u>175 551 \$</u>	<u>100,0</u>

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) La dette nette équivaut à la différence entre le passif et l'actif financier. La dette nette ne tient pas compte des immobilisations corporelles qui représentaient 21 671 millions de dollars au 31 mars 2009 (19 112 millions de dollars en 2008) et des actifs nets des organismes du secteur parapublic de 18 416 millions de dollars (17 689 millions en 2008), puisque ces immobilisations sont exploitées aux fins de la prestation des services et ne peuvent pas servir à régler la dette.
- (2) Une provision de 36 millions de dollars au 31 mars 2009 (49 millions en 2008) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario a été passée en charges et fait partie des charges liées aux paiements de transfert.
- (3) Le poste Autre dette du secteur public comprend la dette des administrations locales, qui s'élève à 10 079 millions de dollars, et celle des écoles, des collèges, des universités et des hôpitaux, qui s'élève à 11 426 millions de dollars.

(4) Statistiques choisies sur la dette

Le tableau qui suit donne un aperçu de la dette consolidée du secteur public de l'Ontario en termes absolus et par rapport à certains indicateurs économiques provinciaux.

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PUBLIC DE L'ONTARIO

	Au 31 mars					Taux de croissance annuel moyen 2005-2009 %
	2005	2006	2007	2008	2009	
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)					
Dettes consolidées	156 984 \$	159 919 \$	161 887 \$	164 886 \$	175 551 \$	2,8
Dettes consolidées par habitant	12 669	12 765	12 782	12 888	13 578	1,7
Dettes consolidées/ revenu des particuliers (%).....	39,1	38,1	36,7	35,6	36,3	(2,0)
Dettes consolidées/PIB (%).....	30,4	29,8	28,9	28,2	29,5	(1,0)

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

LE DOLLAR CANADIEN

Le tableau ci-dessous indique le maximum et le minimum du taux de change du dollar canadien en cents américains :

	2004	2005	2006	2007	2008	1 ^{er} janv.- 23 nov. 2009
Élevé	84,93	86,90	91,05	108,52	102,41	97,16
Faible.....	71,59	78,72	85,31	84,35	77,31	76,92

Source : Banque du Canada

(5) Tableaux financiers

I. Sommaire de la dette nette et du déficit accumulé

	Au 31 mars				
	2005	2006	2007	2008	2009
	(en millions de dollars)				
Dettes contractées ailleurs que sur les marchés publics					
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.....	10 233 \$	10 233 \$	10 233 \$	10 233 \$	0 233 \$
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	8 666	7 596	6 411	4 466	3 001
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 003	960	914	863	811
Régime de retraite des fonctionnaires	2 886	2 705	2 502	2 260	1 991
Caisse de retraite du Régime du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »)	1 371	1 285	1 188	1 074	946
Autre.....	1 231	1 367	1 314	1 430	1 632
	<u>25 390 \$</u>	<u>24 146 \$</u>	<u>22 562 \$</u>	<u>20 326 \$</u>	<u>18 614 \$</u>
Dettes contractées sur les marchés publics					
Débitures et obligations(1).....	125 279 \$	123 130 \$	128 666 \$	134 363 \$	145 459 \$
Bons du Trésor.....	3 747	5 214	4 249	5 092	9 051
Effets de commerce américains(1)	269	706	254	644	2 006
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI »)(2)	1 288	1 323	1 262	1 631	1 695
Autre.....	404	387	-	-	-
	<u>130 987 \$</u>	<u>130 760 \$</u>	<u>134 431 \$</u>	<u>141 730 \$</u>	<u>158 211 \$</u>
Dettes.....	<u>156 377 \$</u>	<u>154 906 \$</u>	<u>156 993 \$</u>	<u>162 056 \$</u>	<u>176 825 \$(5)</u>
Placement de fonds liquides et à court terme.....	(14 353)	(7 426)	(6 622)	(8 144)	(11 878)
Autres éléments (d'actif)/de passif nets(3)	(1 103)	(5 552)	(9 271)	(11 494)	(11 622)
Dettes nettes.....	<u>140 921</u>	<u>141 928</u>	<u>141 100</u>	<u>142 418</u>	<u>153 325 \$</u>

Actif non financier(4)	(15 178)	(32 773)	(34 324)	(36 801)	(40 087)
Déficit accumulé	<u>125 743 \$</u>	<u>(109 155) \$</u>	<u>(106 776) \$</u>	<u>(105 617) \$</u>	<u>(113,238) \$</u>

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

- (1) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus reflètent l'incidence des contrats dérivés connexes conclus par la province. Voir « 4. Dette publique – (5) Tableaux financiers – I. Sommaire de la dette nette et du déficit accumulé – Gestion du risque et instruments financiers dérivés ».
- (2) La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) ont été fusionnés en vertu de la *Loi de 2006 sur la Société ontarienne de travaux d'infrastructure* sous le nom de Société ontarienne de travaux d'infrastructure.
- (3) Les autres éléments (d'actif)/de passif nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours (y compris les prêts consentis aux municipalités par la SOTI), les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les crédateurs, les charges à payer, les pensions et le passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.
- (4) L'actif non financier inclut les immobilisations corporelles de 21 671 millions de dollars (19 112 millions de dollars en 2008) et les actifs nets des organismes du secteur parapublic de 18 416 millions de dollars (17 689 millions de dollars en 2008).
- (5) Voir « 4. Dette publique – (5) Tableaux financiers – Comptes publics, 2008-2009 – Volume 1 – II. Encours de la dette », pour obtenir des détails sur chaque émission obligataire.

Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères, et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. La plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé pour fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, le montant de la dette sous forme de capital en liquidités sans couverture déduction faite des devises étrangères, ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2009, 0,2 % et 0 % (0,6 % et 0 % en 2008) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. La position non couverte de la province de 0,2 % était principalement liée à la dette libellée en yen japonais. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 3,1 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2008) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 0,9 million de dollars (4,0 millions de dollars en 2008). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2008-2009 s'élevaient à 67 millions de dollars (131 millions en 2007-2008).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux

d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2009, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 11,5 % et de 19,5 % respectivement (15,6 % et 23,6 % en 2008). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait à la date du bilan et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 230 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (290 millions de dollars en 2008).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires, à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2009, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS
Au 31 mars

<u>Échéance au cours de l'exercice</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>6 à 10 ans</u>	<u>Plus de 10 ans</u>	<u>2009 Total</u>	<u>2008 Total</u>
	(en millions de dollars)								
Échanges									
Taux d'intérêt(1)	10 411 \$	9 545 \$	11 408 \$	7 608 \$	5 809 \$	23 271 \$	6 155 \$	74 207 \$	61 028 \$
Crédit croisé	4	3	3	3	6	10 362	-	31 847	27 032
Contrats de change à terme.....	8	-	-	-	-	-	-	8 881	2 649
Garanties de taux plafond et plancher.....	88	-	-	-	-	-	-	88	88
TOTAL.....	<u>24 286 \$</u>	<u>12 737 \$</u>	<u>14 504 \$</u>	<u>11 392 \$</u>	<u>12 316 \$</u>	<u>33 633 \$</u>	<u>6 155 \$</u>	<u>115 023 \$</u>	<u>90 797 \$</u>

Remarque :

(1) Comprend des échanges de taux d'intérêt de 1,3 milliard de dollars liés à des prêts en cours détenus par une entité consolidée.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2009.

RISQUE DE CRÉDIT
Au 31 mars

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Risque de crédit brut(1).....	5 492 \$	2 247 \$
Moins : Conventions de positionnement(2).....	(4 254)	(1 487)
Risque de crédit net	<u>1 238 \$</u>	<u>760 \$</u>

Remarque :

(1) Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à son engagement au même moment (c.-à-d., la province a un gain non matérialisé).

(2) Les conventions de positionnement s'appliquent aux contreparties assujetties à des ententes cadres lorsque les dates de règlement des contrats ne coïncident pas.

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés, notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions.

COMPTES PUBLICS, 2008-2009 – VOLUME 1
II. ENCOURS DE LA DETTE
 Au 31 mars 2009

<u>Date d'échéance</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Série</u>	<u>Taux d'intérêt (%)</u>	<u>Encours</u> \$	<u>Référence</u>
DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA PROVINCE					
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE HORS DES MARCHÉS PUBLICS					
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2010	1986-1991	TI	10,22 à 11,24	1 236 000 000	
2011	1987	TI	10,11 à 10,32	560 000 000	
2012	1988-1991	TI	10,68 à 11,24	580 000 000	
2013	1989-1991	TI	11,06 à 11,31	625 000 000	
				3 001 000 000	
Office d'investissement du régime de pensions du Canada					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2012	1992	RPC	9,81 à 10,04	987 249 000	
2013	1993	RPC	9,17 à 9,45	700 137 000	
2014	2005	RPC	4,17	44 887 000	
2016	2008	RPC	4,68	42 300 000	
2017	2008	RPC	4,08 à 4,88	91 896 000	
2019	1999	RPC	5,81 à 5,84	45 270 000	
2020	1999	RPC	5,50 à 6,91	869 889 000	
2021	2001	RPC	6,33 à 6,67	609 834 000	
2022	2002	RPC	6,22 à 6,47	330 994 000	
2024	2004	RPC	5,26 à 5,97	688 007 000	
2025	2005	RPC	5,15 à 5,79	1 133 182 000	
2026	2006	RPC	4,67 à 5,19	574 612 000	
2031	2009	RPC	4,79	43 880 000	
2032	2009	RPC	4,75	52 000 000	
2036	2006-2008	RPC	4,59 à 4,73	649 066 000	
2037	2007	RPC	4,50 à 4,76	351 269 000	
2038	2008	RPC	4,63 à 4,68	241 756 000	
2039	2009	RPC	4,70 à 5,48	493 439 000	
				7 949 667 000	(5)
Caisse de retraite des fonctionnaires					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2010	1997	OPB	12,88	136 834 726	
2011	1997	OPB	13,33	282 994 558	
2012	1997	OPB	11,55	336 229 108	
2013	1997	OPB	10,38	374 479 804	
2014	1997	OPB	11,10	409 677 031	
2015	1997	OPB	11,19	450 938 707	
				1 991 153 934	(2)
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2010	1997	OPPT	12,88	65 003 968	
2011	1997	OPPT	13,33	134 437 870	
2012	1997	OPPT	11,55	159 727 189	
2013	1997	OPPT	10,38	177 898 359	
2014	1997	OPPT	11,10	194 618 964	
2015	1997	OPPT	11,19	214 220 513	
				945 906 863	(2)
Société ontarienne d'hypothèques et de logement					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2010	1994	OHC	8,624 à 9,215	422 388 939	
2011	1994-1995	OHC	8,242 à 9,898	694 880 091	

2012	1995	OHC	9,655	33 382 267	
2013	1995	OHC	9,655	6 561 000	
				<u>1 157 212 297</u>	(101)

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Exercice prenant fin le 31 mars

2010	2009	OIIC-115	1M ONT, Bon du Trésor	800 000	
2010	2005-2006	OIIC 52-61, 63-64	Zéro	161 125 728	(8)
2011	2006-2007	OIIC 65-75, 77	Zéro	148 111 672	(8)
2012	2007-2008	OIIC 78-87, 89-90	Zéro	100 431 184	(8)
2013	2008-2009	OIIC 91-100, 102-103	Zéro	248 139 591	(8)
2014	2009	OIIC 104-105 107-114,116-117	Zéro	<u>270 245 557</u>	(8)
				928 853 732	
Moins : Intérêt différé.....				<u>(95 240 822)</u>	
				<u>833 612 910</u>	

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Exercice prenant fin le 31 mars

2000-2010	1970-1975	CMHC	5,75 à 6,875	158 301	
2000-2011	1971-1976	CMHC	5,375 à 8,25	871 961	
2000-2012	1972	CMHC	6,875 à 8,25	1 413 286	
2000-2013	1973	CMHC	7,25 à 8,25	344 869	
2000-2014	1974	CMHC	6,125 à 8,25	6 033 573	
2000-2015	1975	CMHC	7,50 à 10,375	4 318 184	
2000-2016	1976	CMHC	5,375 à 10,75	10 137 409	
2000-2017	1977	CMHC	7,625 à 10,75	8 118 169	
2000-2018	1977-1978	CMHC	7,625 à 13,00	22 338 343	
2000-2019	1977-1980	CMHC	7,625 à 15,25	26 546 843	
2000-2020	1977-1980	CMHC	7,625 à 15,75	43 707 506	
2000-2021	1979-1981	CMHC	9,50 à 15,75	21 711 090	
2000-2022	1982	CMHC	9,75 à 15,75	896 459	
				<u>146 595 993</u>	(7)
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE HORS DES MARCHÉS PUBLICS.....				<u>16 025 148 997</u>	

DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS

6 avril 2009	24 mars 2005	DMTN143	TCAB 3 + 0,01	550 000 000	(6)
30 avril 2009	31 octobre 2005	DMTN159	Accélérateur	50 000 000	(70)
19 mai 2009	20 avril 2004	DMTN106	4,00	1 250 000 000	(89)
13 août 2009	2 mars 2004	DMTN99	3,21	14 747 676	(14)
7 novembre 2009	9 novembre 2004	DMTN130	TCAB 3	900 000 000	(71)
19 novembre 2009	19 mars 1999	MU	6,20	900 000 000	(63)
14 décembre 2009	14 mars 2005	DMTN142	TCAB 3 + 0,25	88 000 000	(55)
19 mai 2010	4 avril 2005	DMTN144	4,00	2 350 000 000	(26)
5 juillet 2010	5 juillet 2005	DMTN150	Accélérateur	75 500 000	(36)
20 août 2010	20 novembre 2008	DMTN190	2,50	1 525 000 000	(65)
16 septembre 2010	16 septembre 2008	DMTN187	TCAB 3	50 000 000	(99)
17 septembre 2010	17 septembre 2008	DMTN186	TCAB 3 -1,00	1 240 000 000	(66)
19 novembre 2010	24 novembre 2000	NK	6,10	1 620 000 000	(80)
3 décembre 2010	3 décembre 2007	DMTN179	TCAB 3 - 0,16	1 933 000 000	(75)
15 juillet 2011	12 janvier 2009	DMTN191	TCAB 3 +0,60	415 000 000	(67)
10 novembre 2011	10 novembre 2008	DMTN188	TCAB 3 +0,75	555 000 000	(68)
2 décembre 2011	27 février 2002	DMTN8	6,10	1 000 000 000	(31)
2 décembre 2011	3 mai 2006	DMTN165	4,40	3 000 000 000	(39)
13 mars 2012	13 mars 2009	DMTN192	TCAB 3 +0,95	42 570 000	(98)
7 juillet 2012	8 mai 2002	DMTN46	Zéro	795 649	(60)
2 décembre 2012	2 décembre 2002	DMTN53	5,375	2 000 000 000	(4)
2 décembre 2012	30 janvier 2007	DMTN175	4,60	793 000 000	(42)
2 décembre 2012	10 septembre 2007	DMTN178	4,50	1 500 000 000	(74)
2 juin 2013	22 septembre 2003	DMTN69	4,75	3 566 000 000	(72)

8 septembre 2013	23 juillet 2004	DMTN116	Accélérateur	100 000 000	(56)
10 novembre 2013	10 novembre 2008	DMTN189	Par HCE	415 000 000	(73)
8 mars 2014	12 janvier 2004	DMTN93	5,00	3 700 000 000	(62)
2 décembre 2014	2 décembre 2004	MW	6,80	11 450 000	(34)
8 mars 2015	9 mars 2005	DMTN135	4,50	2 500 000 000	(11)
1 ^{er} septembre 2015	1 ^{er} septembre 2000	DMTN1	6,25	34 000 000	(45)
8 mars 2016	14 février 2006	DMTN163	4,40	1 250 000 000	
2 juin 2016	29 juin 2005	DMTN149	Accélérateur	200 000 000	(32)
2 décembre 2016	7 décembre 2004	DMTN132	4,875	200 000 000	
2 décembre 2016	22 août 2005	DMTN152	Accélérateur	300 000 000	(40)
8 mars 2017	25 janvier 2007	DMTN173	4,30	2 900 000 000	(19)
8 mars 2018	10 mars 2008	DMTN183	4,20	1 560 000 000	(76)
2 juin 2018	28 août 2003	DMTN79	5,50	605 000 000	(10)
2 juin 2019	19 avril 2004	DMTN105	5,35	100 000 000	(49)
2 juin 2020	22 février 2005	DMTN140	4,85	562 000 000	(77)
4 septembre 2020	4 septembre 1998	LY	6,30	15 000 000	(82)
2 juin 2021	27 décembre 2007	DMTN180	4,50	75 000 000	(78)
13 juillet 2022	13 juillet 1992	HC	9,50	1 590 438 000	
2 décembre 2022	27 décembre 2007	DMTN181	4,50	75 000 000	(79)
8 septembre 2023	8 septembre 1993	HP	8,10	940 570 000	(59)
8 septembre 2023	31 juillet 2007	DMTN177	4,95	75 000 000	
2 juin 2025	20 décembre 1994	JE	9,50	460 000 000	
2 décembre 2025	5 octobre 1995	JQ	8,50	1 000 000 000	
6 février 2026	6 février 1996	JY	8,00	12 500 000	
2 juin 2026	21 décembre 1995	JU	8,00	1 000 000 000	
2 décembre 2026	13 février 1997	KR	8,00	386 500 000	
2 décembre 2026	20 janvier 1999	MH	7,00	124 584 000	(90)
3 février 2027	5 août 1997	KN	7,50	58 220 000	
3 février 2027	5 août 1997	KT	6,95	8 726 000	
3 février 2027	1 ^{er} avril 1998	KY	7,50	11 549 000	
3 février 2027	4 décembre 1998	LA	7,50	5 507 000	
4 février 2027	4 février 1998	KQ	7,375	990 000	
2 juin 2027	17 octobre 1996	KJ	7,60	4 734 700 000	(61)
25 août 2028	25 février 1998	LQ	6,25	2 020 000	
8 mars 2029	8 janvier 1998	LK	6,50	4 727 000 000	
13 janvier 2031	8 septembre 1995	JN	9,50	125 000 000	
15 janvier 2031	8 mars 2005	DMTN141	5,20	137 000 000	
2 juin 2031	27 mars 2000	NF	6,20	2 500 000 000	(51)
8 mars 2033	17 février 2003	DMTN61	5,85	4 662 610 000	(92)
8 mars 2033	29 avril 2004	DMTN110	Accélérateur	200 000 000	(87)
13 juillet 2034	21 septembre 2005	DMTN157	5,00	47 500 000	(52)
3 novembre 2034	3 novembre 1994	HY	9,75	248 800 000	
10 janvier 1995 au					
10 janvier 2035	30 novembre 1994	HZ	9,4688	2 315 904	(24)
"	"	JA	9,4688	10 067 726	(24)
"	"	JB	9,4688	8 482 324	(24)
"	"	JC	9,4688	4 764 354	(24)
"	"	JD	9,4688	3 171 134	(24)
12 janvier 2035	12 janvier 2007	JG	9,50	110 950 000	
8 février 2035	8 février 1995	JJ	9,875	53 000 000	
2 juin 2035	25 août 2004	DMTN119	5,60	6 882 300 000	
2 juin 2035	12 janvier 2005	DMTN133	Accélérateur	150 000 000	(38)
20 juin 2036	28 juin 1996	KC	8,25	98 984 000	
1 ^{er} décembre 2036	8 mars 2006	DMTN158	2,00 rend. réel	1 975 701 981	(44)
2 juin 2037	22 février 2006	DMTN164	4,70	8 700 000 000	(46)
2 décembre 2037	1 ^{er} février 2005	DMTN138	5,20	100 000 000	
2 juin 2038	28 juillet 2004	DMTN117	10,00	75 000 000	(15)
20 juin 2038	16 septembre 1996	KG	8,10	120 000 000	
13 juillet 2038	29 juillet 1998	LS	5,75	50 000 000	
25 août 2038	17 août 1998	PI	6,00	86 500 000	(102)

2 juin 2039	15 janvier 2008	DMTN182	4,60	3 300 000 000	(85)
13 juillet 2039	2 février 1999	MK	5,65	300 000 000	
2 décembre 2039	25 février 2000	NE	5,70	1 489 000 000	
13 juillet 2040	18 avril 2002	DMTN44	6,20	100 000 000	
2 décembre 2041	15 août 2001	DMTN10	6,20	340 000 000	
8 mars 2042	4 décembre 2001	DMTN29	6,00	41 000 000	
2 juin 2042	18 janvier 2002	DMTN33	6,00	240 000 000	
2 juin 2043	24 février 2003	DMTN62	5,75	75 000 000	
2 juin 2044	13 septembre 2006	DMTN169	4,60	27 000 000	
10 janvier 2045	25 mai 1995	JL	8,435	35 531 176	(41)
1 ^{er} mars 2045	1 ^{er} mars 1995	JK	9,50	150 000 000	(20)
2 juin 2045	31 août 2005	DMTN153	4,50	175 000 000	
2 juin 2046	24 mai 2006	DMTN166	4,85	154 700 000	
2 juin 2047	28 février 2007	DMTN176	4,50	158 000 000	
2 juin 2048	6 mai 2008	DMTN184	4,70	25 000 000	
2 juin 2054	22 juillet 2008	DMTN185	4,60	20 000 000	
				<u>88 141 745 924</u>	
				<u>(13 009 614)</u>	(44)
				<u>88 128 736 310</u>	
Rajustement des contrats d'échange à rendement réel en fonction de l'IPC					

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

1 ^{er} mars 2000	1 ^{er} mars 1995	Annuel	Variable	749 700	(29)
1 ^{er} mars 2000	1 ^{er} mars 1995	Composé	Variable	1 305 750	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Annuel	5,25	94 100	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Composé	5,25	66 700	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Accélérateur	259 000	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Accélérateur	651 300	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Variable	376 300	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Variable	102 100	(29)
21 juin 2001	21 juin 1998	Annuel	5,25	75 600	(29)
21 juin 2001	21 juin 1998	Composé	5,25	104 900	(29)
21 juin 2002	21 juin 1999	Annuel	5,50	104 200	(29)
21 juin 2002	21 juin 1999	Composé	5,50	606 200	(29)
21 juin 2003	21 juin 1998	Annuel	Accélérateur	159 400	(29)
21 juin 2003	21 juin 1998	Composé	Accélérateur	931 700	(29)
21 juin 2003	21 juin 2000	Annuel	6,50	373 300	(29)
21 juin 2003	21 juin 2000	Composé	6,50	325 800	(29)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Accélérateur	872 100	(29)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Accélérateur	684 350	(29)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Variable	4 800	(29)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Variable	48 200	(29)
21 juin 2004	21 juin 1999	Annuel	Accélérateur	344 400	(29)
21 juin 2004	21 juin 1999	Composé	Accélérateur	970 200	(29)
21 juin 2004	21 juin 2001	Annuel	5,50	583 700	(29)
21 juin 2004	21 juin 2001	Composé	5,50	1 286 000	(29)
21 juin 2005	21 juin 1998	Annuel	Variable	299 500	(29)
21 juin 2005	21 juin 1998	Composé	Variable	992 600	(29)
21 juin 2005	21 juin 2000	Annuel	Accélérateur	801 400	(29)
21 juin 2005	21 juin 2000	Composé	Accélérateur	1 573 500	(29)
21 juin 2005	21 juin 2002	Annuel	4,625	1 056 900	(29)
21 juin 2005	21 juin 2002	Composé	4,625	1 591 600	(29)
21 juin 2006	21 juin 1999	Annuel	Variable	265 400	(29)
21 juin 2006	21 juin 1999	Composé	Variable	885 900	(29)
21 juin 2006	21 juin 2001	Annuel	Accélérateur	1 635 600	(29)
21 juin 2006	21 juin 2001	Composé	Accélérateur	4 930 400	(29)
21 juin 2006	21 juin 2003	Annuel	3,45	452 600	(29)
21 juin 2006	21 juin 2003	Composé	3,45	1 113 600	(29)
21 juin 2007	21 juin 2000	Annuel	Variable	1 022 600	(29)
21 juin 2007	21 juin 2000	Composé	Variable	1 304 900	(29)
21 juin 2007	21 juin 2002	Annuel	Accélérateur	727 700	(29)
21 juin 2007	21 juin 2002	Composé	Accélérateur	2 111 400	(29)

21 juin 2007	21 juin 2004	Annuel	3,30	1 104 300	(29)
21 juin 2007	21 juin 2004	Composé	3,30	1 233 000	(29)
21 juin 2008	21 juin 2001	Annuel	Variable	812 500	(29)
21 juin 2008	21 juin 2001	Composé	Variable	2 906 900	(29)
21 juin 2008	21 juin 2003	Annuel	Accélérateur	3 586 100	(29)
21 juin 2008	21 juin 2003	Composé	Accélérateur	10 195 800	(29)
21 juin 2008	21 juin 2005	Annuel	3,10	2 862 300	(29)
21 juin 2008	21 juin 2005	Composé	3,10	4 275 300	(29)
21 juin 2009	21 juin 2002	Annuel	Variable	17 033 600	(18)
21 juin 2009	21 juin 2002	Composé	Variable	26 110 000	(18)
21 juin 2009	21 juin 2004	Annuel	Accélérateur	299 962 700	(17)
21 juin 2009	21 juin 2004	Composé	Accélérateur	301 383 100	(17)
21 juin 2009	21 juin 2006	Annuel	4,10	96 355 500	(30)
21 juin 2009	21 juin 2006	Composé	4,10	95 837 900	(30)
21 juin 2010	21 juin 2003	Annuel	Variable	31 677 100	(18)
21 juin 2010	21 juin 2003	Composé	Variable	37 425 800	(18)
21 juin 2010	21 juin 2005	Annuel	Accélérateur	27 148 400	(17)
21 juin 2010	21 juin 2005	Composé	Accélérateur	48 899 600	(17)
21 juin 2010	21 juin 2007	Annuel	4,75	119 171 500	(30)
21 juin 2010	21 juin 2007	Composé	4,75	140 311 600	(30)
21 juin 2011	21 juin 2004	Annuel	Variable	3 039 200	(18)
21 juin 2011	21 juin 2004	Composé	Variable	6 267 200	(18)
21 juin 2011	21 juin 2006	Annuel	Accélérateur	53 552 300	(17)
21 juin 2011	21 juin 2006	Composé	Accélérateur	74 573 300	(17)
21 juin 2011	21 juin 2008	Annuel	3,50	36 180 300	(30)
21 juin 2011	21 juin 2008	Composé	3,50	33 083 900	(30)
21 juin 2012	21 juin 2005	Annuel	Variable	18 754 800	(18)
21 juin 2012	21 juin 2005	Composé	Variable	18 953 900	(18)
21 juin 2012	21 juin 2007	Annuel	Accélérateur	125 655 800	(17)
21 juin 2012	21 juin 2007	Composé	Accélérateur	172 162 500	(17)
21 juin 2013	21 juin 2006	Annuel	Variable	84 150 200	(18)
21 juin 2013	21 juin 2006	Composé	Variable	68 525 400	(18)
21 juin 2013	21 juin 2008	Annuel	Accélérateur	21 186 400	(17)
21 juin 2013	21 juin 2008	Composé	Accélérateur	30 296 200	(17)
21 juin 2014	21 juin 2007	Annuel	Variable	86 716 300	(18)
21 juin 2014	21 juin 2007	Composé	Variable	66 252 300	(18)
21 juin 2015	21 juin 2008	Annuel	Variable	177 207 700	(18)
21 juin 2015	21 juin 2008	Composé	Variable	69 955 000	(18)
				<u>2 446 651 100</u>	(16)
TOTAL – PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS				90 575 387 410 \$	

PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS CANADIENS

7 février 2024	7 février 1994	HS	7,50	1 106 700 000	
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS CANADIENS				<u>1 106 700 000</u>	

PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS

1 ^{er} décembre 2010	15 novembre 2005	EMTN74	4,00	200 000 000	(58)
27 juillet 2011	27 juillet 2004	EMTN64	4,75	250 000 000	
30 novembre 2011	30 novembre 2001	EMTN50	5,25	450 000 000	
2 décembre 2011	2 décembre 2008	EMTN91	TCAB 3 +0,94	25 000 000	(100)
17 avril 2013	17 avril 2003	EMTN56	5,50	275 000 000	
21 octobre 2015	21 octobre 2005	EMTN73	TCAB 3 + 0,03	250 000 000	(57)
13 juillet 2034	13 juillet 1994	EMTN5	9,40	300 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS				<u>1 750 000 000</u>	

PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS

18 février 2013	18 février 1993	HJ	9,24	250 000 000	(28)
TOTAL – PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS				<u>250 000 000</u>	

PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS AMÉRICAINS

21 octobre 2009	21 octobre 2004	SP	3,625	1 000 000 000	
15 décembre 2009	1 ^{er} octobre 2002	NS	3,75	300 000 000	
8 septembre 2010	5 septembre 2008	PS	3,125	1 500 000 000	
22 février 2011	22 février 2008	PP	2,75	1 500 000 000	

20 mai 2011	23 mai 2008	PR	3,375	1 000 000 000	
18 octobre 2011	18 octobre 2006	PL	5,00	1 000 000 000	
20 janvier 2012	21 janvier 2009	PV	2,625	2 000 000 000	
1 ^{er} juin 2012	24 mai 2007	PN	4,95	900 000 000	
17 juillet 2012	17 juillet 2002	NQ	5,125	707 600 000	
15 février 2013	7 février 2003	NU	4,375	500 000 000	
15 juillet 2013	9 avril 2008	PQ	3,50	1 000 000 000	
3 février 2015	3 février 2005	PE	4,50	500 000 000	
19 janvier 2016	18 janvier 2006	PJ	4,75	950 000 000	
27 avril 2016	27 avril 2006	PK	5,45	900 000 000	
28 novembre 2016	28 novembre 2006	PM	4,95	891 000 000	
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS AMÉRICAINS				<u>14 648 600 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,16437 \$				<u>17 056 434 067</u>	(43)
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS					
18 novembre 2014	18 novembre 2004	DMTN131	4,50	300 000 000	
21 décembre 2016	21 décembre 2006	DMTN171	4,95	100 000 000	
TOTAL – PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS				<u>400 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,22113 \$				<u>488 450 000</u>	(9)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS					
8 novembre 2010	7 novembre 2008	EMTN86	3M TioI \$US	100 000 000	
			+0,60		
25 juillet 2011	25 juillet 2008	EMTN83	3M TioI \$US -0,10	150 000 000	
2 décembre 2011	2 décembre 2008	EMTN90	3M TioI \$US	100 000 000	
			+0,77		
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS				<u>350 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,16857 \$				<u>409 000 000</u>	(91)
PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS					
12 novembre 2009	12 novembre 1999	YL014	2,00	10 000 000 000	
28 juillet 2014	28 juillet 2003	YL015	0,76	5 000 000 000	
8 août 2018	8 août 2008	YL016	1,675	8 000 000 000	
TOTAL – PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS				<u>23 000 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,011331 \$				<u>260 619 137</u>	(93)
PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN YENS JAPONAIS					
25 janvier 2010	25 janvier 2000	ND	1,875	50 000 000 000	
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN YENS JAPONAIS				<u>50 000 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,010895 \$				<u>544 761 572</u>	(47)
PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS					
19 novembre 2009	24 novembre 1999	EMTN46	2,00	10 000 000 000	
24 juin 2013	24 juin 2003	EMTN59	0,50	5 000 000 000	
12 novembre 2013	12 novembre 2008	EMTN85	1,89	6 000 000 000	
12 décembre 2013	11 décembre 2008	EMTN87	1,805	3 000 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS				<u>24 000 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,011638 \$				<u>279 308 474</u>	(94)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS					
23 avril 2013	23 avril 2003	EMTN57	5,50	100 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS				<u>100 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,88595 \$				<u>88 595 320</u>	(22)
PAYABLE EN EUROPE EN EUROS					
21 juillet 2009	21 juillet 1997	EMTN35	5,875	457 347 051	(25)
12 mars 2010	12 mars 2003	EMTN55	3,50	400 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN EUROS				<u>857 347 051</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,73774 \$				<u>1 489 845 517</u>	(27)
PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN EUROS					
14 mai 2013	7 mai 2003	NZ	4,125	750 000 000	
11 décembre 2013	11 décembre 2008	PT	4,25	750 000 000	
9 janvier 2018	9 janvier 2009	PU	Euribor Reuters	120 000 000	
			3M +1,39		
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN EUROS				<u>1 620 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,61153 \$				<u>2 610 681 375</u>	(33)
PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES					

15 septembre 2009	15 septembre 2004	EMTN66	2,00	250 000 000	
8 septembre 2014	8 septembre 2005	PH	2,00	200 000 000	
2 décembre 2014	2 décembre 2008	EMTN88	2,645	50 000 000	
29 juin 2015	29 juin 2005	PF	2,125	200 000 000	
1 ^{er} décembre 2015	1 ^{er} décembre 2008	EMTN84	3,375	225 000 000	
30 juillet 2018	30 juillet 2008	EMTN82	3,75	225 000 000	(50)
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES				<u>1 150 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,03009 \$				<u>1 184 599 967</u>	(54)
PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS					
16 juin 2015	16 juin 2005	PG	6,25	718 450 000	
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				<u>718 450 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,89505 \$				<u>643 050 875</u>	(69)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS					
12 octobre 2010	12 octobre 2005	EMTN72	6,375	250 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				<u>250 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,79730 \$				<u>199 325 000</u>	(48)
PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING					
28 juillet 2009	28 juillet 2004	EMTN65	5,375	200 000 000	
21 novembre 2012	21 mai 2008	EMTN81	5,125	200 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING				<u>400 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 2,01666 \$				<u>806 665 449</u>	(86)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS DE HONG KONG					
26 juin 2013	12 juin 2003	EMTN61	4,10	500 000 000	
27 novembre 2013	28 novembre 2008	EMTN89	2,98	200 000 000	
11 décembre 2013	11 décembre 2008	EMTN92	3,50	230 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS DE HONG KONG				<u>930 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,17022 \$				<u>158 305 019</u>	(13)
PAYABLE EN EUROPE EN RANDS SUD-AFRICAIS					
17 août 2015	17 août 2005	EMTN71	7,75	300 000 000	
20 septembre 2016	20 septembre 2006	EMTN78	9,00	60 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN RANDS SUD-AFRICAIS				<u>360 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,18808 \$				<u>67 708 404</u>	(53)
TOTAL – OBLIGATIONS				<u>119 969 437 586</u>	
BONS DU TRÉSOR				<u>8 977 739 000</u>	(84)
EFFETS DE COMMERCE AMÉRICAINS (en dollars américains)				<u>1 606 000 000</u>	(21)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,24891 \$				<u>2 005 745 375</u>	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS				<u>130 952 921 961</u>	
TOTAL – DETTE PUBLIQUE ET DETTE CONTRACTÉE HORS DES MARCHÉS PUBLICS				<u>146 978 070 958</u>	
AUTRE DETTE					
DETTE DE LA SCHOOL BOARD TRUST					
Exercice prenant fin le 31 mars 2037					
	2004		5,90	891 000 000	
Moins : Fonds d'amortissement				<u>(76 878 715)</u>	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA PROVINCE				<u>814 121 285</u>	(3)
Redressement net de consolidation et autres redressements				<u>1 449 665 337</u>	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA PROVINCE APRÈS REDRESSEMENT NET DE CONSOLIDATION ET AUTRES REDRESSEMENTS				<u>149 241 857 580</u>	(83)
DETTE CONTRACTÉE AUX FINS D'INVESTISSEMENT*					
ONTARIO POWER GENERATION INC.				5 126 000 000	
HYDRO ONE INC.				<u>3 759 000 000</u>	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE AUX FINS D'INVESTISSEMENT				<u>8 885 000 000</u>	

* La dette contractée aux fins d'investissement à la suite d'un échange de créances contre actifs entre la province, Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc. est éliminée au moment de la consolidation.

<u>Date d'échéance</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Série</u>	<u>Taux d'intérêt (%)</u>	<u>En instance</u> \$	<u>Référence</u>
DETTE CONTRACTÉE POUR LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ					
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE HORS DES MARCHÉS PUBLICS					
Office d'investissement du régime de pensions du Canada					
2010	1990	RPC	9,61 à 10,31	650 712 000	
2021	2001	RPC	6,08	19 375 000	
2022	2002	RPC	6,17 à 6,29	172 961 000	
2023	2003	RPC	6,16	38 130 000	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE HORS DES MARCHÉS PUBLICS				881 178 000	(5)
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS					
6 avril 2009	11 décembre 2006	DMTN143	TCAB 3 + 0,01	50 000 000	(6)
19 mai 2009	30 avril 2004	DMTN112	4,00	5 000 000	
19 mai 2009	4 mai 2004	DMTN113	Accélérateur	25 000 000	(12)
19 mai 2009	24 mai 2005	DMTN106	4,00	525 000 000	(89)
13 août 2009	13 février 2004	DMTN99	3,21	73 738 378	(14)
1 ^{er} octobre 2009	5 octobre 2004	DMTN126	TCAB 3 + 0,03	350 000 000	
19 novembre 2009	26 juillet 2000	HC-MU	6,20	500 000 000	
19 mai 2010	2 octobre 2007	DMTN144	4,00	150 000 000	
19 novembre 2010	1 ^{er} septembre 2000	HC-NK	6,10	500 000 000	
15 mars 2011	15 mars 2001	DMTN3	6,80	50 000 000	(37)
2 décembre 2011	20 juillet 2001	DMTN8	6,10	500 000 000	
2 décembre 2012	12 mai 2003	DMTN53	5,375	500 000 000	
2 décembre 2012	20 décembre 2007	DMTN178	4,50	300 000 000	(74)
2 juin 2013	28 mai 2003	DMTN69	4,75	2 164 000 000	(72)
8 mars 2014	28 janvier 2004	DMTN93	5,00	1 000 000 000	(62)
8 mars 2015	24 janvier 2005	DMTN135	4,50	500 000 000	
8 mars 2016	14 février 2006	DMTN163	4,40	1 800 000 000	
8 mars 2017	12 janvier 2007	DMTN173	4,30	2 300 000 000	(19)
8 mars 2018	10 mars 2008	DMTN183	4,20	1 440 000 000	(76)
2 juin 2018	6 juin 2005	DMTN79	5,50	110 000 000	(10)
2 juin 2020	22 février 2005	DMTN140	4,85	29 000 000	
8 septembre 2023	29 novembre 2004	HP	8,10	50 000 000	(59)
2 juin 2027	4 février 2000	HC-KJA	7,60	100 500 000	(61)
25 août 2028	6 avril 1999	HC-LQA	6,25	78 600 000	
2 juin 2031	24 février 2000	HC-NF	6,20	500 000 000	(51)
1 ^{er} décembre 2036	4 octobre 2005	DMTN158	2,00 rend. réel	737 989 000	(44)
2 juin 2037	1 ^{er} septembre 2006	DMTN164	4,70	400 000 000	(46)
TOTAL – PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS				14 738 827 378	
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS					
17 avril 2013	3 juin 2003	EMTN56	5,50	150 000 000	
8 juillet 2014	8 juillet 2004	EMTN63	TCAB 3 + 0,07	500 000 000	
17 février 2015	17 février 2005	EMTN69	4,50	200 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS				850 000 000	
PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES					
8 juillet 2013	8 juillet 2003	EMTN60	2,50	300 000 000	
27 mai 2016	27 mai 2008	EMTN80	3,375	200 000 000	
30 juillet 2018	29 décembre 2008	EMTN82	3,75	125 000 000	(50)
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES				625 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,04149 \$				650 930 039	(35)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS					
2 septembre 2009	2 septembre 2004	EMTN67	5,75	150 000 000	
13 juillet 2012	13 juillet 2005	EMTN70	5,50	125 000 000	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS				275 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,93634 \$				257 492 275	(81)
PAYABLE EN AUSTRALIE EN DOLLARS AUSTRALIENS					

30 novembre 2016	30 novembre 2006	AUD1	6,00	<u>300 000 000</u>	
TOTAL – PAYABLE EN AUSTRALIE EN DOLLARS AUSTRALIENS.....				<u>300 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,87509 \$.....				<u>262 525 500</u>	(64)
PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN EUROS					
9 octobre 2017	Le 9 janvier 2009	PU	Euribor Reuters 3M +1,39	<u>105 000 000</u>	
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN EUROS.....				<u>105 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,70800 \$.....				<u>179 340 000</u>	(95)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS DE HONG KONG					
29 décembre 2015	29 décembre 2008	EMTN94	3,30	<u>515 000 000</u>	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS DE HONG KONG.....				<u>515 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,16034 \$.....				<u>85 572 774</u>	(96)
PAYABLE EN EUROPE EN RANDS SUD-AFRICAINS					
22 novembre 2010	22 novembre 2005	EMTN75	7,75	<u>300 000 000</u>	
5 juillet 2011	5 juillet 2006	EMTN76	8,00	<u>300 000 000</u>	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN RANDS SUD-AFRICAINS.....				<u>600 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 0,16629 \$.....				<u>99 773 408</u>	(88)
PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS AMÉRICAINS					
3 février 2015	3 février 2005	GLB-PE	4,50	<u>500 000 000</u>	
TOTAL – PAYABLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN DOLLARS AMÉRICAINS.....				<u>500 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,18780 \$.....				<u>593 900 000</u>	(23)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS					
18 décembre 2018	18 décembre 2008	EMTN93	4,28	<u>60 000 000</u>	
TOTAL – PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS.....				<u>60 000 000</u>	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,2275 \$.....				<u>73 650 000</u>	(97)
TOTAL – OBLIGATIONS				<u>17 789 011 374</u>	
BONS DU TRÉSOR				<u>979 000 000</u>	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS				<u>18 768 011 374</u>	
TOTAL – DETTE CONTRACTÉE PAR LA PROVINCE POUR LA SFIEO				<u>19 649 189 374</u>	
DETTE DIRECTE DE LA SFIEO.....				<u>7 934 474 000</u>	
TOTAL – DETTE DE LA SFIEO				<u>27 583 663 374</u>	

Références

1. Aucune dette n'est remboursable, sauf dans les cas indiqués ci-dessous. Le TCAB est le taux canadien d'acceptations bancaires; le TCAB 3 est un taux variable de trois mois; le TIOL est le taux interbancaire offert à Londres. Toutes les dettes en devises étrangères ont été converties en dollars canadiens aux taux des contrats de change lorsqu'elles étaient couvertes, ou aux taux de change à la fin de l'exercice lorsqu'elles ne l'étaient pas. Les taux de change des devises étrangères en dollars canadiens au 31 mars 2009 sont les suivants : dollar australien 0,8726 \$, euro 1,6710 \$, dollar de Hong Kong 0,16261 \$, yen japonais 0,01271 \$, dollar néo-zélandais 0,7167 \$, rand sud-africain 0,1322 \$, franc suisse 1,1058 \$, dollar américain 1,2602 \$, livre sterling 1,8022 \$ et nouvelle livre turque 0,7554 \$.
2. OPB et OPPT : En vertu de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario* et de l'Entente de transfert d'éléments d'actif du 12 décembre 1994, la province a dû procéder à une nouvelle répartition des débetures entre la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF ») et le Fonds en fiducie du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (Fonds du SEFPO) en fonction des données exactes disponibles. Le 13 juin 1997, une Entente mise à jour relative à la modification de l'entente de promotion et au transfert d'éléments d'actif a été signée, remplaçant l'entente de 1994. La répartition actuelle après remboursement de la dette a été faite en vertu de cette nouvelle entente. Selon les modalités de ces débetures, le principal doit être remboursé en 12 versements mensuels égaux au cours de l'année précédant la date d'échéance.
3. SBT : La School Board Trust (fiducie) a été créée en juin 2003 pour refinancer à long terme la dette contractée par 55 conseils scolaires pour leurs projets d'immobilisations avant l'introduction, en 1998, du modèle de financement axé sur les besoins des élèves. En juin 2003, la fiducie a émis des débetures à fonds d'amortissement sur 30 ans d'une valeur de 891 millions de dollars. La fiducie a versé 882 millions de dollars provenant du produit de ces débetures aux 55 conseils scolaires qui ont renoncé en échange à leur droit irrévocable de recevoir d'autres versements de transfert de la province au titre de cette dette. Ces montants seront réduits sur la période de 30 ans par les paiements de transfert versés par le ministère de l'Éducation à la fiducie dans le cadre du programme de subventions de fonctionnement aux conseils scolaires.
4. DMTN53 : L'encours comprend les obligations détenues par Agricornp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 9,2 millions de dollars et les obligations détenues par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, d'une valeur de 56,1 millions de dollars.
5. RPC : Les titres vendus au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada sont payables 20 ans après leurs dates d'émission respectives. Ces titres ne sont ni négociables ni transférables, ni cessibles, mais ils sont rachetables, en totalité ou en partie, avant l'échéance au gré du ministre des Finances du Canada, sur préavis de six mois, s'il juge que cela est nécessaire pour répondre aux exigences du Régime de pensions du Canada. En cas de rachat avant l'échéance, les titres de l'Ontario doivent être rachetés dans l'ordre dans lequel ils ont été émis et le nombre de titres de l'Ontario devant être rachetés doit être proportionnel au nombre de titres alors détenus au nom du fonds représenté par les titres de l'Ontario. À compter du 1^{er} juillet 2005, en vertu d'une lettre d'entente accessoire signée par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) et la province, l'OIRPC a offert à la province, à l'échéance des débetures détenues au nom du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada qui ont été émises avant le 1^{er} janvier 1998, l'option d'émettre, pour le compte de l'OIRPC, de nouvelles débetures de remplacement assorties d'un terme maximal de 30 ans (terme minimal de 5 ans avec options de renouvellement sans dépasser le terme maximal de 30 ans à compter de la date d'émission de la première débeture de remplacement). Ces débetures ne sont ni négociables ni transférables et peuvent être cédées uniquement à une filiale appartenant en propriété exclusive à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Le 1^{er} avril 2007, toutes les débetures détenues au nom du FPRPC ou achetées par le ministre des Finances du Canada conformément à l'article 110 du Régime de pensions du Canada ont été transférées à l'OIRPC.
6. DMTN143 : Le total de l'encours s'élevé à 600 millions de dollars, dont 50 millions aux fins de la SFIEO. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette de la province aux taux de 4,55 % et de 4,18 % sur la dette de la SFIEO.
7. CMHC : Selon les modalités de ces débetures, des versements égaux doivent être faits chaque année jusqu'à l'échéance, chacun consistant en un versement de principal et d'intérêts réunis.
8. OIIC : Il s'agit d'obligations à coupon zéro. L'encours est le montant payable à l'échéance.
9. Obligations intérieures en dollars américains : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,22113 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,47 %.
10. DMTN79 : Le total de l'encours est de 715 millions de dollars, dont 110 millions aux fins de la SFIEO. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,74 % sur 125 millions de dollars.
11. DMTN135 : L'encours comprend les obligations détenues par Agricornp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 10,1 millions de dollars et les obligations détenues par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, d'une valeur de 50,7 millions de dollars.
12. DMTN113 (SFIEO) : L'intérêt est payable semestriellement au taux de 3,5 % les deux premières années et de 4,0 % par la suite jusqu'à la date d'échéance.
13. Obligations européennes en dollars de Hong Kong : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars de Hong Kong en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,17022 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,51 %.

14. DMTN99 : Le principal et les intérêts sont remboursables sous forme de versements semestriels de 90 millions de dollars à compter du 13 août 2004. Le total de l'encours s'élève à 89 millions de dollars, dont 74 millions de dollars aux fins de la SFIEO. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,79 % sur 74 millions de dollars aux fins de la SFIEO et au taux fixe de 3,55 % pour le solde de la dette s'élevant à 15 millions de dollars.
15. DMTN117 : Ces obligations ont été émises moyennant une prime de 47,5 millions de dollars.
16. OEO : Les obligations des séries 2002 à 2008 sont rachetables au gré du porteur le 21 juin et le 21 décembre et jusqu'au 14^e jour civil suivant la date de rachat, à l'exception des obligations à taux fixe, qui sont rachetables à échéance seulement. Toutes les OEO en circulation sont rachetables au décès du propriétaire bénéficiaire.
17. OEO (Accélérateur) : Série 2003 : L'intérêt est payable au taux de 2,75 % la première année, de 3,25 % la deuxième année, de 3,50 % la troisième année, de 4,0 % la quatrième année, et de 4,25 % la dernière année. Série 2004 : L'intérêt est payable au taux de 1,7 % la première année, de 3,0 % la deuxième année, de 3,5 % la troisième année, de 4,5 % la quatrième année et de 6,0 % la dernière année.

Série 2005 : L'intérêt est payable au taux de 2,25 % la première année, de 2,75 % la deuxième année, de 3,0 % la troisième année, de 3,5 % la quatrième année et de 4,0 % la dernière année. Série 2006 : L'intérêt est payable au taux de 3,7 % la première année, de 3,8 % la deuxième année, de 3,9 % la troisième année, de 4,0 % la quatrième année et de 4,25 % la dernière année. Série 2007 : L'intérêt est payable au taux de 4,0 % la première année, de 4,2 % la deuxième année, de 4,4 % la troisième année, de 4,6 % la quatrième année et de 4,95 % la dernière année. Série 2008 : L'intérêt est payable au taux de 2,6 % la première année, de 2,8 % la deuxième année, de 3,0 % la troisième année, de 3,2 % la quatrième année et de 4,0 % la dernière année.
18. OEO (Variable) : Le ministre des Finances révisé le taux d'intérêt tous les six mois. Le 21 décembre 2008, le taux d'intérêt était fixé à 1,75 %.
19. DMTN173 : Le total de l'encours s'élève à 5 200 millions de dollars, dont 2 300 millions de dollars aux fins de la SFIEO. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette de 209,5 millions de dollars au TCAB de trois mois moins 0,279 %.
20. JK : Ces obligations sont encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 1^{er} mars 2010, au gré des porteurs.
21. Les effets de commerce américains ne portent aucun intérêt et ont des termes de 91 jours maximum.
22. EMTN57 : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars australiens en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,88595 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 5,59 %.
23. Obligations en dollars américains payables sur les marchés internationaux (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,1878 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,79 % sur 500 millions de dollars.
24. Séries HZ, JA, JB, JC, JD : Il s'agit d'obligations à coupon zéro aux termes desquelles des versements inégaux, consistant en un versement de principal et d'intérêts réunis, doivent être effectués à intervalles irréguliers déterminés à l'avance. Au cours de l'exercice 2008-2009, le principal remboursé était de 0,8 million de dollars. D'ici le 10 janvier 2035, le principal à rembourser sur ces obligations sera de 230 millions de dollars.
25. EMTN35 : L'encours en ancienne monnaie s'élève à 3 milliards de francs français. Le franc français a été converti en euro au taux de 6,55957 \$, conformément au Règlement du Conseil (UE) n° 2866/98. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois moins 0,057 %.
26. DMTN144 : Le total de l'encours s'élève à 2 500 millions de dollars, dont 150 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
27. Obligations en euros : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,73774 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux de 6,65 % sur 575 millions de dollars, et au TCAB de trois mois plus 0,057 % sur 915 millions de dollars.
28. HJ : L'encours comprend les obligations détenues par Agricorp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 6,8 millions de dollars.
29. OEO : L'encours représente les obligations arrivées à échéance dont le remboursement n'a pas encore été demandé. Ces obligations ne portent aucun intérêt.
30. OEO : Chaque année, la province émet des Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe assorties d'un terme de trois ans.
31. DMTN8 : L'encours comprend les obligations détenues par Agricorp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 19 millions de dollars.
32. DMTN149 : L'échéance des obligations est prorogeable au gré des porteurs de la date d'échéance initiale, le 2 juin 2016, à la date d'échéance finale, le 2 juin 2035 et, en cas de prorogation, les obligations peuvent être échangées au gré des porteurs le 13 juin 2016 contre des obligations

de la série DMTN119. L'intérêt est payable semestriellement au taux de 3,6 % jusqu'au 2 juin 2016 et au taux de 4,8 % par la suite, en cas de prorogation. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,67 %.

33. Obligations en euros payables sur les marchés internationaux : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,61153 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,45 %.
34. MW : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB variable de trois mois.
35. Obligations européennes en francs suisses (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,04149 \$. De plus, la province a conclu une entente sur taux d'intérêt qui a eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,66 %.
36. DMTN150 : L'intérêt est payable semestriellement au taux de 3,05 % les deux premières années, et de 4,2 % par la suite. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois moins 0,06 %.
37. DMTN3 (SFIEO) : L'intérêt est payable au taux de 5,50 % pour les quatre premières années, et de 6,80 % pour les six dernières années.
38. DMTN133 : Les obligations sont encaissables par anticipation au gré des porteurs le 2 décembre 2014 ou peuvent être échangées au pair contre des obligations de la série DMTN119 le 15 décembre 2014. L'intérêt est payable au taux de 4,0 % jusqu'au 2 décembre 2014 et de 5,35 % par la suite jusqu'à la date d'échéance finale. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux de 5,26 %.
39. DMTN165 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN165 a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 3 000 millions de dollars. L'encours comprend les obligations détenues par Agricorp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 9,9 millions de dollars.
40. DMTN152 : Le porteur d'obligation nominative a le droit de proroger l'échéance de l'obligation de la date d'échéance initiale, le 2 décembre 2016, à la date d'échéance finale, le 2 juin 2035, et, dans ce cas, d'échanger au pair l'obligation contre une obligation de la série DMTN119 le 14 décembre 2016. L'intérêt est payable semestriellement au taux de 3,75 % jusqu'à la date d'échéance initiale et au taux de 4,75 % par la suite, en cas de prorogation. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux de 4,76 %.
41. JL : Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un versement de principal et d'intérêts réunis, doivent être effectués à des intervalles irréguliers déterminés à l'avance, le dernier versement devant être effectué le 10 janvier 2045. Le total du principal et des intérêts à payer sur la durée des débentures s'élève à 1 325 millions de dollars.
42. DMTN175 : Les obligations sont remboursables au pair au gré de la province le 2 juin 2009. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur 580 millions de dollars de cette dette au TCAB variable d'un mois moins 0,12 % et au taux fixe de 4,44 % sur 213 millions de dollars.
43. Obligations en dollars américains payables sur les marchés internationaux : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 14 648,6 millions de dollars de ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,16437 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,73 % sur 10 088 millions de dollars; au taux de 5,43 % sur 4 322 millions de dollars; au TCAB de trois mois moins 0,02 % sur 1 133 millions de dollars; au TIOL de trois mois en vigueur aux États-Unis moins 0,11 % sur 1 137 millions de dollars et au TCAB d'un mois plus 0,04 % sur 379 millions de dollars.
44. DMTN158 : Cette obligation à rendement réel porte un intérêt rajusté en fonction de l'Indice d'ensemble des prix à la consommation du Canada (l'« IPC »), qui comportait un indice de base de 127,54839 le 8 mars 2006. Après le changement de la période de référence de base officielle de 1992 à 2002 effectué par la Banque du Canada, l'indice de base est passé à 107,18352 le 19 juin 2007. L'encours représente la valeur indexée du principal de 700 millions de dollars prêtés à la SFIEO, du principal de 300 millions de dollars aux fins de la province, qui ont été convertis synthétiquement en une dette nominale à taux fixe de 4,66 %, et du principal de 1 574 millions de dollars en nouvelles émissions au cours de l'exercice 2008-2009. Au cours de cet exercice, la série a été rouverte sept fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 2 574 millions de dollars.
45. DMTN1 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois moins 0,02 %.
46. DMTN164 : Le total de l'encours s'élève à 9 100 millions de dollars, dont 400 millions de dollars aux fins de la SFIEO. L'encours revenant à la province, 8 700 millions de dollars, comprend les obligations détenues par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 69,6 millions de dollars.
47. ND : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 50 milliards de dollars de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,010895 \$.

48. EMTN72 : La province a conclu un contrat de change qui a eu pour effet de convertir ces obligations en dollars néo-zélandais en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,79730 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois moins 0,01 %.
49. DMTN105 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,94 %.
50. EMTN82 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série EMTN82 a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 350 millions de francs suisses, dont 125 millions de francs suisses aux fins de la SFIEO.
51. NF : L'encours est de 3 000 millions de dollars, dont 500 millions de dollars prêtés à la SFIEO jusqu'au 2 juin 2010, après quoi l'émission sera assumée par la province jusqu'à la date d'échéance.
52. DMTN157 : L'intérêt est payable semestriellement au taux de 15,0 % jusqu'au 13 janvier 2006 et de 5,0 % par la suite.
53. EMTN71/78 : La province a conclu un contrat de change qui a eu pour effet de convertir ces obligations en rands sud-africains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,18808 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,36 %.
54. Obligations européennes en francs suisses : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1.03009 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,25 % sur 931 millions de dollars et au taux de 3,47 % sur 199 millions de dollars.
55. DMTN142 : Le taux d'intérêt est plafonné à 5,0 %. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,93 %.
56. DMTN116 : L'échéance des obligations est prorogeable au gré des porteurs de la date d'échéance initiale, le 8 septembre 2013, à la date d'échéance finale, le 8 mars 2033. L'intérêt est payable semestriellement au taux de 4,625 % jusqu'à la date d'échéance initiale, et au taux de 5,85 % en cas de prorogation. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux de 5,08 %.
57. EMTN73 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,34 %.
58. EMTN74 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois moins 0,05 %.
59. HP : Le total de l'encours s'élève à 990,6 millions de dollars, dont 50 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
60. DMTN46 : Il s'agit d'une obligation à coupon zéro à paiements variables offrant un rendement de 4,53 %. Le principal et l'intérêt sont remboursables en un versement semestriel de capital et d'intérêt réunis. Au cours de l'exercice 2008-2009, le principal remboursé était de 0,5 million de dollars.
61. KJ : Le total de l'encours s'élève à 4 835 millions de dollars, dont 101 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
62. DMTN93 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN93 a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 4 700 millions de dollars, dont 1 000 millions de dollars aux fins de la SFIEO. L'encours revenant à la province, 3 700 millions de dollars, comprend les obligations détenues par Agricorp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 17,6 millions de dollars et 19,2 millions de dollars détenus par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure.
63. MU : L'encours comprend les obligations détenues par Agricorp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 12,5 millions de dollars. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 6,27 %.
64. AUD1 (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars australiens en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,87509 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,24 %.
65. DMTN190 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN190 a été rouverte sept fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 525 millions de dollars.
66. DMTN186 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN186 a été rouverte six fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 240 millions de dollars. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 2,93 %.
67. DMTN191 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN191 a été rouverte quatre fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 415 millions de dollars. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 2,27 %.

68. DMTN188 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN188 a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 555 millions de dollars. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,14 %.
69. Obligations néo-zélandaises payables sur les marchés internationaux : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations néo-zélandaises en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,89505 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,24 %.
70. DMTN159 : L'échéance de ces obligations a été prorogée au gré de la province à la date d'échéance initiale, le 31 octobre 2007, et est prorogeable semestriellement à chaque date d'échéance subséquente jusqu'à la date d'échéance finale, le 31 octobre 2017. L'intérêt est payable semestriellement au taux de 4,0 % les deux premières années, de 4,1 % la troisième année, de 4,2 % la quatrième année, de 4,3 % la cinquième année, de 4,4 % la sixième année, de 4,5 % la septième année, de 4,6 % la huitième année, de 4,75 % la neuvième année, de 5,0 % la dixième année, de 5,5 % la onzième année et de 6,0 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois moins 0,12 %.
71. DMTN130 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,47 %.
72. DMTN69 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN69 a été rouverte douze fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 5 730 millions de dollars, dont 2 164 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
73. DMTN189 : Les obligations sont remboursables au pair au gré de la province le 20 novembre 2011. L'intérêt est payable trimestriellement comme suit : du 20 novembre 2008 au 10 novembre 2011 – CDOR TCAB de 3 mois plus 0,75 %; du 10 novembre 2011 au 10 novembre 2013 – CDOR TCAB de 3 mois plus 1,20 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,13 %.
74. DMTN178 : Le total de l'encours s'élève à 1 800 millions de dollars, dont 300 millions de dollars aux fins de la SFIEO. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au TCAB de trois mois sur 105 millions de dollars.
75. DMTN179 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN179 a été rouverte onze fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 933 millions de dollars. L'intérêt est payable trimestriellement au TCAB de trois mois moins 0,16 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,96 %.
76. DMTN183 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN183 a été rouverte sept fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 3 000 millions de dollars, dont 1 440 millions de dollars aux fins de la SFIEO.
77. DMTN140 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN140 a été rouverte une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 562 millions de dollars.
78. DMTN180 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,52 %.
79. DMTN181 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,50 %.
80. NK : L'encours comprend les obligations détenues par Agricorp, un organisme gouvernemental, d'une valeur de 20,3 millions de dollars.
81. EMTN67/70 (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars australiens en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,93634 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,20 %.
82. LY : Au cours de l'exercice 2008-2009, la province a racheté une partie de ces obligations libellées en dollars américains (35 millions de dollars) afin de les annuler.
83. Le total de la dette contractée aux fins de la province comprend les dettes suivantes contractées par d'autres organismes gouvernementaux et entreprises publiques : 1 987 millions de dollars par la Société ontarienne d'hypothèques et de logement; 79 millions de dollars par la Société ontarienne d'aménagement municipal; 1 695 millions de dollars contractés par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure; 51 millions de dollars par Ornge, 17 millions de dollars par la Commission de transport Ontario Northland; elle exclut la dette de 15 millions de dollars contractée par la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, la dette de 1 157 millions de dollars contractée par la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, ainsi que les bons du Trésor et les obligations de l'Ontario d'une valeur de 1 207 millions de dollars détenus par d'autres organismes gouvernementaux.
84. Le solde des bons du Trésor comprend les titres suivants détenus par d'autres organismes gouvernementaux : 500 millions de dollars détenus par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure; 218 millions de dollars détenus par la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario; 91 millions de dollars détenus par la Société ontarienne de financement de la croissance; 69 millions de dollars détenus par la Société immobilière de l'Ontario; 28 millions de dollars détenus par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et 7 millions de dollars détenus par la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants.

85. DMTN182 : Au cours de l'exercice 2008-2009, la série DMTN182 a été rouverte six fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 3 300 millions de dollars.
86. Obligations européennes en livres sterling : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en livres sterling en obligations en dollars canadiens au taux de change de 2,01666 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,75 % sur 432 millions de dollars et au taux de 9,59 % sur 375 millions de dollars.
87. DMTN110 : Les obligations sont encaissables par anticipation au gré des porteurs le 8 mars 2012 ou échangeables au pair le 21 mars 2012 contre des obligations de la série DMTN61 s'ils ne les encaissent pas. L'intérêt est payable semestriellement au taux de 3,25 % jusqu'au 8 mars 2012 et de 5,85 % jusqu'au 8 mars 2033. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 5,72 %.
88. EMTN75/76 (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en rands sud-africains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,16629 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,86 %.
89. DMTN106 : Le total de l'encours s'élève à 1 775 millions de dollars, dont 525 millions de dollars aux fins de la SFIEO. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,37 % sur 500 millions de dollars.
90. MH : Selon les modalités de ces débentures, un paiement d'intérêt ponctuel spécial de 31,1 millions de dollars sera effectué à l'échéance.
91. EMTN83/86/90 : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,16857 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 3,06 %.
92. DMTN61 : Le 8 mars 2009, les porteurs d'obligations de la série DMTN102 ont levé leur option pour échanger une tranche de 162,6 millions de dollars de la valeur au pair contre un montant égal de la série DMTN61, ce qui a porté la valeur totale de cette dernière émission à 4 662,6 millions de dollars.
93. YL014/15/16 : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 23 milliards de dollars de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,011331 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,43 % sur 96 millions de dollars.
94. EMTN46/59/85/87 : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 24 milliards de dollars de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,011638 \$.
95. PU (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 105 millions de dollars de ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,708 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,0 %.
96. EMTN94 (SFIEO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir 515 millions de dollars de ces obligations en dollars de Hong Kong en obligations en dollars canadiens au taux de change de 0,16034 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,13 %.
97. EMTN93 (SFEIO) : La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens au taux de change de 1,2275 \$. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 4,22 %.
98. DMTN192 : Il s'agit d'une obligation de trois ans à taux variable en vertu de laquelle la province a l'option de remplacer ce taux par un coupon à taux fixe de 2,5 % le 13^e jour de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 2,00 %.
99. DMTN187 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 0,903 %.
100. DMTN91 : La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette au taux fixe de 2,39 %.
101. SOHL : Les débentures émises par la Société ontarienne d'hypothèques et de logement (SOHL) ne sont ni négociables ni transférables ni cessibles, mais elles sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de la SOHL sur préavis écrit de six mois.
102. LT : Au cours de l'exercice 2008-2009, la province a racheté une partie de ces obligations libellées en dollars américains (13,5 millions de dollars) afin de les annuler.

COMPTES PUBLICS, 2008-2009 – VOLUME 1
III. PASSIF ÉVENTUEL –
OBLIGATIONS GARANTIES PAR LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

PRÊTS GARANTIS

	<u>Année d'émission</u>	<u>Taux d'intérêt %</u>	<u>Encours 31 mars 2008 \$</u>	<u>Références</u>
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES				
Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles	2008-2009	Divers	16 125 000	(1)
Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage des bovins d'engraissement	2008-2009	Divers	13 450 000	(2)
Régime AgriPLUS de fonds commun pour les prêts aux collectivités rurales	2008-2009	Divers	<u>3 525 000</u>	
TOTAL – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES.....			<u>33 100 000</u>	
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS				
Centre de détention d'Ottawa-Carlton	2003-2004	N.D.	5 200 000	
OPP – Détachements de Greenstone et Hornepayne.....	2007-2008	N.D.	<u>690 000</u>	
TOTAL – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS			<u>5 890 000</u>	
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE				
<i>La Loi sur les sociétés de développement</i> Total des prêts garantis à diverses sociétés	Divers	Préférentiel + 1	<u>39 436</u>	
TOTAL – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE			<u>39 436</u>	
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT				
Société de logement de l'Ontario, Programme de financement hypothécaire dans le cadre du programme « Maisons pour de bon »	1989	Divers	<u>166 127 703</u>	(3)
TOTAL – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT			<u>166 127 703</u>	
MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES				
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	1969	3,60 Canada 5 ans	1 000 000	
Kirkland Lake Engineered Wood Products	2007	+ 75 points de base Obl. du Canada	6 120 000	
Olav Haavaldsrud Timber	2007	+1,17	4 679 488	
1494718 Ontario Limited.....	2008	Coût + 35 pb	<u>1 028 947</u>	
TOTAL – MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES.....			<u>12 828 435</u>	
MINISTÈRE DES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ENTREPRENEURIAT				
Programme Jeunes entrepreneurs	2001-2005	Préférentiel + 1	<u>105 180</u>	
TOTAL - MINISTÈRE DES PETITES				

ENTREPRISES ET DE L'ENTREPRENEURIAT			105 180	
MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS				
Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario				
Catégorie A	Divers	Préférentiel	18 274 814	
Catégorie B	Divers	Préférentiel + 1	3 706 883	
Catégorie C	Divers	Préférentiel + 1	<u>243 842 487</u>	
TOTAL – MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS			<u>265 824 184</u>	
TOTAL DES PRÊTS GARANTIS			<u>483 914 938</u>	
AUTRES GARANTIES				
MINISTÈRE DES TRANSPORTS				
Contamination des terrains – Estimé régional	S.O.	S.O.	13 177 600	
Serco – Réclamations à l'encontre du système ontarien de permis progressifs	S.O.	S.O.	4 800 000	
Remaniement des services locaux – garage d'autobus de Hamilton ...	2005	N.D.	<u>500 000</u>	
TOTAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS			<u>18 477 600</u>	
MINISTÈRE DES FINANCES				
Société ontarienne d'aménagement municipal	1991	9,61 à 11,25	79 021 000	(4)
Facilités de crédit accordées par la Desjardins Credit Union :				
À la Madoc Co-operative Association	2008	Préférentiel	2 560 000	(5)
Facilité de prêt offerte par la Woodslee Credit Union Ltd à la Pelee Island Co-operative Association	2005	4,75	497 652	(6)
TOTAL – MINISTÈRE DES FINANCES			<u>82 078 652</u>	
TOTAL DES AUTRES GARANTIES			<u>100 556 252</u>	
TOTAL DES PRÊTS ET DES AUTRES GARANTIES			<u>584 471 190</u>	

GARANTIES FINANCIÈRES

MINISTÈRE DES FINANCES

Deux ententes sont en vigueur pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations liées au déclassement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires d'Ontario Power Generation Inc. (OPG). Une de ces ententes donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). L'autre entente assure à la CCSN une garantie provinciale directe au nom d'OPG. Cette garantie, jusqu'à concurrence de 760 millions de dollars au 1^{er} janvier 2008, a trait à la partie des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par la valeur des fonds distincts au moment où le niveau de garantie provinciale a été établi de nouveau. En retour, la province a reçu de l'OPG une commission de garantie équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Références

1. Le passif maximal de la province pour le programme se situe à 120 000 000 \$.
2. Le passif maximal de la province pour le programme se situe à 80 000 000 \$.
3. Le gouvernement provincial a garanti des prêts totalisant 1 323 millions de dollars tirés du Régime de pensions du Canada du gouvernement fédéral par la Société ontarienne d'hypothèques et de logement aux fins du programme « Maisons... pour de bon ». Depuis 1993, la plupart de ces prêts ont été refinancés dans le secteur privé, sauf les prêts liés au logement des étudiants (166 127 703 \$), et les fonds mis en disponibilité ont été avancés au ministère des Finances. Comme ce ministère comptabilisera son prêt de 1 157 millions de dollars en tant que passif, ce montant devrait être exclu de la garantie.
4. Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (« SOAM ») a cessé d'exister, et son actif et son passif ont été transférés à l'Office ontarien de financement le 15 novembre 1993. La SOAM a contracté des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada et de la province, dont la SOAM s'est servie pour accorder des prêts à des municipalités et à des conseils scolaires selon des modalités semblables à celles de ces emprunts.
5. La province a garanti le remboursement de la facilité de crédit non renouvelable accordée par la Desjardins Credit Union à la Madoc Co-operative Association (MCA) pour une période commençant le 19 décembre 2008 et se terminant le 30 avril 2009. Le montant maximal

garanti est de 2,9 millions de dollars plus les intérêts, les coûts et les charges connexes impayés. La MCA versera à la province une commission de garantie équivalant à 0,5 % des emprunts réels.

6. La province a garanti le remboursement d'une facilité de crédit offerte par la Woodslee Credit Union Limited à la Pelee Island Cooperative Association pour une période commençant le 6 octobre 2005 et se terminant le 5 octobre 2020. Le montant maximal garanti est de 0,6 million de dollars plus les intérêts, les coûts et les charges connexes impayés.

COMPTES PUBLICS, 2008-2009 – VOLUME 1
IV. * RÉCLAMATIONS CONTRE LA COURONNE

Au 31 mars 2009

La Couronne fait actuellement l'objet d'un certain nombre d'actions en justice déjà entamées ou non par les parties énumérées ci-dessous. Ces poursuites concernent notamment des ruptures de contrat, des dégâts matériels ou des préjudices causés à des particuliers. Bien qu'on ne connaisse pas encore les montants en cause, on prévoit cependant qu'ils devraient, dans chaque cas, être supérieurs à 50 millions de dollars.

1. Dudley Abbot et autres (détenteurs d'actions privilégiées de Crown Trust) c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
2. Theriault en ce qui concerne les concessions minières à Hemlo Gold Mines c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
3. Chippewas of Mnjikaning First Nation (MFN) et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et autres
4. Mary Lou LaPratte, Roland LaPratte, Sheila Horrell, Arthur Horrell et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
5. Monaghan, John Richard c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et autres
6. Alberto Docouto c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et le MPG.
7. Arnold Guettler, Neo-Form Corporation et Neo-Form North America Corporation c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et autres
8. R. Shawn A. Cantlon c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
9. Ayok, Chol c. Université York
10. Frank Defazio et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Toronto Transit Commission, Pinchen Environmental Consultants et autres
11. Palahnuk, Robert E. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
12. Deutsch, Melvin P. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
13. Augier, Gideon McGuire c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
14. Mortune, Felicia c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
15. Deep, D' Albert Ross c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
16. Mastronardi, Giovanna c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
17. Koumoundouros, Terry c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
18. Société General Motors c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
19. Adam's Mine Rail Haul c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
20. Twain, Jim, chef c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario

21. Williams, Andrea c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
22. Syndicat international des employés professionnels et de bureau et Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
23. Harrison, John Arthur c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
24. Whole World Trade Ltd. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
25. Sarazin, Daniel Lynden c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
26. Foster, Tracey Marie c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
27. Brown, Vincent c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
28. Zoran, Djuric c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
29. Phaneuf, Sylvie c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
30. Abou-Elmaati, Ahmad c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
31. Corsine, Allison. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
32. Leclair, Dianne c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
33. Chuang, D' David c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
34. Greenfield Ethanol c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
35. Wareham, Janice Ann c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
36. Palu-Corbelli Corporation c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
37. Hotz, Sandra et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
38. Hartmann, Peter c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
39. Hassum, Amanda c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
40. Litige relatif au SRAS, Abarquez et autres (aussi appelé recours AIO ou recours Boynton) c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
41. Xu, Benjamin Rui Bin c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
42. Sood, Vishvander c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
43. Karchut, Boleslaw c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
44. Ayok, Chol c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
45. Nazarali, Hassan c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
46. D' Jeffrey Lipsitz c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
47. Mallory, Richard et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario

48. Santoro, Gianfranco (John) et Santoro, Giuseppina c. Sunrise Propane Energy Group Inc., Ville de Toronto, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Commission des normes techniques et de la sécurité
49. Bui, Thinh et Bui, Bonique c. Sunrise Propane Energy Group Inc., Ville de Toronto, Sean-Ben-Moshe, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
50. Plaunt, Donald c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et autres
51. Williams, James-Andrew c. Banque HSBC et autres; Williams, James-Andrew c. Banque TD et autres
52. Munro, James Stuart c. le MCSCS et le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
53. Machimity, Ed et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et autres
54. Empire Communications Ltd. et Empire Pleasantview Communities Ltd.c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Société immobilière de l'Ontario
55. Dolmage à titre de tuteur à l'instance de Marie Slark et Jim Dolmage à titre de tuteur à l'instance de Patricia Seth c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et Huronia Regional Centre
56. McNamara, Michael et autres
57. Sidhu, Avtar c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
58. Corporation de la Ville de Brantford c. Montour, Ruby et autres
59. Brett, L. Brenda and Wells, C. Thomas c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
60. Peter Fallis c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
61. Grant Forest Products Inv. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
62. Anderlis Leasing Enterprises et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
63. Northern Diamond Gaming Services Limited, Diamond Gaming Services Inc. et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
64. First Class Casinos et Mr. Casino Inc. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
65. 1191067 Ontario Inc., Silvo Di Gregorio et Tom Jones c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
66. Les Chippewas de Sarnia, les Chippewas de Kettle Point et autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, Polysar Hydrocarbons Limited et autres
67. Clifford Meness et autres, en leurs noms et en celui des autres membres de la bande indienne des Algonquins de Golden Lake c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
68. Roger Southwind au nom de la bande indienne du Lac Seul c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
69. Première nation de Moose Factory et autres c. Spruce Falls Power and Paper Company Limited
70. Première nation de New Post et autres c. Spruce Falls Power and Paper Company Limited
71. Première nation de Beaver House c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario

72. Les Premières nations des Chippewas de Saugeen et de Nawash concernant la péninsule Bruce c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
73. Première nation de Missanabie Cree c. l'Ontario et le Canada
74. Chapeau Cree c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
75. Six-Nations de la Bande indienne de la rivière Grand c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
76. La Première nation de Mishkeegogamang et 17 autres c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
77. Bande indienne de Wikwemikong c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
78. Les Chippewas de Sarnia c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
79. Mississauga de Alderville, Beausoleil, Chippewas de Georgia Island, Mnjikaning (Rama), Curve Lake Hiawatha et la Première nation de Scugog Island c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
80. Wesley Big George au nom de sept Premières nations du lac des Bois c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
81. Première nation Big Grassy (Mishkosiimiiniizibing) et Premières nations Ojibways d'Onigaming dont les territoires sont adjacents à la région du lac des Bois et de la rivière Winnipeg qui sont signataires du traité 3 c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
82. Première nation Wauzhushk Onigum, Première nation Ochiichagwe'babig o'ining et Premières nations de Washagamis Bay c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
83. Premières nations de Walpole Island c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
84. Chef Roy Michano de la Première nation Begetikong Anishnabe (aussi appelée les Ojibways de Pic River), le conseiller Duncan Michano et le conseiller Arthur H. Fisher c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
85. Première nation de Whitesand c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
86. Première nation de Moose Deer Point c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
87. Kinew, Tobasonakwut c. Sa Majesté la Reine du chef du Canada et Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
88. Première nation de Garden River, réserve n° 14 c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
89. Sinclair, Alfred c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
90. Bande et nation indiennes de Samson c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
91. Première nation n° 58 de Longlac c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
92. Première nation Biinjitiwaabik Zaaging Anishinabek (bande de Rocky Bay) c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
93. Première nation de Sand Point c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
94. Première nation Pic Moberg c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario

95. Première nation Pays Plat c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et Sa Majesté la Reine du chef du Canada
96. Poursuite en dommages-intérêts d'Agency One c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
97. Première nation n° 58 de Longlac c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
98. Atikameksheng Anishnawbek c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et c. Sa Majesté la Reine du chef du Canada et autres
99. Platinex Inc. c. Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario
100. Wabaseemoong Independent First Nations of One Man Lake, Whitedog and Swan Lake (anciennement, collectivement la bande indienne Islington) c. Canada, Ontario, OPG et SFIEO
101. The Corporation of the Town of Fort Frances c. Procureur général du Canada et autres

* Mises à jour en fonction des modifications jusqu'à la date de publication des Comptes publics. Soixante des réclamations susmentionnées ont été évaluées comme « indéterminables ». Les autres ont été évaluées comme « improbables ».

